

Full text of "Faits curieux de l'histoire de Montréal"

[See other formats](#)

Digitized by the Internet Archive

in 2012 with funding from

University of Toronto

<http://archive.org/details/faitscurieuxdel00mass>

4-

FAITS CURIEUX DE L'HISTOIRE
DE MONTRÉAL

No 1568

LISTE PARTIELLE DES OUVRAGES DU MEME AUTEUR

Conteurs canadiens-français du XIXe siècle.

Montréal. 1902, 1 vol., illustré.

La Famille Massicotte. Histoire, généalogie, portraits. Montréal, 1904. 1 vol. illustré.

Athlètes canadiens-français. Riecueil d'exploits de force, d'endurance et d'agilité. Biographies, anecdotes et records. Montréal, 1909. 1 vol. illustré.

Les Familles Descary, Descarries, Décary et Décarie. 1650-1909. Histoire, généalogie, portraits. Montréal, 1910. 1 vol. illustre.

Anecdotes canadiennes. Mœurs, coutumes et industries d'autrefois. Mots historiques et miettes d'histoire. Montréal, 1913, 1 vol.

Les colons de Montréal de 1642 à 1667, Ottawa, 1913, 1 br. Les Premières Concessions de

terre, à Montréal, sous M. de Maisonneuve, 1648-1665. Ottawa, 1914. 1 br.

Les Actes des trois premiers tabellions de Montréal, 1648-1657. Ottawa, 1915. 1 br.

Armoriai du Canada français. (En collaboration avec M. Régis Roy). Avec une introduction par l'abbé A. Couillard Després. Première série. Montréal, 1915. 1 vol. illustré.

Les Tribunaux et les officiers de justice, à Montréal, sous le régime français, 1648-1760. Ottawa, 1916. 1 br.

Armoriai du Canada français. (En collaboration avec M. Régis Roy.) Deuxième série, Montréal, 1918. 1 vol. illustré.

Chants populaires du Canada. Première série. (En collaboration avec M.-C. Marius Barbeau"). Lancaster, E.-U., 1919. 1 vol.

Dollard des Ormeaux et ses compagnons. Avec une introduction par M. yEgidius Fauteux, Montréal, 1920. 1 vol. illustré.

Un recensement inédit de Montréal en 1741. Ottawa 1921. 1 br.

FAITS CURIEUX

de l'Histoire de Montréal

PAR

E.-Z. MASSICOTTE

AVEC

Une Préface et un Index

PAR

CASIMIR HÉBERT

\

A

MONTRÉAL

LIBRAIRIE BEAUCHEMIN Lii

1922

„„.jîHECA

Droits réservés, Canada, 1922.

PRÉFACE

Si l'on a pu dire que la curiosité est la source des malheurs du genre humain, que notre mère Eve par son action a ouvert la cassette de Pandore, il n'en reste pas moins vrai que la curiosité a été pour l'humanité l'occasion de tous les progrès, la mère des inventions, l'origine des découvertes.

La curiosité est parente de l'esprit d'observation. Et c'est ce qui permit à Newton l'invention de découvrir la loi de la pesanteur et de l'attraction centripète, à Franklin d'inventer son paratonnerre, à Christophe Colomb d'ouvrir des terres nouvelles à la vieille Europe. Les Gutenberg, les Laplace, les Leverrier, les Branly, les Pasteur, les Claude Bernard, les Blériot, les Pery, les Livingstone, les Jacques Cartier et les Champlain et tous ceux qui les ont imités ou qui leur ressemblent ont été des curieux.

La liste des curieux est plus longue que les nomenclatures des dictionnaires. Souvent les initiateurs d'une science ou les pionniers d'une invention sont inconnus et ce sont ceux qui ont perfectionné leur 1 oeuvre qui en ont recueilli

— 6 —

toute la gloire. L'on sait, et que cet exemple suffise, comment Colomb ri eut pas même V honneur de donner son nom au continent qu'il avait découvert et que nous habitons.

Aux curieux nous devons tant que je suis tenté de dire que nous leur devons tout. Vivent les curieux!

Cultivons la saine curiosité.

Mais nous rien connaissons pas de plus légitime, de plus utile, de plus instructive, de plus négligée, que la curiosité des choses du passé; grande et petite histoire des peuples, des familles et des individus.

Bn effet, c'est par l'étude du passé que l'homme apprend à se gouverner, à régler sa conduite 3 à diriger ses pas; c'est dans l'histoire que les rois et les gouvernants vont chercher des flambeaux pour éclairer leur politique, des exemples ou précédents pour justifier leur action présente ou méditée. L'histoire a été avec raison appelée ((la sage conseillère des princes" et Voltaire a dit d'elle qu'elle était le livre des rois. Elle est au même titre le livre des individus, car les passions de l'homme ne sont pas autres que celles des peuples et tout chef de famille est un petit roi dans un empire restreint.

V étude de l'histoire nationale est l'école des patriotes de tous les pays. C'est aux moeurs des ancêtres que font appel les orateurs grecs et latins dans leurs harangues. C'est dans

l'étude de l'histoire du Canada que les Papi-neau, les Morin, les Lafontainc, les Laurier et

les Landry, ainsi que tous les patriotes de l'heure, à quelque politique qu'ils appartiennent, ont réchauffé leur patriotisme. C'est à l'histoire que la jeunesse canadienne consacre, de nos jours, beaucoup de son étude et il n'y a pas de doute que la génération qui se lève et pour qui travaillent avec ardeur les Groulx, les Chapais, les Roy et les Massicotte et tant d'autres curieux de chez nous, mieux éclairée par les leçons du passé, sera prête pour la lutte et la défense de ses droits. C'est imbus de la science historique que nous souhaitons les jeunes de notre époque et ce sont les livres comme ceux de monsieur Massicotte, que j'appellerais u les vestibules ou les portiques de l'histoire", qui les amèneront à savourer les lectures plus graves, plus sérieuses de la grande histoire, de celle qu'ont entreprise d'écrire chez nous M. l'abbé Groulx et l'honorable Thomas Chapais. Ces "Paità curieux de l'histoire de Montréal" que monsieur Massicotte édite, ne s'adressent pas seulement aux jeunes ; ils conviennent à tous ceux qui sont curieux, qui aiment les récits vivants, les faits rares et documentés. J'ai parlé tout à l'heure de portiques et de vestibules, mais le fait est que les livres de monsien*' Massicotte sont plus justement com-

- 8 -

parai?! es à des mines ri eh es, tant ils regorgent de menus renseignements pour quiconque y vaudra puiser.

Occupant une position avantageuse, privilégiée, que bien des curieux lui envieraient, si elle n'était un Pactole qu'au figuré, M. Massicotte a dans les archives montréalaises, déterré des paillettes précieuses parmi le sable des paperasses, des minutes, des cahiers et des liasses et ces trouvailles, il les a livrées, en partie, les unes au Bulletin des Recherches historiques, les autres au Canadian Antiquarian, aux Mémoires de la Société royale du Canada et aux journaux quotidiens.

Mais ces publications ou sont inaccessibles au grand public, ou disparaissent au lende-

main de leur naissance. Les premières ont une circulation restreinte ; les autres par leur nature sont éphémères et difficilement conservées. Plusieurs des travaux que M. Massieotte y a consignés méritaient d'être mis à la portée du peuple et vulgarisés par une édition populaire. C'est ce que la grande maison d'édition canadienne, la librairie Beauchemin, a compris, lorsqu'elle pria routeur de ce livre de réunir quelques-uns de ces écrits pour sa collection de livres de fonds. C'est heureux, car les découvertes de M. Massieotte et de ses collègues ont eu pour résultat de corriger sur certains points

dé notre histoire les assertions de nos historiens d'hier. Nos archives sont encore inexploitées et celles de Montréal renferment des éléments qui, réunis et connus, permettront d'écrire la vie sociale, publique et matérielle de nos dieux. L'histoire jusqu'ici n'est guère que religieuse et politique et combien de points sont obscurs? La petite histoire jettera de la lumière sur la grande.

M. Massicotte est un curieux des choses de notre histoire et spécialement de Montréal. Il peut vous dire rue par rue, maison par maison les menus faits de la vie passée de la métropole. Tous ceux qui liront son livre seront charmés et payés de leur curiosité.

"Savant ne puis, curieux suis" , disait un ex-libris que nous avons vu quelque part. Si nous ne pouvons tous être savants, du moins pouvons-nous être curieux. Et souvent science naquit de curiosité.

Soyons curieux du bien, du beau, du vrai et le diable en sera furieux.

Soyons curieux et nous serons sérieux.

Casimir Hébert.

«& éfi «té

LES SYNDICS DE VILLE-MARIE AU XVII^e SIÈCLE

Nos premiers Maires

Sous le régime français, il n'y eut pas d'organisation municipale, au sens où on l'entend aujourd'hui. Selon les époques, notre ville fut gérée par les gouverneurs particuliers, les intendants, les subdélégués des intendants ou les juges.

Mais comme la collectivité des habitants avait parfois besoin de quelqu'un pour veiller à l'intérêt commun et assumer des obligations au nom de tous, Louis XIV permit, dès 1644, aux colons de Ville-Marie et autres lieux, d'élire un représentant nommé syndic, qui resterait en fonction pendant trois ans consécutifs et ne recevrait aucun émolument.

Aux attributions déjà signalées, le roi, en 1648, en ajouta une autre. Les Syn-

- 12 -

dics de Montréal, Trois-Rivières et Québec reçurent alors mission de choisir parmi les habitants, tous les trois ans, deux des membres du Conseil qui administra la Nouvelle-France entre 1648 et 1662.

Ces fonctionnaires dont le rôle fut utile et qui, en somme, ont été les Maires de Montréal au dix-septième siècle n'occupent certainement pas dans notre histoire locale, la place qui leur est due : plusieurs

ignorent leurs noms et bien peu savent quelque chose de leur vie. Pourquoi ne leur accorderait-on pas une parcelle de notoriété ?

Apprenons d'abord comment ils étaient élus, en recourant à l'historien Faillon qui a extrait des archives tous les détails propres à nous faire comprendre la procédure suivie :

" Avant de convoquer les habitants en assemblée publique et régulière pour élire un syndic, il était nécessaire d'avoir la permission du gouverneur particulier; et après que celui-ci avait autorisé rassemblée, le procureur fiscal adressait une requête au juge, qui, à son tour, faisait publier et afficher par le greffier l'ordonnance du gouverneur, notifiant le jour et la fin de rassemblée.

" Avant que le Séminaire de Ville-Marie eût établi un juge pour la seigneurie de Montréal,

13

le greffier était présent à l'élection du syndic et en dressait un procès-verbal. Mais depuis que M. d'Ailleboust exerçait les fonctions de juge, il présidait en personne à l'assemblée, qu'on convoquait au son de la cloche, et s'y faisait accompagner par le procureur fiscal et par le greffier. . .

"Les élections de 1667 et de 1668... furent faites dans le hangar des habitants situé à la commune. Néanmoins, pour mettre sans doute plus d'appareil à cet acte important, l'élection se faisait quelquefois dans la salle du Séminaire (rue Saint-Paul), ou même dans la salle d'audience du château." (Faillon, Histoire de la Colonie, III, p. 361).

Le même auteur veut nous concéder des syndics depuis 1644 à 1672, mais c'est une conjecture seulement. Il existait un syndic, à Montréal, en 1651; nous trouvons les noms de sept autres pour les an-

nées 1656 à 1672, et c'est tout.

Y en eut-il plus ? Personne n'en a fourni là preuve jusqu'à présent; force est donc de se borner aux huit notices suivantes :

Jean de Saint-Père.

Né à Dormelles, en Gatinois (département de Seine-et-Marne), vers 1618, de Saint-Père semble être venu à Montréal en 1643 avec Louis d'Ailleboust, sieur de

14-

Couilonge. Le 25 septembre 1651, il épousa à Montréal Mathurine Godé, fille du vieux menuisier Nicolas Godé. De cette union naquirent deux enfants : un fils qui se noya à l'âge de sept ans et une fille qui devint la femme de Pierre Le Gardeur de Repentigny. En 1654, le 24 juin, M. de Saint-Père fut nommé " receveur des aumônes qui seraient faites en faveur de la construction de l'église projetée de Montréal."

Cet excellent colon dont les annales font des éloges, fut tué par les Iroquois, le 25 octobre 1657, en même temps que son beau-père et un serviteur nommé Jacques Nail ou Noël. C'est M. de Saint-Père qui reçut, le 2 octobre 1651, en qualité de procureur-syndic, le don que fit M. de Maisonneuve de " 40 arpents de terre pour servir de ' commune aux habitants de Ville-Marie."

Depuis quand M. de Saint-Père était-il en fonction? On ne peut le dire.

Marin Jannot dit Lachapelle.

Né en 1627, il vint à Montréal avec la

recrue de 1653; il exerçait le métier de charpentier. Ce colon se noya le 20 juillet

- 15 -

1664. Une pièce judiciaire du 28 novembre 1656 démontre qu'il était dès lors syndic et nous lisons dans un acte de Basset qu'il occupait encore cette charge le 3 avril 1660.

L'abbé Faillon fait une curieuse erreur à son sujet. Il note que Marin Jannot succéda' au sieur Lachapelle tandis que Jannot et Lachapelle ne sont qu'un seul et même personnage comme cet historien, d'ailleurs, le dit correctement, dans un autre passage.

Jannot était originaire de Lachapelle près de Château-Thierry. Il épousa Françoise Besnard, à Montréal, en 1655. Leurs descendants sont nombreux, aujourd'hui.

Médéric Bourduceau.

Il arrive à Montréal en 1658, en même temps que son parent par alliance, Louis Artus de Sailly. Tous deux avaient séjourné quelque temps aux Antilles où ils avaient tenté une entreprise commerciale avant de venir s'échouer ici, près d'un de leurs bailleurs de fonds, l'abbé Souart, curé de Ville-Marie-

Le plus ancien procès-verbal d'élection de syndic qui nous soit parvenu, date du

16-

18 juillet 1660, et il relate les péripéties de l'élection du sieur Bourduceau.

Ce dernier démissionna l'année suivante,

car il quitta Montréal à l'automne de 1661.

Jacques Testard de La Forest.

Chevalier, capitaine, ancêtre des Testard de Montigny, ce colon semble s'établir à Montréal en 1658, comme marchand traiteur et il épouse, en 1659, Marie Pottrin, veuve de Guillaume de la Bardillière. Il s'était fait construire, en 1660, une maison qui avoisinait celle de Charles Le Moyne et de Jacques Le Ber. En février 1663, ^ était élu caporal de la 10^e escouade de la Milice de la Sainte-Famille, fondée par M. de Maisonneuve pour la protection de Montréal.

Soit élu syndic le 21 novembre 1661. Il décéda avant la fin de son triennat, au mois de juin 1663, à peine âgé de trente-trois ans.

Urbain Baudreau dit Graveine.

Né en 1633, il émigra à Montréal en 1653 et épousa le 20 octobre 1664, Mathurine Juillet, fille de Baise Juillet, un des

- 17 -

compagnons de Dollard des Ormeaux. Au mois de février 1663, il était élu caporal de la 2^e escouade de la Milice de la Sainte-Famille et le 21 décembre 1663, les habitants le choisissaient pour leur procureur-syndic. La plupart de ses descendants portent aujourd'hui le nom de Graveline.

Le sieur Baudreau décéda en janvier 1695.

Mathurin Langevin dit Lacroix.

Originaire de la ville de Lude, en Anjou, le sieur Langevin vint s'établir à Montréal avec la recrue de 1653. Il se livra à la culture de la terre. Langevin

fut un des trois colons qui résistèrent courageusement à 50 Iroquois, le 6 mai 1662 sur la ferme Sainte-Marie, à Test de l'ancienne ville de Montréal. Une plaque fixée au coin des rues Saint-André et Lagachetière rappelle cet événement historique. En 1663, il s'enrôla dans la 15^{ème} escouade de la Milice de la Sainte-Famille. Au recensement de 1681, Langevin déclare qu'il est tailleur de pierre.

Le procès-verbal de son élection à la charge de syndic, porte la date du 31 mai 1667. Il mourut au mois de mai 1718.

18-

L'abbé Ecl. Langevin dit Lacroix a publié une intéressante brochure sur la famille Langevin-Lacroix.

Gabriel Le Sel, sieur Du Clos.

Ancêtre des familles De Celles. Né en 1626, il figure pour la première fois, à Montréal, dans un acte de 1651. Gabriel le Sel était estimé de ses concitoyens, car ceux-ci lui ont confié toutes les charges dont ils pouvaient disposer. En 1663, ils le nomment caporal de la 4^e escouade de la Milice de la Sainte-Famille, l'année suivante ils l'élèvent juge de police, puis le 19 août 1668, ils le placent au poste de syndic.

Le sieur le Sel du Clos était marié à Barbe Poisson qui, en février 1661, fut l'héroïne d'un bel acte de courage raconté par l'abbé Faillon, dans la biographie de Mlle Mance, tome I, p. 254.

Louis Chevallier.

Né en 1624, il émigra de Caen à Montréal en 1653. C'était un cordonnier instruit qui s'adonna à l'agriculture ; car il

défricha et exploita lui-même une grande terre sise au coteau Saint-Pierre, près de celle de Jean Descaris, son ami préféré. Chevallier qui resta célibataire, logea longtemps chez son voisin Descaris. En 1663, Chevallier était soldat dans le 12e escouade de la Milice de la Sainte-Famille.

Le 15 mars 1672, le juge de Montréal demanda au gouverneur Perrot la permission d'assembler les habitants de Montréal pour l'élection d'un syndic, ce qui fut accordé. La réunion eut lieu le 27 mars suivant et Jehan Gervaise obtint sept voix, Jean Valiquet une, Pierre Gadois une, Claude Bouchard une, et le sieur Charly-Saint-Ange deux.

Soit que Gervaise eut décliné, soit pour une autre cause, le juge d'Améboust convoqua encore les habitants, le 14 mai, pour le lendemain toujours dans le but d'élire un syndic. L'ordonnance contenant cette convocation fut lue, publiée et affichée le dimanche 15 mai, à l'issue de la grand-messe, par le greffier Basset.

Les habitants, au nombre de 29, se réunirent le même jour, après les vêpres. Cette fois, Jacques Le Ber, marchand, reçut quatre voix, Nicolas Hubert dit La-croix, une voix, André Charly dit SainN

■20-

Ahgé, trois voix, Isaac Nafrechoûx, une voix et Louis Chevallier, dix-neuf voix. Ce dernier n'était pas présent et le juge d'Améboust, à la suite du procès-verbal

de rassemblée, déclare par ordonnance, que Louis Chevallier, " sera et de nouveau, procureur syndic de l'Isle de Montréal, pour, en cette qualité, agir, postuler, administrer toutes les affaires tant présentes et advenir qui concernent le bien commun des habitants, etc."

Le choix des Montréalais était excellent et le modeste Chevallier se montra digne de la confiance qu'on lui avait témoignée. Malheureusement, il se trouva mêlé à la fameuse querelle Frontenac-Perrot-Fénelon et comme il pencha, vers les gens de sa région, le rigide gouverneur général le mit tout simplement au rancart, en l'interdisant.

Quelques mois plus tard (le 20 octobre 1676), les habitants font un coup d'audace. Sous la présidence de Jehan Gervaise, substitut du procureur fiscal, juge intérimaire, en l'absence de M. d'Ailleboust. ils rédigent un placet fort respectueux dans lequel, en cinq petits articles, ils osent formuler leurs suggestions sur le commerce des marchands forains, à Montréal, sur

- 21 -

la vente de la boisson, sur les lieux de traite et sur l'interdiction de leur syndic et tous signent – ils étaient quatorze.

Un tel manque d'égard vis-à-vis l'autorité ne pouvait passer inaperçu.

Le 23 mars 1677, M. de Frontenac défendait à tous de faire " aucune assemblée, conventicule ni signatures communes " et le juge d'Aillehoust, le 3 avril suivant, portait cette ordonnance à la connaissance du public.

Après cela il ne fut plus question de syndic des habitants sous le régime français. Une fois l'an, le juge de Montréal rassemblait les notables de l'île, prenaient

leurs avis sur certaines questions et tout était dit.

SŒUK BOUKGEOYS FUT-ELLE ACCUSEE
D'HOMICIDE?

A deux ou trois reprises, durant ces dernières années, des historiens, des chercheurs ou des amateurs de potins historiques sont venus nous demander, les uns avec mystère, les autres avec effarement, si nous avions les pièces du procès intenté à la sœur Bourgeoys pour homicide ! ! !

La fondatrice des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, disait-on, avait, un jour, placé dans un tonneau une écolière turbulente qui serait morte asphyxiée dans sa bizarre prison! Nous ignorions tout de cette affaire qui nous semblait un commérage sans fondement, mais l'insistance avec laquelle on revenait à charge piqua notre curiosité et nous engagea à faire des fouilles systématiques dans les documents du régime français.

Notre travail n'a pas été sans résultat et nous avons trouvé la " solution du problème " ou plutôt l'origine de la calomnie

- 23 -

absurde qui menaçait de s'attacher à la mémoire de la brave sœur Bourgeoys.

Et comme il est de l'intérêt de tous que la vérité soit connue, narrons les faits tout simplement, tels qu'ils sont consignés dans les archives judiciaires du mois de juillet

1673.

*

* *

Mercredi, le 19 juillet 1673, Françoise Nadreau, épouse de Michel André dit Saint-Michel, demeurant dans la contrée Saint-Joseph (1), voulant corriger, pour une peccadille, sa fille Catherine, âgée de cinq ans, la conduisit à la grange, assez éloignée de la maison, et renferma dans une barrique dont elle avait recouvert l'ouverture avec un madrier sur lequel elle déposa une poche contenant un minot et demi de farine, afin que l'enfant ne pût s'échapper.

Plus tard, la mère ayant été chercher la petite prisonnière pour lui donner une collation de pain et de lait, fut consternée de la trouver morte.

(1) C'est-à-dire dans cette région qui est à l'ouest de la rue Me Giil et qui s'appela, tour à tour, contrée Saint-Joseph, faubourg des Récollets et faubourg Saint-Joseph, j

24-

Voulant sortir du tonneau, l'enfant avait "levé de sa tête, le bout du madrier" et s'était "pris le col" entre le madrier et le bord de la barrique.

La malheureuse mère comprit bien qu'il fallait rendre la chose publique, mais dans son épouvante, elle ne pouvait se décider à déclarer ce triste événement aux autorités. En cette impasse, elle résolut d'aller raconter le tout à ; la bonne sœur Bourgeois. M était sept heures du soir lorsque la femme André se présenta chez les

sœurs de la Congrégation.

La sœur Bourgeoys prévint aussitôt la justice et deux chirurgiens, Jean Martinet de Fonblanche et Antoine Forestier furent chargés d'examiner le cadavre et de dresser procès-verbal.

L'enquête eut lieu le 21 de juillet et la sœur Bourgeoys, naturellement, dut rapporter devant le tribunal ce qui lui avait été confié.

Par ailleurs, les témoins attestent que la femme André est une personne honnête, aimant bien ses enfants, que la jeune Catherine était fort espiègle et que c'était l'habitude de sa mère de la punir en renfermant dans un tonneau,

- 25 -

Il n'apparaît pas que la femme André ait été inquiétée davantage et le procès semble finir là.

D'où vient alors, que Ton ait mis cette offense sur le compte de sœur Bourgeoys?

Ecartant toute idée de malice, il est évident que l'auteur du racontar sensationnel a été victime d'une méprise qui s'explique probablement ainsi.

Les pièces du procès sont de l'écriture du greffier de la justice seigneuriale, Bénigne Basset. Le manuscrit de ce scribe, par suite d'abréviations nombreuses et des formes de certaines lettres n'est pas d'une compréhension facile au premier abord, si bien qu'un lecteur non averti a pu, sans grand miracle, ne déchiffrer le texte qu'imparfaitement et prendre le témoignage de sœur Bourgeoys pour des aveux!

En tout cas, il est vrai que sœur Bourgeoys a été impliquée dans un procès concernant "la mort d'une fillette emprisonnée

dans un tonneau ", mais ce n'était pas en qualité d'accusée, loin de là!

LES INCENDIES A MONTRÉAL SOUS LE REGIME FRANÇAIS

Pendant les cent dix-huit années d'existence de Montréal sous le régime français, nul doute que le feu a ravagé la ville maintes fois, mais qu'en savons-nous ?

Hors les annales des communautés religieuses qui ne parlent du fléau que lorsqu'il s'abat sur les institutions dont elles retracent l'histoire, ou les archives judiciaires dans lesquelles ne figurent que les incendies qui donnèrent lieu à des procès, nous n'avons presque pas de sources de renseignements.

Ce qui est certain, c'est que les règlements ne manquaient pas qui enseignaient aux eens les précautions à prendre pour empêcher les incendies ou les moyens à adopter pour les combattre et nous en ferons l'objet d'un article, un jour ou l'autre.

Pour le moment, nous nous bornerons à dresser la liste des incendies dont nous avons pu trouver mention.

1651 – Le 10 mai, à 2 heures après minuit, 40 Iroquois attaquèrent la brasserie

27-

voisine du fort et s'efforcèrent de la livrer aux flammes. Ils l'auraient réduite en cendres si quatre Français qui y passaient la nuit ne les eussent repoussés avec vigueur et obligés de prendre la fuite. Mais dans le même temps que ces Iroquois attaquaient la brasserie, d'autres brûlèrent la maison d'Urbain Tessier dit Lavigne et celle de

Michel Chauvin, appelée vulgairement Sainte-Suzanne, du nom de son pays (c'est-à-dire de sa paroisse d'origine, en France).

Faillon, Histoire de la Colonie, II, T23.

1674 – Nicolas Millet est brûlé dans sa maison accidentellement. Sépulture le 9 mars 1674.

Tangnay, Dictionnaire généalogique, I,

433-

1679, 29 janvier sépulture de trois enfants de Jacques Dubois, qui ont péri dans un incendie.

Registre de N.-D. et Tangnay, I, 204.

1683 – Dans la nuit du 6 au 7 décembre, les flammes détruisirent la maison des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, sise sur le côté sud de la rue Saint-Paul, en face de l'enclos de l'Hôtel-Dieu. La sœur Geneviève Durosoy, assistante, et la sœur Marguerite Soumillard, nièce de

– 28 –

sœur Bourgeoys, périrent dans cet incendie.

A unitaire de Ville-Marie, I, 149.

1695 – le 24 février, vers une heure du matin, incendie de tous les bâtiments de l'Hôtel-Dieu, y compris la chapelle. Les religieuses, au nombre de 29, durent se réfugier chez les sœurs de la Congrégation. A la perte des édifices, il faut ajouter celle du portrait de la bienfaitrice inconnue. Madame de Bullion, qui fut consumé ainsi que le cœur de Jeanne Mance que Ton conservait dans un vase d'étain, déposé sous la lampe de la chapelle.

Annuaire de Ville-Marie, I, 60 et 350.

1697 – Au mois d'août, Jacques Chevalier avait transporté, de La Chesnaye à Montréal, 530 bottes de foin dans un bateau et un grand canot. Ses embarcations furent amarrées vis-à-vis la chapelle de Bon-Secours, tout près de l'endroit où il demeurait. Durant la nuit des mauvais plaisants mirent le feu au foin et tout fut consumé, fourrage et bateaux.

Documents judiciaires.

1703 – Dans la nuit du 23 au 24 février, incendie d'un des bâtiments de l'Hôpital général des Frères Charon, causé par un

– 29 –

nommé David, chaudronnier employé par la communauté. Le sieur Charon de la Barre, supérieur, " lui ayant fait quelques charitables corrections et réprimandes avec menace de le mettre dehors s'il continuait ses débauches et ses ivrogneries, le dit David se plaignit qu'on le traitait injustement et déclara à plusieurs personnes que le sieur Charon s'en repentirait et qu'il le brûlerait ". Et le misérable alcoolique exécuta son projet de vengeance.

Documents judiciaires, 5 mars 1703.

17.17, 8 janvier – Un nommé Boudrias réclame, devant le tribunal, deux minots de blé qui lui ont été donnés par char lié, après son incendie.

Reg. des audiences.

1721, 19 juin – Pendant la procession du saint Sacrement un arquebusier tira, par mégarde, vers la couverture de la chapelle de l'Hôtel-Dieu et y mit le feu. Tous les bâtiments de cette institution qui occupaient 350 pieds en longueur, et 126 à 138 maisons des environs furent détruits.

Canadian Anticjuarian, 191 5, Massi-
cotte, l'Incendie du vieux Montréal en
1721, p. 51.

30

1734? 10 avril – Quelques minutes avant
sept heures du soir, Marie- Angélique, es-
clave négresse de Mme François Poulin,
sieur de Francheville, marchand, mit le
feu à la maison de sa maîtresse par ven-
geance. L'incendie se propagea et rasa 46
maisons ainsi que le couvent et l'hôpital
de l'Hôtel-Dieu. Ces édifices étaient alors
en pierre, à 3 étages et avaient environ
1000 pieds de tour. Après avoir passé deux
nuits dans leur jardin, les religieuses et
leurs malades allèrent loger dans la cha-
pelle Bon-Secours et dans la maison de M.
de Montigny, à côté de la chapelle. Pour
son crime, la négresse fut étranglée puis
brûlée.

Annuaire de Ville-Marie, I, 61, et II, 16.
– Manuel du pèlerin de N.-D. de B.S., p.
20, et Archives judiciaires y juin 1734.

1740, 9 février – "Un nommé Jacques
Ourson, âgé de 45 ans, boulanger, natif
du diocèse de Tours, périt misérablement
dans l'incendie de la boulangerie des MM.
du séminaire."

Reg, de Montréal et Tanguay, A tra-
vers les registres, p. 138

1745, 31 janvier – A une heure après
minuit, incendie de la maison où Madame

31

You ville avait établi son commencement de communauté. Une idiote rentrée furtivement dans la maison pour aller chercher ses sabots ne put s'échapper et trouva la mort. Il s'agit, ici, d'un édifice différent de celui de l'Hôpital général des Frères Charon dont madame Youville ne prendra la direction qu'en 1747.

Annuaire de Ville-Marie, I, 69, et l'Hôpital général de Montréal, 1916, I, 123.

– Le 22 décembre, procès de Jean Ey-
nard, écrivain, âgé de 19 à 20 ans, natif
de Paris, accusé avec l'huissier Guyart
d'avoir fait brûler les documents d'un pro-
cès et même d'avoir eu l'idée de brûler la
maison du juge.

Archives judiciaires, 1745 et 1746. –
Registre des copies des édits et ordonnan-
ces, 1743-56, p. 48.

1754 – Un furieux incendie détruisit
une partie considérable de la ville et la
chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours
ne fut pas épargnée. Les flammes atteigni-
rent l'oratoire avec les maisons environ-
nantes et bientôt ce ne fut plus qu'un amas
de ruines fumantes.

Leleu, Histoire de N.-D. de B.S., p. 31.

– 32 –

1756, 14 janvier – Une ordonnance de
M. de Monrepos -enjoint aux particuliers
qui ont des effets endommagés pendant
l'incendie du 13 janvier, ila veille, de les
rapporter sous vingt-quatre heures au tri-
bunal.

Reg. des edits et ordonnances.

1759 – Du 2 au 26 janvier – Incendie
à Montréal qui a failli être général ; nul
ordre sur cet article, quoique les accidents
soient fréquents.

Journal de M. de Montcalm, p. 493.

Du 9 au 12 février – Il y a eu deux maisons incendiées à Montréal et toujours aussi peu de précautions et aussi peu d'ordre. Ibid., p. 495.

PAUVKE PETIT !

Vous ne connaissez pas la lamentable histoire de ce petit Montréalais qui, au dix-septième siècle, paya de sa vie une fugue d'écolier!

L'événement est consigné dans un procès-verbal des archives judiciaires de Montréal (7 février 1686) et j'en extrais les brèves notes qui suivent.

Le lundi, 4 février 1686, à deux heures de relevée, Pierre Chesne, âgé de six ans et dix mois, fils aîné de Pierre Chesne, tailleur d'habits, quittait la demeure paternelle pour l'école. Mais au lieu de se rendre où il devait, l'enfant prit le chemin du coteau Saint-Louis, au-dessus de la chapelle Notre-Dame de Bon-Secours.

La bise mordait et l'enfant n'avait aux pieds que des sabots, n'importe, il allait devant lui, libre, et ne semblait pas embarrassé. Le meunier du coteau en l'apercevant lui demanda ce qu'il faisait, il

2

– 34 –

répondit qu'il se rendait à Longueuil, chez son oncle Jean Petit! Puis il poursuivit sa route jusqu'au ruisseau Migeon, où il rencontra la femme du sergent Cabazié qui, elle aussi, le questionna. De nouveau, le jeune chemineau déclara qu'il allait à

Longueuil, et personne ne songea à empêcher ce bambin, chaussé de sabots, de s'aventurer sur le fleuve par une température boréale, à cinq heures de l'après-midi.

Ne voyant point revenir leur enfant, les parents partirent le quérir dans la ville. On s'adressa aux amis, aux connaissances, on s'informa à tous les carrefours, sans résultat .

Deux jours durant, on agrandit le champ des recherches et on suivit les traces de l'enfant, sur la glace, dans diverses directions. Finalement, on le trouva non loin du manoir de Longueuil : " il était ' étendu sur le dos. . . le pied droit nud, ' le bras droit sur son estomac et le bras ' gauche eslevé, la main d'icelluy plyée ' roidde par le froid et la gellée qu'il a ■ fait depuis son départ et qui l'ont fait ' mourir " !

Le sort de ce malheureux écolier dut faire le sujet de bien des commentaires

■35

dans Ville-Marie et les environs. Combien de mères, avec raison, signalèrent, à leurs enfants qui refusaient d'écouter, la fin tragique du petit Chesne.

LE CHATIMENT D'UN CHANSONNIEK A MONTEEAL AU XVIII e SIÈCLE

Les autorités de Montréal, sous le régime français, ne paraissent pas avoir voulu encourager la chanson, – du moins celle que l'on qualifiait alors de diffamatoire – si Ton en juge par la punition humiliante infligée à Jean Berger, en 1709. Le procédé réussit si bien que le

cas que nous allons citer est le seul, à notre connaissance, qui se soit produit dans notre coin du Canada.

Racontons d'abord les événements qui donnent naissance à la précieuse pièce de littérature que nous allons reproduire - Claude Le Boiteux de Saint-Olive, apothicaire (il est le premier qui prend ce titre) sortait de chez le célèbre coureur de bois et explorateur, Daniel Greysolon, sieur Dulhut, rue Saint-Paul, près de la rue Saint-Charles (aujourd'hui place Jacques-Cartier), un dimanche soir, vers 10

- 37 -

heures, le vingt-quatre février 1709. En route, il voit émerger de la cour du cabaretier Picard deux hommes qui le suivent et le rejoignent entre les maisons des sieurs Chabert de Joncaire (1) et Bissot de Vincennes.

Là, sans rien dire, les deux individus chargent, renversent et frappent le sieur de Saint-Olive, pendant qu'il crie à plein poumon : " au meurtre, on m'assassine ! "

Plusieurs personnes entendirent les cris, quelques-unes même regardèrent par les fenêtres, mais aucune n'osa porter secours à la victime.

Finalement, tout en sang, le malheureux Saint-Olive put se rendre chez lui et s'aliter.

Le lendemain, il porta plainte contre Lambert Thuret, caporal de la compagnie du capitaine Mariauchau d'Esglys, demeurant chez Pierre Picard, cabaretier, et contre Jean Berger, peintre, âgé de 27 ans, domicilié rue Saint-Philippe (aujourd'hui cette partie de la rue Saint-Jacques, à l'ouest de la rue Saint-Pierre).

Berger prouva qu'il n'était pas présent

et les officiers de justice arrêterent le vrai

(1) A cette époque la maison de M. de Joncaire était sur le côté sud de la rue Saint-PauV, près de la rue Saint-Dizier. ,

– 38 –

compagnon de Thuret, un soldat nommé Latour.

Toutefois, Berger ne fut pas libéré, car, durant sa détention, il avait eu la mauvaise idée de composer une chanson dans laquelle se trouvaient quelques piètres rimes et très peu d'idées. Le tout semblerait, aujourd'hui, aussi inoffensif qu'insipide, mais les autorités d'alors ne pensaient pas ainsi, et Berger fut traité avec autant de sévérité que s'il eut été un pamphlétaire séditieux de haute envolée.

Et puisqu'on nous a conservé le corps du délit, relisons à plus de 200 ans de distance, et simplement à titre de curiosité, la prose du pauvre Berger :

Approchés tous petits et grands

Gens de Villemarie,

On va réciter à présent

Cette chanson jolie

Que Ton a fait sur ce ton-là.

Afin de vous mieux réjouir.

Le beau jour de la St-Mathias

Le pauvre St-Olive

Rencontra devant l'hôpital

Deux inconnus boudrilles

Qui chacun avec un bâton

L'on fait danser bien malgré luy.

-39-

A chaque coup qu'on luy donnait

Ce monstre de nature

Criaît messieurs épargné moy

Car il fait grand'froidure

Et je vous demande pardon

De moy messieurs faites mercy.

Après qu'on l'eut bien bâtonné

Ils l'ont laissé par terre

Et luy à peine s'est-il retiré

Chez luy bien en colère

Criant d'un pitoyable ton

On m'a mis le dos en charpy.

Sur leur bonne conscience

Nous étions tous dans nos maisons

Comme Ton battait ce chetty.

Il envoya quérir soudain

Messieurs de la justice

Donnant l'argent à pleine main

Pour que l'on les punisse

Les messieurs ont dît sans façon

Dans la prison ils seront mis.

Le lendemain, du grand matin

On voit agir sans teste

Tous les huissiers la plume en main

Pour faire des requettes

Donnant forces assignations,

A gens qui étaient dans leur lit.

Aussy tost tous les assignés
S'en vont tous à l'audience,
C'était pour être interrogé
Sur leur bonne conscience
Nous étions tous dans nos maisons
Comme Ton battait ce chetty.

- 40 -

Ceux qui auront plus profité
De ce plaisant affaire
Messieurs les juges et les greffiers
Les huissiers et notaires
Ils iront boire chés Lafont
Chacun en se moquant de lu y.

Et toi, mon pauvre Dauphiné (1)
Que je pleure ta misère
De t'aitre laisser battonner
Sans pouvoir les reconnaître.
Il t'en coutra de tes testons (2)
Sans le mal que tu peux souffrir.

Pour moy je déclare et conclus

Que sy Ton me demande

Que si non content d'être battue

Il y payera l'amende

Par ses fausses accusations ;

Le tout pour lui apprendre à mentir.

u Par nous paraphé u ne varietur " et jointcs
au procez fait à Villemarie ce neufe de mars 1709.

Deschambault (juge)

Adhémar (greffier).

Les accusés Thuret et Latour avaient,

apparemment, plusieurs amis dans la ville, car on parvint à les faire évader, en sciant la porte de la prison, et en leur fournissant

(1) De Saint-Olive était originaire de la province du Dauphiné.

(2) Ancienne monnaie d'argent ayant cours en France.

– 41 –

des costumes féminins. Et quand vint le jour du jugement, Thuret et Latour étaient loin.

Toutefois, la justice suivit son cours, Thuret et Latour furent condamnés à payer 200 livres et à être pendus et étranglés. Mais comme les misérables s'étaient sauvés, il fut convenu, que la sentence serait exécutée en effigie, sur un tableau!

*

Quant au chansonnier Berger on " le condamna à être appliqué au carcan de la place publique. . . le jour du marché et y demeurer attaché par le col, l'espace d'une heure, avec un écriteau devant et derrière où il sera écrit : " Auteur de Chansons " ; luy faisant deffences de recidives sous peynes de punition corporelle, comme aussy déclarons le dit Berger suffisamment atteint et convaincu des autres cas mentionnés au procès, pour réparation . . . l'avons banny à perpétuité de cette ville et du district et lui avons enjoint de garder son ban, à peine de la hart (corde) et le condamnons aussy à 20 livres de dommage envers Saint-Olive et à 10 livres envers le roi."

Reçoivent aussi leurs sentences, les

– 42 –

dames et les messieurs qui ont aidé les prisonniers à prendre la poudre d'escampette.

Jean Berger qui avait épousé une jeune Anglaise appelée Stover, à Québec, en 1706, demeurait à Montréal depuis 1707. Il semble disparaître du pays après le procès. Peut-être alla-t-il vivre dans la Nouvelle-Angleterre.

L'apothicaire de Saint-Olive eut d'autres aventures analogues dans la suite. Au mois de novembre 1712, il se plaint que le nommé Jacques Héry-Duplanty, tonnelier, et sa femme " se sont portés à des excès et des violences sur lui "■ Un jour, raconte-t-il, le sieur Duplanty l'empoigna et commanda à sa femme : " frappe-le le bougre!", ce quelle fit en conscience. Pour cela Duplanty fut condamné à 50 livres d'amendes.

En décembre 1718, M. de Lusignan donna des coups de canne au même apothicaire qui encore cette fois put faire, condamner son agresseur.

Inutile d'insister, M. de Saint-Olive fut un malcommode auquel, néanmoins, les tribunaux donnèrent toujours raison.

LES APEPTEUES DE MONTKÉAL AU
XVII e ET AU XVIII e SIÈCLE

1642-1800

Faire établir par des experts les dimensions exactes des terres et terrains qui font l'objet des transactions est aussi nécessaire que de faire rédiger les contrats par des tabellions versés dans la connaissance des lois.

Sans bornage, sans arpentage, des conflits surgissent qui détruisent la bonne entente entre les voisins et qui peuvent nuire au progrès général d'une colonie. En exerçant leur art, les arpenteurs rendaient justice aux concessionnaires comme aux concessionnaires; ils assuraient à chacun ce qui lui était dû et ils contribuaient au développement normal du pays. A ces titres, les noms de ces praticiens méritent d'être connus et d'être conservés à côté de ceux des autres professionnels qui ont joué un rôle dans l'organisation sociale de la Nouvelle-France.

– 44 –

Oit peut déplorer, cependant, que les arpenteurs n'aient pas, comme les notaires, été obligés de conserver leurs minutes avec un soin jaloux. Que de problèmes archéologiques ils aideraient à élucider et que de coins de terres historiques ils nous permettraient de localiser sans hésitation! Malheureusement, leurs procès-verbaux ont souvent été remis aux intéressés et ils sont disparus avec les papiers de famille, ou bien ils sont disséminés dans les documents judiciaires et dans les actes notariés d'où il faut les exhumer. En sorte qu'il est encore difficile de dresser le tableau complet de tous les arpenteurs qui ont exercé dans la région montréalaise entre 1642 et 1800. Toutefois, la reconstitution des greffes d'arpenteurs qui se poursuit, depuis quelques années, nous permet de préparer une liste qui déjà ne manque pas d'intérêt, ainsi qu'on pourra en juger.

*

1648- 1663. – Il ne fut concédé des terres, à Ville-Marie, qu'à partir de 1648 et la description qui en est faite dans les contrats indique bien qu'on les avait me-

■45-

surées, mais qui faisait la besogne? Gilbert Barbier, colon arrivé en 1642, en était peut-être capable, puisqu'on a la preuve qu'il a pratiqué l'art de l'arpentage en 1679 (voir ci-après) ; cependant, nous croyons que ce fut plutôt M. de Maisonneuve, car notre fondateur semble avoir eu des connaissances très variées. Il administra la seigneurie, rendit la justice, commanda la garnison, rédigea les contrats, bref, il mit la main à tout dans son gouvernement. Etant officier supérieur, il pouvait avoir des notions de géométrie et d'arpentage et, dans ce cas, il n'a pas manqué l'occasion de s'en servir.

Quoi qu'il en soit, on ne trouve mention d'aucun arpenteur avant Basset, qui dut apprendre son art à Montréal.

1663- 1696. – Bénigne Basset n'avait que dix-huit ans lorsqu'il arriva à Montréal, avec les Sulpiciens, en 1657. Néanmoins, cette même année, il succéda au notaire Jean de Saint-Père, tué par les Iroquois, au mois d'octobre.

Sachant l'orthographe, ayant une belle écriture, Basset se tira d'affaire. En plus de sa charge de tabellion, il fut greffier

46-

du tribunal, secrétaire de la fabrique de Ville-Marie et arpenteur, (r)

On ignore à quelle date il commença à pratiquer son art, mais nous voyons que le 8 juin 1663, M. de Maisonneuve ordonne qu'il soit planté des bornes, en la présence du gouverneur de l'île et des pro-

priétaires, à toutes les terres non déjà bornées. Puis, le 14 juin 1663, M. de Maisonneuve commande à Bénigne Basset de mesurer les terres de tous les particuliers et de poser des bornes à chacune.

Dix ans plus tard, dans un acte du 28 novembre 1673, Basset prend le titre de " premier arpenteur de la seigneurie de Montréal ", ce qui signifie peut-être qu'il fut le premier de sa profession officiellement nommé pour ladite seigneurie.

Plus tard encore, Basset a gravi un nouvel échelon et il s'intitule " maître arpenteur juré en la Nouvelle-France, résidant à Ville-Marie " (acte du 27 juillet 1692).

Bénigne Basset est mort au mois d'août 1699.

(1) Basset, en avril 1659, a bien signé deux procès-verbaux "d'apposition de bornes," à Montréal, cependant, il ne prend pas encore la qualité d'arpenteur.

-47-

1667- 1672. – Jean Guyon du Buisson.
Parmi les plus anciens procès-verbaux d'arpentage conservés à Montréal, sont ceux qui sont signés par Jean Guyon du Buisson, les. 21 et 22 juin 1667. Celui-ci se qualifie dès lors " arpenteur du roi en ce pays ", Il existe du même personnage une autre pièce datée du premier juin 1672.

Ce Guyon du Buisson, né en 1620, marié à Elisabeth Couillard en 1645, mourut au Château-Richer en 1694 (Tanguay). Il vécut dans la région de Québec et ce n'est qu'occasionnellement qu'il exerça ses fonctions à Montréal. M. J. -Edmond Roy n'a retrouvé, à Québec, que ses procès-verbaux

de 1673 à 1679, et il en a conclu que Guyon n'avait arpenté que durant cette période. Les archives de Montréal démontrent que le praticien en question " mesurait " même du temps du fameux Jean Bourdon, de Québec, et qu'il a dû remplacer ce dernier, décédé en 1668.

1673- 1674. – Jean Le Rouge, mar-
brier (?) et " juré arpenteur de Québec ",
qui mourut subitement à Charlebourg au
mois de septembre 1712 (Tanguay, 1, 386)
a laissé deux procès-verbaux à Montréal
L'un en date du 16 octobre 1673 concerne
le mesurage de la terre de François Pillet

– 48 –

à Boucher ville, l'autre du 3 novembre 1674
indique les bornes de la terre de Joseph
Petit.

Enfin le notaire Mangue, dans un acte
du 5 septembre 1693, signale un troisième
procès-verbal dressé le 19 octobre 1673
et qui décrit les bornes de la terre de Joa-
chim Reguindeau à Boucherville.

Le Rouge avait été commissionné le 5
novembre 1672.

1679. – Louis-Marin Boucher Bois-
buisson. Les archives de Montréal ne pos-
sèdent aucune pièce signée par lui. Sa
présence, cependant, est signalée à Mont-
réal dans les actes de Mangue, du 2 dé-
cembre 1679, du 15 avril 1680 et dans un
autre du 3 janvier 1682. Mgr Tan-
guay a également vu son nom dans les re-
gistres de Longueur en 1681. Le sieur
Boucher Boisbuisson déclare, dans ce der-
nier cas, qu'il est marchand. Avait-il
abandonné sa profession ? Quoi qu'il en
soit, il avait été nommé par Talon le 1er
mai 1672 et M. J. -Edmond Roy est d'avis
que cette commission est il a première qui
ait été accordée par un intendant.

1679. – Gilbert Barbier. Charpentier, originaire de Decize, il fut l'un des douze

– 49 –

colons qui arrivèrent à Montréal au mois d'août 1642.

Barbier a joui d'une certaine considération puisqu'il agissait comme procureur fiscal en 1657. Il paraît également avoir exercé la profession d'arpenteur car il prend le titre de " maître charpentier et arpenteur " dans un document du 31 juillet 1681 où sont consignés les détails d'un arpentage qu'il fit en juin 1679. En plus on a un de ses procès-verbaux, rédigé en 1684. Cet excellent citoyen, mourut en 1693.

1686. – Robert de Villeneuve, ingénieur du roi, a laissé un procès-verbal d'arpentage, à Montréal, en l'an 1686. Cet ingénieur a dressé plusieurs cartes et plans en ce pays. Venu au Canada en 1685, il en repartit en 1688, sur un ordre du roi. De retour en 1691, il quitta définitivement nos rives en 1693. Selon le gouverneur de Denonville, le sieur Villeneuve travaillait vite et admirablement bien, mais " c'était un fou, un libertin et un débauché." {Bulletin des R. lu T898, p. 376.}

1688-1699. – Gédéon de Catalogne. Né en 1662. Lieutenant des troupes, il arriva

50-

au pays en 1685 et prit part à l'expédition de la baie d'Hudson en 1686.

Plusieurs de ses procès-verbaux sont conservés dans les archives de Montréal. On lui doit encore les travaux du premier

canal entre Montréal et Lachine, en 1700; les fortifications des Trois-Rivières; les plans de l'Hôtel-Dieu de Montréal qui fut construit en 1695 après l'incendie des premiers bâtiments de cet hôpital; une carte précieuse des seigneuries de Québec, Trois-Rivières et Montréal, avec les noms de tous les colons ; un copieux mémoire sur le Canada et, enfin, les fortifications de la ville de Louisbourg, dans l'île du Cap-Breton, où il alla demeurer et où il mourut, le 5 janvier 1729.

1701. – Pierre Rimbault. Le 23 août 1701, le sieur Rimbault produit devant le tribunal de Montréal sa commission d'arpenteur et mesureur pour la Nouvelle-France, en date du 17 août précédent et signée par l'intendant Bochart. Nous n'avons pas encore retrouvé de procès-verbaux de Pierre Rimbault qui, on le sait, fut en plus notaire, procureur du roi et juge.

– 51 –

1702. – Gabriel Baudreau dit Graveline reçoit de l'intendant Bochart sa commission de "juré arpenteur et mesureur royal" le 28 août 1702. Cette commission est enregistrée le 3 juillet 1703. On lit dans cette pièce ce détail à noter que Baudreau est, dans le moment, le troisième arpenteur du gouvernement de Montréal. Les archives paraissent n'avoir conservé aucun de ses procès-verbaux.

En 1716, il formait partie avec d'autres Canadiens d'une société qui, en Louisiane, faisait un gros commerce avec les Espagnols. (1)

1703- 1708. – le sieur Michel Lefebvre dit La Gerisaye. Charpentier. Il se marie à Champlain en 1683 et décède aux Trois-Rivières en 1708. Le 24 septembre 1703, il fait, à Lachine, l'arpentage d'une terre appartenant à François Le Gantier de la

Vallée-Rané. Le procès-verbal en est cité dans le registre des audiences de Montréal, à la date du 29 février 1704. D'autre part, le 22 juin 1707, à Montréal, l'intendant Raudot confirme un procès-verbal d'alignement fait par Lefebvre La Cerisaye sur les terres des nommés Duval et

(1) Tangnay, A travers les registres, p. no.

52-

Laviolette. (E. et (). R., III, T32.) Enfin, dans le registre des audiences, au 30 juin 1713, il est question d'un bornage par Lefebvre La Cerisaye, du 30 janvier 1708.

1704- 1 719. – Charles Basset-Vauvilliers- Sa commission d'arpenteur lui fut accordée le 1er octobre 1704 et il la présenta au tribunal le 20 octobre suivant, tel qu'il appert au registre des audiences. Fils de Bénigne Basset, il naquit à Montréal en 1664 et mourut en 1723. Il ajoute parfois à son nom patronymique celui de sa mère, Vauvilliers, suivant une coutume assez répandue à cette époque.

1708. – Pierre Couturier, maître maçon et entrepreneur de bâtiment reçoit une commission d'arpenteur signée par l'intendant Raudot, le 6 juin 1708, et il la présente au tribunal pour la faire enregistrer, le 14 septembre suivant. Ce doit être ce Pierre Couturier dit Bourguignon, né en 1665 à Arcq en Barrois, diocèse de Langres, qui épousa Marguerite Payet, à la Pointe-aux-Trembles, le 11 janvier 1700 et fut inhumé à Montréal, le 8 janvier 1715. Nous n'avons vu aucun de ses procès-verbaux.

i/o8. – Etienne Volant, sieur de Radisson. -Dans le registre des audiences, le 17 août 1708, on consigne que Volant de Radisson a fait un procès-verbal d'arpentage dans la seigneurie de Lachesnaye. Ce Volant naquit à Québec en 1664 et se maria à Sorel en 1693. Tanguay (vol. III, 480) a vu quelque part qu'il était " colonel des troupes de la milice bourgeoise ".et au vol. VI, 498, il constate que Volant était à Chambly en 1,7 10.

Il semble avoir résidé assez longtemps à Montréal, car il y possédait une maison en 1721, et il mourut dans cette ville en

1735.

1708-1741. – J.-B. Lefebvre dit Angers naquit à Québec en 1672 et vint demeurer avec sa famille à Montréal, entre 1704 et 1706. Par une ordonnance conservée à Montréal, et datant du 18 octobre 1708, l'intendant Raudot autorise maître Angers, charpentier, à arpenter et à mesurer. Ce praticien décède en 1742; il signait " J.-B. Anger ". Son fils, J.-B. Angers, fut juge prévôt de l'île Jésus, en 1744.

1710-1720. – Gilles Papin. D'abord commis de Jacques Le Ber, à Montréal,

54-

Papin devint marchand, puis le 5 juillet 1710, il recevait sa commission d'arpenteur sur " la recommandation de M. de Catalogne '", ainsi qu'il appert dans le registre des audiences du 8 juillet 1710. Il résida à Montréal, puis à Boucherville. Né à Montréal en 1669, il mourut après 1726.

1720- 1737. – Toussaint Beaudry, né en 1672, petit-fils de Gilbert Barbier, reçut sa commission d'arpenteur le 5 septembre 1720 (B. des R. h., I, 50). Cette commission fut enregistrée par le greffier du tribunal de Montréal le 27 septembre 1720. A cette date, M. Beaudry était capitaine de milice à la Pointe-aux-Trembles. Il décède au mois de mai 1744. Les archives de Montréal conservent un de ses rapports de 1732 et un de 1737.

1721. – Gaspard Chaussegros de Léry. Ingénieur en chef de la Nouvelle-France, il dirigea les travaux des fortifications à Québec et à Montréal. Mort à Québec en 1756. Les archives de Montréal n'ont de lui qu'un plan de la partie de Montréal qui fut incendiée en 1721.

1721. – René de Coitagne. Le 16 octobre 1721, il recevait sa commission d'Ar-

55

peur (B, des R. h., I, 50). Jusqu'à présent on n'a retrouvé, à Montréal, portant sa signature, qu'une pièce du 2 mai 1723.

1730. – J.-B. Jenvrin Dufresne. Commissionné le 16 mars 1730. Son greffe renferme des actes datés de 1731 à 1750. Il paraît résider à Montréal. Le Bulletin des Recherches historiques, (I, 50) le nomme Sévérin, au lieu de Jenvrin.

1734- 1778. – Jean Péladéan. Sa commission date du 17 juillet 1734. Il demeura à la Côte-des-Neiges et à Montréal. La liasse de ses procès-verbaux comprend des pièces rédigées durant les années 1738 à 1770. Il laisse aussi un très joli plan de la banlieue est de Montréal fait en 1778.

1736-1752. – Germain Lepage de Saint-François obtint sa commission le 10 février 1736 (B. des R. h., I, 51.) Il demeura à Montréal. Ses procès-verbaux conservés ont été faits entre 1738 et 1753.

1742- 1746. – François Pouchat dit Laforce. Il signe "Laforce, arpenteur royal" et réside à Montréal. Son greffe comprend des pièces datées de 1742 à 1746. Un "François Pouchat dit La force épouse à Bon-

56-

cherville, le 6 février 1764, Madeleine Petit, veuve d'Antoine Blin. Est-ce l'arpenteur ?

1747- 1759. – J.-B. Chèvre fils dit Belisle fut nommé le premier mai 1747 pour la région de Montréal. Nous avons de ses procès-verbaux de 1740 à 1759. Il signe " J. B. Belisle » et aussi " J. B. Chèvrefils Belisle ". Ce doit être lui qui est né à

Montréal, le 12 mai 1725 et qui fut inhumé le 23 janvier 1761 à Lachesnaye

(Tanguay, III, 63).

1751-1768. – Joseph Raymond reçut sa commission le 21 août 1751. (B. des R. h., I, 52.) Ses derniers procès-verbaux sont de l'année 1768.

1753- 1774. – J.-B. Perrot. Nous voyons dans les Mémoires de la Société royale, 2e série, vol. III, p. 95, que le sieur Perrot fut nommé arpenteur par l'intendant Bigot, le 12 janvier 1753, sur le certificat du R. P. Bonnacamp, jésuite, professeur de mathématiques, en date du 22 septembre 1752. 1-1 «pratiqua à Montréal, de 1762 à 1774, si Ton s'en rapporte aux pièces qui ont été classées.

1754-1764. – Alexis Guyon. Cet arpenteur demeura à Verchères, et il laisse des pièces datées depuis 1754 jusqu'à 1764.

1755. – Etienne Roberth de la Morandière, capitaine d'infanterie et ingénieur pour le roi à Montréal, a laissé un plan qui est annexé à un acte passé par Danré de Blanzly, le 12 avril 1755.

1758-1761. – Paul Jourdain dit Labrosse né en 1727, était fils de Paul-Raymond Jourdain dit Labrosse, sculpteur et facteur d'orgues. Il a pratiqué à Montréal depuis 1758 jusqu'à 1761, si l'on s'en rapporte aux actes qui sont classés. En 1761, il fit un plan colorié de la ville de Montréal, de grande dimension, et qui est très apprécié. Il signe " P. Labrosse".

1764. – Pierre Arseneau. Les archives ne possèdent de ce praticien qu'une pièce datée de 1764. Il demeurait alors à la " Rivière-du-loup " en haut.

1767-1799. – Maurice Desdevens de Glandons. " Arpenteur juré en ce pays ", il exerce son art, d'abord à Bastican, à Saint-Pierre J les-Becquets et à Yamachi-

che, puis à Verchères où il paraît finir ses jours.

Mgr Tanguay, III, 351, fait erreur en le nommant Desdevens de Glandon. D'autres ne font pas mieux en orthographiant Dudevans.

1768-1771. – Jean Delisle de la Cailleterie. Originaire de Nantes, où son père était négociant, Jean Delisle paraît avoir

émigré de France aux Etats-Unis d'abord et avoir épousé à New- York entre 1753 et 1756, une demoiselle Ann Denton qui lui donna un fils- Jean Delisle se remaria à Montréal, en 1790, avec une demoiselle Lacroix-Mézières.

En 1783, Jean Delisle fut député à Londres avec MM. Powel'l et Adhémar de Saint-Martin, pour demander un gouvernement responsable pour le Canada.

Ce savant praticien fut notaire de 1768 à 1787 et il exerça, en même temps, la profession d'arpenteur depuis Tan 1768 à 1771. Il signe "Jean De Lisle " et quelquefois " Jn. De Lisle ", jamais autrement. Son fils également notaire signe " Jean Guill. Delisle ".

M. J. -Edmond Roy, dans son Histoire du notariat, ainsi que d'autres auteurs ont mêlé les détails biographiques du père

- 59 -

et du fils. Nous avons tâché de rétablir les faits dans deux articles parus dans le Bulletin des Recherches historiques de 1919.

1770. - J.-Bte Grenier. " Arpenteur royal ", il fait un procès-verbal dans la seigneurie de Berthier en date du 28 juillet 1770. Au bas de ce document est un autre procès-verbal par Plamondon (voir ci-après).

1764- 1773. - François Fortin. Il reçut sa commission du gouverneur Burton, le 23 février 1764 et .paraît s'être fixé à Terrebonne. On n'a de lui que quelques pièces datées au cours des années 1770 à 1773.

1772. - François Enonille - Lanoix. Dans la seule pièce qu'on a retrouvée de lui et qui date du 17 juillet 1772, on voit qu'il demeurait à Chambly. D'après le dic-

tionnaire de Mgr Tanguay, III, 594, deux personnages portant le même prénom et le même nom, le père et le fils, vivaient à Chambly en 1772; nous n'avons pu savoir lequel fut arpenteur.

1773. – Joseph Filion. Cet arpenteur, qui demeurait à Terrebonne, n'a laissé à Montréal qu'un acte de l'année 1773.

– 60 –

1773" à 1775- – Joseph Papineau. Né en 1752, il reçoit sa commission d'arpenteur le 20 juillet 1773 et exerce son art pendant une couple d'années, au moins. Le 19 juillet 1780, M. Papineau était nommé notaire et il paraît s'être consacré à cette dernière profession jusqu'à son décès arrivé le 8 juillet 1841.

Joseph Papineau a été député de Montréal de 1792 à 1804. Ce fut un orateur remarquable autant qu'un savant homme de loi. Personne n'ignore le rôle que son fils, Louis- Joseph, a joué dans notre histoire-

1776. – Amable Gipouloux, " arpenteur juré résidant au village de la Prairie de la Magdeleine ". Il signe un procès-verbal le 26 février 1776, puis un autre, conjointement avec Etienne Guy, le 12 septembre 1798. Ce sont les deux seules pièces qui semblent nous être restées.

Le sieur Gipouloux mourut à Laprairie le 30 septembre 1809 et son acte de décès lui donne environ 32 ans.

1782. – P. -P. Gagnier, "juré arpenteur résidant à Montréal ". On conserve, de ce praticien, une pièce datée du 22 février 1782.

– 61 –

1787. – Louis Guy, obtint une commission d'arpenteur en 1787, mais on ne trouve aucun de ses procès-verbaux. Le 31 août 1801, il devenait notaire.

1787- 1788. – Jn Gaudet, " arpenteur juré résidant au bourg de l'Assomption ", a laissé un procès-verbal de Tan 1787 et un autre de l'année suivante.

1790-1796. – Jean Pcnnoyer. Sur cet arpenteur, dont les archives conservent quelques pièces, nous n'avons aucune note-

1790. – Jean Planwndon. De ce professionnel, il existe à Montréal, deux pièces, l'une du 26 juin et l'autre du 10 août 1790. Dans celle-ci, il déclare "résider à Saint-François, au sud-est du lac Saint-Pierre".

1791-1816. – François Papineau. " Arpenteur résidant à Montréal." Frère de Joseph Papineait, mentionné plus haut. François-Xavier naquit le 14 février 1757 et décéda le 9 avril 1821.

1 791 -1820. – Pierre Beaupré, " arpenteur député pour la province", a laissé une volumineuse et intéressante collection de cahiers de notes, outre ses procès-verbaux.

■62-

1 792-1800. – Pierre Dézéry. Il exerça son art à Montréal et l'on a recueilli quelques-uns de ses procès-verbaux.

1796- 1825. – William Saxe. Les archives de Montréal conservent une série de ses pièces faites entre 1796 et 1825. A Québec, on en a une autre série datant de 1814 à 1833.

M- Saxe qui était américain épousa à la Christ Church, de Montréal, le 6 février

1812, Osité Tremblay. Les deux époux demeuraient alors à Longueuil.

M. Saxe fut un des arpenteurs les plus en renom de son temps.

Un /le ses fils, l'abbé Pierre-Télesphore Saxe, né à Québec en 1822 et ordonné en 1846, est considéré comme le fondateur de la paroisse de Saint-Romuald de Lévis. Cet abbé dont on a loué la vive intelligence mourut en 1881, âgé de 59 ans.

1796-1813. – Louis Charland. Dans son plus ancien procès-verbal d'arpentage déposé à Montréal, c'est-à-dire dans celui du 12 octobre 1796, Charland se dit " arpenteur juré de la province du Bas-Canada résidant à Québec." Le 2J mai 1800, il déclare demeurer à Montréal. Praticien fort habile, il a laissé plusieurs plans dont

-63

la valeur historique est considérable. M. Charland paraît avoir été nommé inspecteur des chemins de Montréal vers 1799 et être resté en fonctions jusqu'au 3 septembre 1813, date de son décès. A sa mort, il n'avait que 42 ans, nous dit l'acte de sépulture..

En 1800, il faisait partie avec plusieurs Montréalais distingués de ce fameux Club des douze apôtres qui attira l'attention des autorités anglaises et qui, d'après le juge Foucher, n'était qu'une réunion de bons vivants. (1)

1796- 1802. – François Desdevens de Glandons. Cet arpenteur demeurait à Verchères en 1798, il était fils de Maurice Desdevens, plus haut mentionné-

1798-1803. – Charles Turgeon, " député-arpenteur provincial résidant au

bourg de Terre-bonne ", a signé quelques pièces dressées au cours des années ci-dessus indiquées.

1798-1819. – Etienne Guy. Fils de Pierre Guy et de Marie-Joseph Hervieux,

(1) Philéas Gagnon, Bulletin des Recherches historiques, vol. IV, p. 90.

– 64 –

Etienne est né le 16 février 1774. Il pratique comme arpenteur de 1798 à 1819. Député de Montréal de 1796 à 1800. Lors de son décès, le 31 décembre 1820, il était lieutenant-colonel.

L'ORIGINE DU NOM DES SŒURS GRISSES

On m'écrivait, récemment des Etats-Unis, pour me prier de relever une vilaine calomnie qui s'étalait dans YAppelton's Canadian Guide et qui, au dire du correspondant, avait dû germer dans le cerveau de quelque francophobe.

Il s'agissait de l'origine du nom de sœurs Grises donné aux membres de la communauté fondée par la vénérable mère Youville.

Voici le passage en question :

" The famous Grey Nunnery founded
" in 1738 is not a convent but a hospital
" under the management of the Grey Nuns.
" According to Murray's Guide to Mon-
" treal :

"The Name "Grey Nuns" was first
" given them in dérision. The malicious
" reports circulated against the ladies, especially that of furnishing the Indians

" with alcohol and making too free a use
" of it themselves gave use to the epithet
" Soeurs Grises" the word grise bearing
" a double meaning in Trench, viz\ A grey
3

– 66 –

44 color, or tipsy. The Sisters who were
" thus cruelly assailed have made the once
" opprobrious epithet a title of the highest
44 lion or." (Appleton's Guide, pp. 68, 69.)

Si Ton se reporte, maintenant, au Mur-
ray s Illustrated Guide and Pocket Busi-
ness Directory to Montréal and Ottawa
for 1893, p. 25, on y trouve, en effet, le
paragraphe ci-dessus, mais accompagné
d'autres notes assez exactes.

Dans sa 20th Century Edition du même
ouvrage, p. 31, M. Murray a cependant
fait disparaître l'entrefilet ci-dessus ; il se
contente du renseignement suivant: " The
name " Grey Nuns " was first given them
in dérision (see Appleton's Canadian Guide
Book)", et c'est tout.

N'est-ce pas que ce jeu de renvoi est
agaçant et semble louche? Mais, en jus-
tice, il faut avouer que ces auteurs n'ont
pas inventé la, calomnie qu'ils colportent
avec une certaine complaisance, dirait-on.

L'injure date du régime français, à
l'époque où Montréal se divisa en deux
camps au sujet de l'hôpital dirigé par les
Frères Charon. L'administration de cette
institution avait été désastreuse et il s'a-
gissait de savoir à qui leur œuvre passe-

– 67 –

rait. Les uns voulaient la confier à des
hommes, les autres à des personnes du sexe
féminin.

Comme il parut bientôt évident que ces dernières remporteraient, les partisans du camp opposé répandirent les plus vilains racontars sur les honorables femmes qui allaient prendre charge de l'hôpital.

Le gouverneur de Montréal, alors M. Josué Boisberthelot de Beaucour, se prêta au jeu des adversaires de Mme Youville et il fut 1 un de ceux qui accusèrent celle-ci, " auprès du Ministre, d'avoir vendu de la boisson aux sauvages." {Histoire du Monastère des Ursiilincs des T rois-Rivières, I, 264).

L'abbé Faillon, dans sa vie de Mme Youville (pp. 35 et 36) nous fournit d'autres informations qu'il puise dans les mémoires même de V accusée.

" Bien plus, dit-il, on inventa contre elles (Mme Youville et ses compagnes) et " on répandit dans le public les calomnies les plus injurieuses, jusqu'à assurer qu'au mépris des lois ecclésiastiques et des ordonnances du roi, elles vendaient des liqueurs fortes aux Sauvages et leur fournissaient ainsi le moyen de s'enivrer; même, ce qui était le comble

68-

' de la plus grossière extravagance, qu'elles usaient de ces sortes de liqueurs pour s'enivrer elles-mêmes. De là vint qu'on se plut à les nommer par dérision Soeurs Grises, du nom qu'on donnait aux filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul dans plusieurs villes de France, à cause de la couleur de leur habit, mais que la calomnie atroce dont nous parlons fait sait prendre dans un sens bien différent."

Dès que les autorités eurent constaté l'inanité de ces accusations tout rendra

dans l'ordre.

Ces propos, on le voit, datent de loin et, comme nous le disions plus haut, sont imputables à quelques-uns de nos ancêtres; néanmoins, on peut raisonnablement trouver étrange que dans une notice de quelques lignes sur une institution aussi méritoire, des écrivains aient jugé utile d'en consacrer les trois-quarts à la reproduction de mensonges grossiers et de telle façon que le lecteur non averti, le touriste de mentalité différente à la nôtre et incapable de remonter aux sources, soient exposés à rester sous l'impression que la chose a pu être vraie quoique sa fausseté soit maintenant reconnue.

FLEUEY MESPLET

Le premier imprimeur de Montréal,

Il n'y a pas encore un siècle et demi que l'imprimerie existe à Montréal; n'empêche que les minuscules brochures et que les petits journaux publiés par notre premier éditeur, Fleury Mesplet, au dix-huitième siècle se font de plus en plus rares.

Si bien que les collectionneurs sérieux recherchent activement les incunables de Mesplet et se font une joie de les posséder.

Mais hors le monde spécial des bibliophiles et des bibliomanes, des bouquineurs et des bouquinistes, qui connaît Mesplet et ses productions? Peu de gens assurément.

Essayons donc de présenter le bizarre individu à qui les circonstances ont permis de jouer un rôle dans l'histoire de la grande ville canadienne. La tâche sera facile,

grâce à l'excellente étude que le numismate R. W. McLachlan consacra naguère à Mesplet; grâce encore au bienveillant conservateur de la bibliothèque Saint-Sulpice, M. Aegidius Fauteux, qui a mis ses trésors à notre disposition et nous a laissé examiner les premiers imprimés de Montréal.

*

La défaite des Américains et la mort de leur général Richard Montgomery, sous les murs de Québec, le 31 décembre 1775, loin de décourager nos voisins, ne firent qu'augmenter leur désir de s'emparer des possessions anglaises du nord de l'Amérique.

Aussi, lorsque Washington demanda, dans ce but, de nouvelles troupes au Massachusetts, au Connecticut et au New-Hampshire, en obtint-il immédiatement. On comprit, cependant, que les troupes seules ne suffiraient pas pour conquérir le Canada et qu'il fallait, en même temps, posséder des alliés dans le peuple. Voilà pourquoi le Congrès nomma trois commissaires dont la mission consistait à visiter Montréal pour recruter des adhérents et s'assurer des sympathies.

Ces commissaires furent choisis avec soin. L'un était Samuel Chase et l'autre Charles Carroll, tous deux représentants du Maryland. Ce dernier professait la religion catholique et se faisait accompagner de son frère, John Carroll, jésuite, plus tard évêque de Baltimore. Le troisième commissaire était un illustre sep-

tuagénaire, Benjamin Franklin, représentant de la Pennsylvanie, à la fois diplomate, philosophe et savant.

Les Carroll avaient reçu leur éducation en Europe et parlaient très bien français; quant à Franklin, il lisait en cette langue, s'il la parlait avec difficulté, car il l'avait apprise dès 1733, au témoignage de Sainte-Beuve. (1)

A l'époque dont il s'agit, il n'était pas encore question de chemin de fer, et les communications étaient difficiles entre la future république et notre contrée. Les commissaires quittèrent donc Philadelphie en voiture, le 20 mars 1776 et n'atteignirent Montréal que le 29 avril suivant. Dès leur arrivée, ils se mirent à l'œuvre et préparèrent l'organisation d'une assemblée qui fut tenue au château de Ramsay. Cette assemblée n'eut pas tout le succès

(1) Causeries du Lundi, VII, 171.

72-

désiré. Les commissaires s'aperçurent que les Canadiens n'avaient aucune confiance dans leurs promesses et qu'ils préféreraient plutôt rester sous la domination d'un pouvoir éloigné que de faire cause commune avec un peuple rapproché. Franklin qui avait pour principe de ne pas gaspiller le temps dont la vie est faite, ne s'éternisa pas ici. Sa présence était trop utile ailleurs, et il retourna le onze mai. Les autres commissaires le suivirent dix-huit jours après.

*
* *

Toutefois, la visite de Franklin à Mont-

réal, ne fut pas stérile, puisqu'elle dota notre ville de sa première imprimerie.

Franklin était lui-même libraire, imprimeur et journaliste. Il aimait son art et, sans doute, il pensait, avant Siévès que " l'imprimerie changerait la face du monde." C'est rempli de cette idée qu'au début de la lutte pour l'indépendance, il veilla à ce qu'on établît des imprimeries et des journaux dans les principaux centres des états révolutionnaires.

En venant au Canada, il adoptait la même conduite, et il s'était entendu avec

73

le Congrès pour diriger ici un imprimeur français qui habitait Philadelphie depuis 1774. Cet homme n'était autre que Fleury Mesplet, et c'est à lui qu'on avait confié l'impression des 'lettres du Congrès, adressées aux habitants de la province de Québec, en 1774, en 1775 et en 1776.

Fleury Mesplet paraît être né vers 1735, à Lyon, du mariage de Jean-Baptiste Mesplet et de Marie-Antoinette Capeau. Il grandit dans l'effervescence que produisaient, en France, les doctrines de Voltaire, de Rousseau et des encyclopédistes, doctrines qu'un imprimeur devait difficilement ignorer et dont il ne pouvait manquer d'être saturé.

Mais au dix-huitième siècle, le nombre des imprimeries était limité au pays des aïeux, et si Mesplet avait l'ambition de devenir son maître, s'il rêvait de faire fortune, il dut croire qu'il atteindrait mieux ce résultat en suivant le courant qui jetait alors quantité d'ouvriers de partout en Angleterre. Dpnc il traversa la Man-

che afin de se fixer à Londres. Ce fut le

– 74 –

commencement d'une longue série de malheurs.

Dans l'année où les colonies d'Amérique firent leur premier pas vers la scission d'avec la mère patrie, c'est-à-dire, en 1773, Mesplet imprime, dans la métropole anglaise, un ouvrage du colonel de Champigny, sur la Louisiane, et il fait la connaissance de Benjamin Franklin. Celui-ci, prévoyant peut-être qu'il pourrait l'utiliser avant peu pour entraîner les Canadiens français dans la révolution, lui conseilla, on le présume, de se rendre à Philadelphie. Mesplet ne fut pas incrédule ; quelques mois plus tard, il était à cet endroit et attendait que le congrès requît ses services. Trouvant que les événements ne marchaient pas assez vite, il fit un voyage à Québec, en 1775, pour essayer de s'y fixer, mais il y avait déjà un imprimeur (1) qui faisait d'excellentes affaires et jouissait de la faveur des gouvernants. Il retourna donc à Philadelphie et, au commencement de 1776, reçut enfin l'ordre de partir pour

(1) Il n'est pas hors de propos de signaler ici que William Brown, nom de cet imprimeur, avait fait son apprentissage chez William Dunlop, beau-frère de Franklin, à Philadelphie, d'où il était venu résider à Québec. Benjamin Suite avait donc doublement raison de s'écrier, un jour, que la presse de notre province était une création yankee.

– 75 –

Montréal, en même temps que les commissaires.

* *

C'est avec la plus grande difficulté que Mesplet put transporter à Montréal, tantôt en voitures, tantôt en bateaux plats, ses presses, ses caractères et son papier.

Il amenait avec lui sa femme. Maria Mirabeau, un "homme de lettres", Alexandre Pochard, engagé pour rédiger le journal qui devait être édité, deux imprimeurs, John Gray et un nommé Herse, puis un domestique. Le voyage dura près de deux mois, du 18 mars au 6 mai, et fut accidenté, car on pensa couler dans les rapides de Chambly. Néanmoins, Mesplet comptait que ses déboires étaient enfin finis. Hélas ! il n'avait pas prévu que sa guigne le poursuivrait partout et lui demeurerait fidèle jusqu'à la mort. Il était à peine installé que les commissaires reprenaient le chemin de leur pays et que l'armée américaine évacuait Montréal.

Les envahisseurs partis, les autorités canadiennes s'emparent de l'imprimeur, de son épouse et de son personnel et les logent en prison en qualité de rebelles. Ils ne furent remis en liberté qu'après vingt-six

– 76 –

jours de détention. Pour comble, Pochard dégoûté d'un pays qui accueillait si mal les étrangers, résilie son engagement, exige ses frais de déplacement et s'éloigne sans tarder. Voilà donc Mesplet dans l'impossibilité de publier le journal qui devait lui fournir la subsistance. Touchés de sa détresse les Sulpiciens lui confient l'impression du Règlement de la confrérie de V adoration perpétuelle du S. Sacrement, puis une tragédie : Jonathan et David ou le Triomphe de V amitié. Enfin, il imprime pour quelqu'un de Québec, les Cantiques de rame dévote.

Les deux années suivantes il édite dix autres petits volumes et fonde La Gazette

du commerce et littéraire, car il a, enfin, mis la main sur un rédacteur, Valentin Jotard, avocat français, à Montréal depuis 1768. Grand admirateur de Voltaire et grand ami de Bacchus, Jotard s'érige en génie malfaisant de Mesplet qui avait déjà un penchant pour les idées subversives et la dive bouteille. L'union ne fut pas heureuse. Très vite, la Gazette attira l'attention des autorités civiles et religieuses et le gouverneur Carleton décida même d'expulser les deux journalistes. Mais Haldimand arrive remplacer Carleton, et cédant

– 77 –

aux supplications des amis de Mesplet consent à suspendre l'ordre de bannissement. Jotard profite de ce succès pour attaquer les juges qui ne lui plaisent pas, et ce fut le prélude d'une catastrophe.

Le 4 juin 1778, une escouade de soldats arrête l'imprimeur et le rédacteur et les déposent dans un navire à destination de Québec. Là, ils sont incarcérés et attendent le bon plaisir du gouverneur. Pendant trois ans et trois mois, ils languissent dans les cachots, accumulent les supplications et les promesses, puis, un jour, on les laisse s'évader, imaginant que c'est le meilleur moyen de se débarrasser de gens qui ont été détenus sans procès, contrairement à la loi.

Après sa sortie de prison, Mesplet reforme sa conduite envers les pouvoirs. Il cesse ses relations avec Jotard (1) ou du moins ne publie plus ses élucubrations, sans doute pour plaire à ses créanciers, à ses amis, et, surtout, à son excellente

(1) Jotard se range lui aussi pour épouser en 1783 une veuve à l'aise, M. -Thérèse Bouat, fille du juge Bouat, mariée en 1733 à Louis-Jean Poulain de Courval et en 1744 à J.-B. de Gannes. Il décède en 1787, et à

sa sépulture on remarque la présence de M. Antoine Foucher, notaire et avocat, de M. Louis de Montigny, avocat.

– 78 –

épouse qui ne l'a pas abandonné durant sa captivité et a tout fait pour réparer les fautes de son inconséquent mari.

Mais la guigne reparaît et Mesplet lutte contre les embarras financiers. Ayant présenté un compte au Congrès pour être remboursé de ses frais de déménagement et être dédommagé des pertes qu'il a subies durant son emprisonnement, les Américains ne lui accordent qu'une faible partie de la somme réclamée. Ses créanciers qui avaient toujours attendu ce règlement de compte dans l'espoir de rentrer dans leurs fonds, perdent alors espérance et patience et pratiquent des saisies sur les biens de leur débiteur. Ce dernier fait banque-roule, et obtient un arrangement.

En 1785, il fonda la Gazette de Montréal qui existe encore. Cette publication ne lui apporte pas le pactole et il continue de lutter contre la pénurie. Quatre ans plus tard, sa femme dévouée décède, âgée de quarante-trois ans seulement, n'ayant pu, sans doute, résister plus longtemps à l'inconduite de son mari, aux privations qu'elle a endurées et aux tribulations au milieu desquelles elle a dû vivre.

Ce dernier coup du sort va sans doute assagir le vieil imprimeur? Pas du tout-

– 79 –

Sept mois, au plus, après le départ de celle qui avait été sa compagne fidèle, Mesplet, qui a maintenant cinquante ans, épouse Marie-Anne Tison, jeune fille de vingt-trois ans qui a quelques biens et qui veut

échapper à l'autorité sévère d'une belle-mère.

Avec ce mariage Mesplet revient à flot pour quelque temps, puis en janvier 1794, au moment où ses créanciers se préparent à lui servir de nouvelles procédures, il accomplit l'acte le plus sage de sa vie, en disant un adieu définitif à notre monde.

Peu d'existences ont été plus tristes, mais peut-on plaindre celui qui se fait l'artisan de ses propres malheurs ?

Mesplet fut-il un esprit inquiet et tourmenté, un remuant assoiffé d'aventures, un frondeur comme il y en avait beaucoup dans cette France qui se préparait aux pires excès, ou bien n'a-t-il été qu'un être frivole, un inconstant, un cerveau mal équilibré, un idéologue toujours à la recherche d'un bonheur qui fuyait devant lui?

Nul ne le sait et nul ne 'le saura. D'ailleurs la question importe peu et nous ne la posons pas pour qu'on y réponde.

■80-

Il reste que Mesplet fut un type curieux et que sa vie valait d'être racontée avec la minutie qu'y a apportée M. Me Lahlan dans sa monographie savante, si pleine de charme pour tous ceux qui aiment à scruter les énigmes derrière lesquelles se cachent souvent les personnages historiques.

LES JOURNÉES FÉRIÉES SOUS LE RÉGIME
FRANÇAIS

Ceux qui consultent les vieux documents ne manquent pas de constater qu'il y avait autrefois beaucoup plus de jours fériés que

maintenant, mais quels étaient-ils ?

Or comme il peut être utile aux chercheurs de pouvoir se renseigner rapidement sur ce point, nous nous sommes adressé à M. Léandre Lamontagne, qui s'occupe de choses liturgiques, pour avoir son opinion, et voici, aux termes près, sa réponse qu'il base sur le rituel du diocèse de Québec, de 1703.

D'abord, à l'ordinaire, on compte 52 dimanches du premier janvier au trente et un décembre, mais il y en a 53 dans les années non bissextiles commençant par un dimanche ainsi que dans les années bissextiles commençant par un samedi ou un dimanche.

Si on ajoute 37 fêtes d'obligation y compris celle de la paroisse que l'on n'oubliait jamais, on arrive, selon le cas, à 88, 89 ou 90 jours de chômage.

– 82 –

Huit fêtes étaient mobiles : Pâques et les deux jours suivants; l'Ascension; la Pentecôte et les deux jours suivants, puis la Fête-Dieu.

Vingt-huit fêtes étaient fixes :

Janvier: 1, Circoncision; 6, Epiphanie; février: 2, Purification de la B. V. M.; 24 ou 25, S. Mathias, apôtre; mars: 19, S. Joseph; 25, Annonciation; mai : 1, S. Philippe et S. Jacques, apôtres; juin: 24, Nativité de S. Jean-Baptiste; 29, S. Pierre et S. Paul, apôtres; juillet: 25, S. Jacques, apôtre; 26, S te- Anne; août: 10, S. Laurent; 15, Assomption de la B. V. M. ; 24, S. Barthélémy, apôtre; 25, S. Louis; septembre: 8, Nativité de la B. V. M. ; 21, S. Mathieu, apôtre; 29, S. Michel; octobre; 28, S. Simon et S. Jude, apôtres ; novembre : 1, Toussaint; 30, S. André, apôtre; décembre: 3, S. François Xavier; 8, Immaculée-

Conception ; 21, S. Thomas, apôtre ; 25, Noël; 26, S. Etienne; 27, S. Jean, apôtre. En plus, le patron principal de chaque paroisse.

Actuellement, il n'y a plus que six fêtes d'obligation.

SOCIÉTÉS POLITIQUES SECRÈTES CANADIENNES FRANÇAISES

DEPUIS LA CESSION JUSQU'À LA CONFÉDÉRATION

Tous les pays ont eu leurs sociétés secrètes, parce qu'il est des idées ou des projets qui ne peuvent se discuter – sans danger – que dans une ombre propice.

Entre les causes qui font surgir les groupements de cette espèce, il n'en est pas de plus fertile que le mécontentement contre l'organisation politique d'un pays. C'est ce que nous constatons ici, car nos sociétés du dix-huitième et du dix-neuvième siècles, n'ont visé, en général, qu'à modifier ou à changer la forme du gouvernement.

LES FRÈRES DU CANADA.

1786

La première société secrète de langue française à Montréal, et probablement au Canada, semble être celle qui porta le nom

– 84 –

de " Frères du Canada ". Elle recrutait ses adhérents parmi les Canadiens français, les Français et les Écossais. Son existence nous est signalée d'abord par un article paru dans le Canadian Antiquarian , de 1873 (p. 63) et intitulé: " An engraved silver medal of the Frères du Canada ", 1786.

L'article qui est signé par Sir G.-Duncan Gibb, de Londres, débute par une description de la médaille. Celle-ci a la forme de Técu qu'on trouve dans le sceau dont nous parlons plus bas. Sur un côté de la médaille, on lit: " Frères du Canada, 1786" et sur l'autre, sont gravés: un œil en chef, deux mains au centre et le mot " Inséparable " en pointe.

L'auteur raconte que cette médaille lui a été donnée par son oncle, le major George Gibb, de Sorel. Il en avait hérité d'un officier écossais qui avait dû appartenir à cette société. Cet officier était à Montréal en 1786 et il mourut dans cette ville vers 18.11.

Ces renseignements sur le premier propriétaire de la médaille s'appliquent fort bien à Joseph Provan, l'un des signataires du procès-verbal que nous reproduisons ci-après. Écossais de race, il mourut a

– 85 –

Montréal, le Ter avril 1814, âgé de 55 ans et un nommé B. Gibb assistait à son enterrement.

Sir Duncan Gibb ajoute qu'il ne sait rien ,sur la société, mais il suppose, avec raison, que son siège principal devait être à Montréal et qu'elle avait été fondée en 1786.

* *

Plus tard, parmi les documents du Palais de justice de Montréal, nous avons pu exhumer l'intéressant procès-verbal de l'élection d'un président ou maître de cette mystérieuse société.

Le document se lit comme suit :

"A- une assemblée des Frères du Canada tenue au Café de Sullivan, ce jour-

d'hui vingt-deuxième février mil sept cent quatre vingt dix.

A Frère Jean Guill. de Lisle, Salut.

Nous vous avons nommé et choisi, vous nommons et constituons par ces présentes, " Maître des Frères du Canada", etc., de notre ordre; Voulant que vous jouissiez des prérogatives attachées à cette dignité et voulons en outre que les présentes servent partout où besoin sera.

Car telle est Notre Volonté.

- 86 -

Donné à Montréal, le 22-me février mil sept cent quatre-vingt-dix, sous le sceau de Notre Ordre et la cinquième de notre Institutu ...

Par ordre de l'assemblée,

HERSE,

Garde sceau.

LOUIS LARD Y
JNO LUMSDEN
JOS. PROVAN
T. C. LEPROHON
PH. DE ROCHEBLAVE
JOS. ROY
PIERRE MARASSI ".

A la gauche de la partie inférieure du document est un sceau fort curieux et «exceptionnellement bien gravé et bien conservé. Il est circulaire et mesure exactement un pouce et trois lignes de diamètre. Le long de la courbe du haut se trouve l'inscription : "Les Frères du Canada." 1786. Au-dessous de ces mots est un écu pelté dont la pointe supérieure centrale se termine par un trèfle ou une croix. A l'intérieur de l'écu on voit, en chef, un œil entouré de rayons, au centre, deux mains

entrelacées et, en pointe, le mot " Insépa-

•87-

rable". L'écu est accolé de rinceaux de laurier et de palmier.

*

* *

Celui que ses camarades plaçaient au siège présidentiel exerçait la profession de notaire, tout comme son père, l'arpenteur-notaire, Jean De Lisle de la Caille-terre que le peuple du Canada avait envoyé en Angleterre, en 1783, avec MM. Adhémar de Saint-Martin et W. D. Powell dans le but de demander un gouvernement constitutionnel pour le Canada.

.Jean-Guillaume De Lisle avait en plu? l'avantage d'être greffier de la fabrique de Notre-Dame de Montréal depuis 1788 et il conserva cette dernière charge jusqu'en

1798.

Deux des signataires du procès-verbal, Lumsden et Provan venaient d' Ecosse, Louis Lardy et Jacques-Clément Herse paraissent être originaires de France.

Quant à Pierre Marassi et à J.-C. Lepronhon c'étaient des fils de soldats français qui avaient épousé des Canadiennes en 1760.

A cette époque, le sieur Herse (marié à une Canadienne, Marguerite Lacroix),

faisait un commerce lucratif à l'Acadie, près de Saint-Jean d'Iberville.

MM. de Rocheblave et Marassi s'occu-

paient de la traite des fourrures dans

l'Ouest.'

*

Le Bulletin des Recherches historiques de 1911 (p. 96) a posé une question qui pourrait avoir quelque rapport avec les Frères du Canada.

" Je vois, dit un correspondant, dans
" l'ouvrage de Olavel, Histoire pittores-
" que de la Franc-Maçonnerie qu'en 1787,
" u il existait une secte maçonnique au Ca-
" nada connue sous le nom de Francs-Ma-
" çons régénérés. Cette loge appartenait-
" elle au rite anglais ou français ? Où
" avait-elle son siège ? Connaît-on quel-
" ques-uns des membres de cette loge ? "

Personne n'a répondu.

Nous avons fait demander à M. J.-Ross Robertson, éditeur de l'Evening Telegram de Toronto et l'historien de la Franc-Maçonnerie au Canada, s'il possédait quelques informations concernant les Francs-Maçons régénérés et les Frères du Canada. On nous dit qu'il est d'avis que

- 89 -

celte secte et cette société n'ont rien de commun avec le rite anglais.

D'autre part, M. AEGMitis Fauteux, le conservateur de la bibliothèque Saint-Sulpice de Montréal, au cours d'une causerie qu'il a faite devant la Société historique de Montréal, a fourni des détails sur une succursale des Frères du Canada qui existait à Québec en 1788. L'érudit conférencier croit que les Frères du Canada et les Francs-Maçons régénérés étaient un même ordre.

Cela est fort possible.

Ne se peut-il également, que Ton ait appelé " Frères du Canada ", une société modelée sur la franc-maçonnerie, mais n'ayant qu'un but politique. N'y aurait-il aucune relation entre cette société et le mouvement antibritannique ou séparatiste que des émissaires français tentèrent de créer en notre pays, à la fin du dix-huitième siècle?

Autre question : Cette société a-t-elle quelque rapport avec une loge portant le nom de " Frères du Canada " et qui fut instituée à Québec, le 24 juin 1816 par Thon. Claude Dénéchaud, grand maître provincial de l'ordre des Anciens Maçons d'Angleterre ? Cette loge eut pour maître, lors de sa fondation, M. F.-X. Perrault

90-

■et elle existait encore en 1822. (Voir Frecinoury in Québec by Grahani, pp. 103, 137, 180 et 181.)

LES FILS DE LA LIBERTÉ
1837

Cette fameuse société politique était-elle secrète ?

L'historien T. -P. Bédard, dans son Histoire de cinquante ans (pp. 396, 405), le déclare expressément : " cette association était secrète et les membres prêtaient un serment spécial ". Quelqu'un raconta même à l'auteur qu'il avait vu " la formule du serment et que celle des Francs-Juges était une douceur auprès de celle des Fils de la liberté/'

Ce point acquis, faisons l'historique rapide de la société en puisant dans les ouvrages et les journaux suivants : L.-O.

David, les Patriotes; L.-N. Carrier, les Evénements de 1837-38; A.-D. DeCelles, Papineau; A. Béchar, A.-N. Morin; J-D. Borthwick, Jubilé de diamant ; T.-P. Bédard, Histoire de cinquante ans; Hector Fabre, Souvenirs d'un autre âge ; la Mî-nerve de 1837; ^ Populaire de 1837; ^O-pinion publique 1870 à 1883 et le Bulletin des Recherches historiques, 1895- 1920.

91

La proclamation de lord Gosford, lancée le 15 juin 1837 et q u i exhortait le peuple " à s'abstenir des réunions séditeuses . . . ne fit qu'augmenter l'effervescence populaire; elle fut dénoncée comme un attentat de plus aux droits des habitants du Canada." " Les patriotes commencèrent dès lors à discuter la nécessité de s'organiser pour faire respecter leurs droits et repousser la violence."

" On crut que le meilleur moyen de réussir était de s'adresser à la jeunesse de Montréal, de la décider à former une puissante association et d'inviter les jeunes gens à en faire autant partout ailleurs." (L.-O. David.)

C'est alors que Louis-Joseph-Amédée Papineau, fils du grand tribun, se serait occupé de fonder la société des Fils de la liberté, calquée en quelque sorte sur celle des Sons of Liberty qui avait aidé les Américains à se libérer de l'autorité anglaise, soixante ans auparavant. (Borthwick et B. R. h.)

" Le 5 septembre 1837, l'association des Fils de la liberté était solennellement proclamée dans une assemblée nombreuse te-

nue à l'hôtel Nelson, sur la place Jacques-Cartier. Ce fut une grande démonstration ; des discours véhéments furent prononcés par MM. Robert Nelson, André Ouimet et Edouard Rodier; une musique militaire mit le comble à l'enthousiasme en se faisant entendre après chaque proposition "...

Ensuite, les Fils de la liberté allèrent offrir leurs hommages à l'honorable L.[^]J. Papineau et à l'honorable D.-B. Viger "...

"En avant , fut la devise choisie par la société "...

" C'était une organisation moitié civile moitié militaire, composée de deux branches qui devaient travailler, l'une par les discours et les écrits, et l'autre par la force des armes, si c'était nécessaire, au progrès et au triomphe de la cause populaire . . , et même préparer le peuple à la conquête de son indépendance". (L.-O. David.)

*

* *

On ne connaîtra jamais, sans doute, tous les noms des membres de cette association intéressante, car ils étaient plusieurs centaines. Nous pouvons cependant rappeler les noms qu'on relève dans les

– 93 –

diverses publications dont nous avons ci-dessus donné la liste.

Division civile

André Ouimet, président. Né à Sainte-Rose, île Jésus, en 1808. Admis au Barreau en 1836. Mort le 10 février 1853. Fut interné pendant huit mois en 1837-38.

Jean-Louis Beaudry, vice-président. Né le 27 mars 1809. En 1834, il ouvrit, rue

Notre-Dame, le fameux magasin des contrevents barrés et y fit un commerce des plus lucratifs. Arrêté après le 6 novembre, il put s'expatrier. Il ne revint qu'après l'amnistie. A partir de 1862, M. Beaudry fut élu dix fois, maire de Montréal. Décédé le 24 juin 1886.

Joseph Martel, vice-président.

E.-H. Therrien, secrétaire-archiviste.

Georges de Boucherville, secrétaire-correspondant. (Voir ci-après).

. . . Baudriau, secrétaire.

1 (Le Populaire du 8 novembre 1837 mentionne " le jeune Baudriau, secrétaire de l'infamieuse association et étudiant en médecine.")

François Tulloch, assistant-secrétaire-correspondant.

– 94 –

Division militaire

Thomas-Storrow Brown, général. Né à St. Andrews, N.-B., le 7 mai 1803, il vint s'établir à Montréal en 1818, et se livra au commerce. Il embrassa la cause des patriotes et, en 1832, devint l'un des fondateurs du Vindicator. Le 6 novembre 1837, M. Brown fut cruellement battu et il perdit l'usage d'un œil. Peu après, il se rendit à Saint-Charles où il dirigea le combat. De cette localité, il prit la route de l'exil. M. Brown réintégra son domicile quelques années après et il est mort en notre ville, le 26 décembre 1888.

Le général de l'association avait sous ses ordres six officiers ou chefs, commandant chacun une des six sections de la ville. On connaît les noms de cinq d'entre eux :

1 – Jean-Baptiste Chamilly Verneuil

de Lorimier. Né en décembre 1803. Admis au barreau en 1833. Après le six novembre il alla prendre part au combat de Saint-Eustache avec son frère François-Marie-Thomas Chevalier de Lorimier, qui fut exécuté le 18 janvier 1839. Jean-Baptiste put s'enfuir aux Etats-Unis. Il revint au Canada lorsque l'amnistie eut été pro-

•95-

clamée. M. de Lorimier fut inhumé à Montréal, le 25 juillet 1865.

2 – Georges de Boucherville, avocat. Né à Québec en 18 14. Auteur du fameux roman : " Une de perdue deux de retrouvées." Mort à Québec en 1898.

3 – Henri- Alphonse Gauvin, médecin. A la suite de l'affaire du 6 novembre, il se rendit à Saint-Charles où il organisa les patriotes avec M. Brown. Il mourut le 2 mars 1841, âgé de 25 ans, d'une maladie contractée en prison.

4 – Rodolphe Desrivières, marchand. Lui aussi prit le chemin de Saint-Charles pour aider à l'organisation. Il avait signé l'avis de convocation des Fils de la liberté pour le 6 novembre 1837, parce que l'assemblée se faisait dans sa section, sans doute.

5 – François Tavernier.

Membres.

Casimir Arcourt, cordonnier, mort à Chicago.

J. Brien, médecin. Arrêté et incarcéré à Montréal en 1838, il obtint un demi-pardon en fournissant des renseignements aux autorités.

L.-P. Boivin, bijoutier, coin des rues Notre-Dame et Saint-Vincent; Thomas Barbe, meublier; N. Berthiaume, Louis Barré, tanneur.

George-Etienne Cartier, avocat, plus tard chef du parti conservateur et ministre. Rémi Courcelles, tailleur; H. Carron, Simon Crevier, marchand de cuir. Dr Côté, de l'Acadie. Il s'enfuit aux Etats-Unis et y devint pasteur protestant.

Toussaint Deniers, Louis Dumais, boucher; Joseph Dufaux, marchand; P.-J. Damour.

James Fimey.

Pierre Grenier, Joseph Gaudry, André Giguère, sellier.

René-Auguste-Richard Hubert, avocat, né en 1811. Présent au combat de Saint-Eustache. Arrêté en janvier 1838. Relâché après quelques mois. Fut protonotaire de Montréal de 1866 à sa mort en 1884.

Narcisse Lafrenière, sellier. Joseph Lettoré, imprimeur. Il édita en 1850, le journal le Peuple travailleur, qui vécut peu de temps. Louis Lebeau, Joseph Leduc, Henri Lacaille, Pierre Larceneur, André Lacroix, Norbert Larochelle, mort à la Nouvelle-Orléans. Il était du groupe de patriotes qui mirent à mort le lieutenant écossais,

George Weir, à Saint-Denis, le 23 novembre 1837. André Lapierre, marchand de cuir.

Paul Martin. Augustin-Norbert Morin. Né en 1803. Il était député en 1830. En

1836, il alla se fixer à Québec, où il fut choisi pour chef des Fils de la liberté de l'endroit. Mort en 1865.

J.-L. Neysmith, marchand.

Dr Edmond B. O'Callaghan. Accusé de haute trahison, il se réfugia aux Etats-Unis où il acquit de la réputation comme archiviste et historien.

Charles-Ovide Perrault, avocat. Né en 1810. Député en 1834. Il fut tué à la bataille de Saint-Denis, le 22 novembre 1837. Il était beau-frère du libraire E.-R. Fabre et l'associé de l'avocat André Ouimet.

André-Benjamin Papineau. Il exerça la profession de notaire de 1835 à 1890. Louis-Joseph-Amédée Papineau, né à Montréal, le 26 juillet 1819. Fils de Louis Joseph. Collabora à divers journaux patriotes dès 1836. Il s'enfuit aux Etats-Unis en 1837, après l'affaire du 6 novembre. En 1843, il était de retour au pays et l'année suivante on le nommait protonotaire de Montréal. Mort à Montebello en 1903.

4

— 98 —

Edouard-E. Rodier, avocat. Né en 1805. L'un des premiers patriotes à s'habiller en étoffe du pays. Mort le 5 février 1840. " L'orateur chéri des Fils de la liberté." Il avait adressé la parole le 6 novembre 1837.

Docteur Amable Simard.

Narcisse Valois, " l'un des hommes les plus entreprenants et les plus estimés de Montréal."

*

Le Donc Club fondé par Adam Thoni, " rédacteur du Montréal Herald et tory fougueux", avait décidé de rencontrer la jeunesse canadienne-française. L'échauffourée eut lieu le lundi 6 novembre 1837. Ce jour-là, premier lundi du mois, avait lieu la grande réunion mensuelle de l'association, dans " la maison publique de Vigent... qui donnait sur la rue Notre-Dame et dont la cour a une entrée sur la rue Saint-Jacques "... tout près de la ny> Dollard. Cette maison avait déjà été célèbre dans les fastes de l' élection du quartier ouest en 1834, pour avoir servi de quartier général aux troupes électorales de Papineau. {Le Populaire).

99-

Six à sept cents (personnes assistaient à l'assemblée des Fils de la liberté. Non loin, au marché à foin, aujourd'hui le square Victoria, le Doric Club tenait une réunion.

Les deux clans furent vite aux prises. Plusieurs personnes furent blessées, quelques-unes grièvement, mais on n'enregistra aucune perte de vie.

De la rue Saint-Jacques, le Doric Club se rendit aux quartiers généraux des Fils de la liberté, qui se trouvaient dans la maison d'un nommé Dupuis, au coin des rues Sanguinet et Dorchester. Cette habitation construite en bois n'avait qu'un rez-de-chaussée et un étage. Le bas était occupé par l'épicier Gauthier et le haut par l'état-major des patriotes. Les Constitutionnels défoncèrent les portes, s'emparèrent de quelques fusils, de quelques sabres et surtout du " drapeau révolutionnaire " des jeunes Canadiens français. Ce drapeau se blasonnait ainsi : tiercé en f asces ; au 1 de sinople ; au 2 d'argent chargé de l'inscription : En avant. Association des Fils de la liberté; au 3 de gueules. Autrement dit,

c'était le tricolore horizontal, vert, blanc et rouge, adopté par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal en 1834, aⁱetwⁱ d'une inscrit

To^{rsv}w " f CANAC

BIBLIOTHECA

100

Quoi qu'il en soit, fusils, sabres et drapeau furent remis à la police, puis les Constitutionnels allèrent saccager l'imprimerie du Vindicator, rue Sainte-Thérèse.

Les Fils de la liberté avaient vécu, car sans beaucoup tarder " ses chefs furent jetés en prison" et la rébellion commença en divers endroits.

*

Rappelons qu'il exista une succursale des Fils de la liberté à Québec et que le président fut Augustin-Norbert Morin. Ce groupe fit peu de bruit, car M. Morin " valait peu comme chef... il était trop doux et trop poli ! "

" Antoine Fournier fut l'un des membres les plus ardents de la société dans la capitale. C'est lui qui favorisa l'évasion des prisonniers américains Dodge et Theller détenus à la citadelle de Québec."

LES CHASSEURS.

La dispersion des Fils de la liberté ne mit pas fin à l'insurrection. Les nombreux patriotes qui avaient traversé la frontière conservaient encore l'espoir de libérer leur

loi

pays, et, pour cela, ils résolurent de fonder une autre société puissante appelée Les Chasseurs.

Dans ses Cardinal facts of Canadian History, J.-P. Taylor prétend que ce fut une " American organization in sympathy with Canadian rebels ", mais l'historien L.-O. David attribue cette fondation à Robert Nelson et à quelques Canadiens qui l'accompagnaient dans la république voisine. Ce dernier auteur, dans une récente édition des Patriotes de 1837-38, nous fournit d'intéressants détails.

" L'association, dit-il, avait quatre degrés : Y Aigle, dont le rang correspondait à celui de chef de division; le Castor, qui avait l'autorité d'un capitaine ; la Raquette, qui avait neuf hommes sous son commandement, et le Chasseur, simple soldat.

" Chaque degré avait ses signes particuliers . . . Pour savoir si une personne faisait partie de l'association, on lui disait : Chasseur, c'est aujourd'hui mardi ! La personne devait répondre : mercredi. Il y avait aussi une certaine manière de donner la main.

Pour entrer dans la société, il fallait prêter le serment suivant : Je, A . . . D . . . , de mon consentement et en présence de

102

Dieu Tout-puissant, jure solennellement d'observer les secrets, signes et mystères de la société dite des Chasseurs; de ne jamais écrire, peindre ou faire connaître d'une manière quelconque les révélations

qui m'auraient été faites par la société ou une loge de chasseurs, d'être obéissant aux règles et règlements que la société pourra faire, si cela se peut sans nuire grandement à mes intérêts, ma famille ou ma propre personne; d'aider de mes avis, soins, propriétés, tout frère chasseur dans le besoin, de l'avertir à temps des mailheurs qui le menacent. Tout cela, je le promets sans restriction et consens de voir mes propriétés détruites et d'avoir moi-même le cou coupé jusqu'à l'os."

La dernière partie du serment devait donner le frisson aux adhérents. Sous le nom de Huniers Lodges, cette association paraît avoir eu des ramifications aux Etats-Unis et dans l'Ontario.

A Montréal, l'exécutif de la société, ou du moins celui de la province, tenait ses réunions chez l'avocat John Picoté de Belestre-McDonnell, rue Saint-Vincetot-de-Paul, et c'est là, suivant M. David, que l'ardent "Elisée Malhiot, le principal organisateur de l'association, et qui occu-

103

paît le grade de Grand Aigle, venait chercher les fonds dont il avait besoin.

" Les principaux membres de ce comité étaient : Me Donald, Frs Mercure, Lemaître, Célestin Beausoleil, Féréol Thérien, Guillaume Levesque et David Rochon/

" Georges de Boucherville, R.-A.-R. Hubert, Féréol Peltier et autres favorisaient le mouvement et aidaient le comité sans avoir prêté le serment . . . "

" Le secret des délibérations du comité fut si bien gardé et toutes les précautions si bien prises que les autorités, malgré tous leurs efforts et leur vigilance ne purent

mettre la main à Montréal sur ceux qui s'étaient le plus compromis." – (L.-O. David, les Patriotes de 1837-38).

TES FEANCS FREEES.

Nous devons à un octogénaire, ancien officier de justice, les renseignements qui suivent sur les Francs Frères, société politique secrète d'il v a soixante ans.

" En autant que je le sais, nous dit-il, la société fut fondée en 1856 et la plupart des sociétaires appartenaient ou avaient appartenu à l'Institut canadien.

– 104 –

J'avais dix-sept ans lorsque je devins membre. Les réunions avaient lieu, à cette époque, au-dessus du rez-de-chaussée d'une maison sise à l'angle nord-ouest des rues Sainte-Catherine et Sanguinet.

Apparemment, c'était une société de protection et de secours mutuels pour les libéraux; elle avait un rituel semblable à celui des sociétés secrètes, mais le fait qu'elle fut dénoncée par le clergé du temps laisse supposer qu'elle avait un autre but que j'ignore.

" Un soir, ajoute-t-il, des citoyens de la paroisse Saint-Jacques firent irruption dans la salle de délibérations et nous forcèrent de déguerpir. Ce fut le coup de mort des Francs Frères. Par la suite, ils s'assemblèrent tantôt chez un avocat, rue Saint-Vincent, tantôt ailleurs, mais la société avait perdu son prestige: elle ne fit plus que vivoter, puis elle s'éteignit entre 1862 et 1864.

LE CLUB SAINT-JEAN-BAPTISTE.

Ostensiblement, c'était un cercle inoffen-

sif où l'on pouvait jouer au billard, prendre une partie de cartes et déguster des liqueurs.

- 105 -

Le gardien du local, M. Patenaude, logeait sous les combles, les salles d'amusement se trouvaient au rez-de-chaussée, et, dans le sous-sol, se tenaient les réunions secrètes.

Les parrains du club n'avaient pas fait grande dépense d'imagination, pour le baptiser.

Ils l'avaient appelé Saint- Jean-Baptiste, tout simplement (parce qu'il occupait une maison de la rue Saint-Jean-Baptiste.

La maison en question a une histoire assez longue que nous allons résumer en peu de mots.

Avant d'être habité par le club, l'édifice avait une réputation sinistre et un pamphlétaire que nous allons citer de nouveau au cours de cet article écrivait avec emphase, à ce sujet : " Ce que c'était que "cette " maison ... Je ne le dirais pas à une honnête femme . . . Les murs gardent encore " quelques traces de ces jours de dégradations. Il y a trois ans, deux hommes " s'y sont égorgés à coups de rasoir "...

Après avoir été abandonné par le club ce bâtiment devint usine et il semblait que l'oubli allait l'envelopper pour toujours lorsque la fantaisie d'un archéologue trans-

106-

fonma cet ancien objet de réprobation populaire en un lieu de vénération historique.

En effet, peu après la publication du Vieux Montréal de Morin, un chercheur bien intentionné du reste, s'apercevant que cette maison dont l'intérieur est remarquable, s'élevait sur le site de la concession accordée au tailleur Nicolas Hubert-Lacroix, en 1655, décréta aussitôt que ce bâtiment datait du 17e siècle, que c'était la plus ancienne construction de Montréal ... et tout le monde le crut, sans autres preuves.

Aujourd'hui, les architectes et des archéologues sérieux prétendent que l'extérieur de cette maison date au plus du dix-huitième siècle; que ses sculptures intérieures sont, pour une bonne partie, de style colonial, conséquemment du régime anglais, et peut-être de l'époque où le roi de la fourrure, M. McTavish, résida dans cet immeuble!

Mais pourquoi s'insurger? Les guides, les gravures et la photographie ont si bien vulgarisé " la plus vieille maison de Montréal " qu'il n'est plus possible de détruire la légende. Passons donc du contenant au contenu.

- 107 -

*

Fondé vers 1865 par Ludger Labelle, avocat, le club Saint-Jean-Baptiste avait un but politique qu'on ne démêle pas bien, à distance. Les deux adhérents septuagénaires qui nous ont fourni la plupart de ces notes ne s'accordent pas sur ce point. L'un prétend que le club voulait orienter les Canadiens français vers l'annexion ou l'indépendance, l'autre, qu'on ne cherchait qu'à empêcher de s'accomplir la confédération canadienne, redoutée à l'égal des plus grands maux.

Ces deux opinions se trouvent justifiées par le pamphlet anonyme (attribué à l'hon.

J.-A. Mousseau) : Contrepoison. La confédération, c'est la salut du Bas-Canada.

Dans cette brochure on voit que le elr 1 " lutte contre la confédération " qu'un de ses principaux membres avait "levé le drapeau de l'indépendance " et s'était fait " le plus ardent avocat de l'annexion."

*

Composé de jeunes gens ayant appartenu aux deux partis politiques de l'époque, le club se montra très actif dès sa nais

108

sance. Il prit une part aux luttes municipales, fit élire l'épicier J.-O. Mercier contre le tribun J.-A. Chapleau, le fougueux Médéric Lanctôt contre le brave commerçant, Alexis Dubord.

De plus, le club chercha, à l'instar de l'Institut canadien, à se répandre dans la province et Ton connaît par une brochure reproduisant la correspondance échangée entre l'abbé Larocque et le député Dufresne qu'il existait une succursale de la société à Saint-Jean.

Quels étaient les membres de ce club ?

D'après le pamphlet déjà cité, " les rédacteurs du Pays, de l'Union nationale et de l'Ordre trônaient dans les assemblées ", trois membres du parlement. . . les députés de Baeot, Maurice Laframboise, de Richelieu, Jean-François Perrault et d'Iberville, Alexandre Dufresne, en faisaient aussi partie.

Parmi les autres, les anciens nomment : Ludger Labelle, le fondateur, Edmond

Angers, fabricant de chaussures, trésorier, O. Archambault, avocat, J. et C. Patenaude, Elzéar Labelle, avocat et poète, frère de Ludger, A. David, H.-F. Rain-

- 109 -

ville, Guillaume Lamothe, chef de police, Moore, photographe, M. Naegelé, officier de police, Jean de Beaufort, détective, Médard Mercier, huissier, etc., etc. (i)

Lors d'une admission, le candidat était rencontré sur le champ de Mars, on lui bandait les yeux et on le menait à la salle du club par voie détournée. Rendu à la porte de la salle, le futur " frère " demandait à être introduit. Quelques objections lui étaient faites, pour la forme puis, s'il persistait, on le faisait entrer et on lui enlevait son bandeau.

La scène qui s'offrait alors aux regards du profane n'avait rien de banal.

Autour de lui, se trouvaient les initiés vêtus de cagoules sombres qui ne laissaient apercevoir que les yeux.

Au fond de la pièce, sur une estrade, planait le président ou le " Maître ". Devant ce dernier était une table tendue de noir, chargée à chaque bout d'une tête de mort; derrière le "Maître" s'étalait un

(i) D'après M. Alexandre Narbonne, militaire bien connu qui fut messenger du club dans sa jeunesse, il y avait trois classes de clubistes : les membres, les compagnons et les centurions.

- 110 -

grand drapeau noir sur lequel on avait

peint en blanc, une tête de mort au-dessus de deux tibias disposés en sautoir.

Aussitôt, le maître de cérémonie, ou porte-poignard, s'avancait vers le récipiendaire et, en appuyant l'arme sur sa poitrine, lui faisait prononcer " à haute et intelligible voix " un engagement d'honneur terrible dont M. Mousseau a dû voir le texte, car il en cite des bribes dans sa brochure, pp. 65-66.

Après cette lugubre cérémonie, les assistants enlevaient leurs cagoules et souhaitaient la bienvenue à leur nouveau compagnon qui, la plupart du temps, reconnaissait des amis et des connaissances.

Les mots de passe étaient alors dévoilés au "frère" ainsi que "la poignée de main."

L'un des premiers était comme suit :
" Quelles nouvelles dans le pays ? " ou
" As-tu vu Marianne ?"

A cela, on répondait : " Marianne s'en vient."

Quant à la poignée de main, elle se donnait en tenant l'annulaire replié.

* *

Suivant nos informateurs, le club exista une couple d'années; d'après M. Mous

111

seu il n'aurait vécu que quelques mois. Ce serait sir George-Etienne Cartier qui en décida la suppression, car il en avait subi les assauts.

Le juge Coursol et le greffier de la paix, M. Schiller, se procurèrent une liste des membres de cette société, ordonnèrent la

dissolution et réussirent sans grande difficulté. *

Pour terminer, détachons de la sympathique étude biographique que Thon. L.-O. David dans Mes contemporains, (p. 171, etc.) a consacrée à Ludger Labelle, les notes suivantes, relatives au club Saint-Jean-Baptiste :

" Ludger Labelle fut le principal fondateur du club . . . qui fit beaucoup de bruit avec peu de chose et finit par être considéré comme une société secrète.

" Les membres s'engageaient, sur l'honneur, à ne pas dévoiler les secrets des délibérations . . .

" Le secret était facile à garder, car les membres du club passaient leur temps à jouer au billard, aux dominos et un per aux cartes; ajoutons que s'ils n'avaient pas de mauvaise intention, ils ne faisaient rien de bon . . .

- 112 -

" Ce club. . . servit de refuge, pendant un mois, à l'un des jeunes gens qui, après avoir volé une banque à Saint-Albans, avaient franchi la frontière et avaient été arrêtés et emprisonnés à Montréal . . .

" Ces jeunes gens n'eurent pas de peine à trouver des refuges au milieu d'une population qui était pleine de sympathie pour eux.

" Le club Saint-Jean-Baptiste ne fut donc pas, sur ce rapport, plus coupable que le reste de la population. Mais ses principaux membres voulurent pousser les choses plus loin, lorsqu'ils discutèrent le projet de délivrer les r aiders avant leur acquittement.

" Le complot était pas mal avancé, lorsque l'un des conspirateurs reçut une lettre l'avertissant, ainsi que ses compagnons, qu'on les ferait arrêter si on les crov

sérieux . . . " *

*

* *

Ce fut peut-être cette conspiration r permit aux autorités de s'ingérer dans la société et d'en provoquer le débandement.

LES PREMIERS EUROPEENS A MONTRÉAL

La journée du samedi, 2 octobre 1535, est plus qu'à demi écoulée et parmi les sauvages qui habitent la bourgade d'Hochelaga, il s'est produit un grand émoi, car la nouvelle circule que des êtres à peau blanche, barbus, recouverts d'habits magnifiques, s'avancent dans de grosses embarcations.

Ces êtres si différents des naturels du pays sont bons et sympathiques, puisqu'à tous ceux qui les ont approchés depuis le bas de l'île, ils ont remis des cadeaux d'une valeur inestimable et qu'on ne pourrait trouver nulle part ailleurs, en ce pays. Imagine-t-on alors, combien cet événement inouï avait aiguillonné la curiosité des enfants des bois et en quel nombre ils s'étaient portés sur le rivage pour apercevoir ces visiteurs inattendus?

*

* *

Le lecteur a compris de quel événement nous parlons. Les deux grosses barques qui refoulent le courant portent les premiers européens qui aient pénétré jusqu'à la bourgade d'Hochelaga, site de la future métropole canadienne. Ces européens ne nous sont pas tous connus. Cependant, on sait que Jacques Cartier était le chef de l'expédition, qu'il était accompagné de quatre gentilshommes : Claude de Pontbriant, échanson du dauphin de France, Charles de la Pommeraie, Jean Gouyon, et Jean. Pouillet, puis de Marc Jalobert, capitaine de la Petite Hermine, de Guillaume Le Breton, capitaine de YBinêrillon et, enfin, de vingt-six matelots.

Cartier avait quitté Québec le 19 septembre sur YE'mérillon, dans l'intention de se rendre à Hochelaga, mais, le 28 septembre, force lui fut d'abandonner son navire sur le lac Saint-Pierre, car ne connaissant pas le bon chenal, il craignait d'échouer ou de sombrer. C'est alors qu'il partit sur deux barques avec les personnes que nous venons de mentionner.

- 115 -

*

* *

Ayant dû s'arrêter au pied d'un certain saut (i), Cartier répondit aux appels des sauvages et il ordonna d'approcher les barques. " Ils nous firent un bon accueil, dit le grand marin. . . témoignant une joie merveilleuse, les hommes dansant en une bande, les femmes en une autre et les enfants aussi. Ils nous apportèrent quantité de poissons, ainsi que du pain fait avec du blé-d'Inde et le jetaient à Tenvi dans nos barques, en sorte que tous ces vivres semblaient tomber de l'air."

" Voyant la joie de ce peuple (2), Car-

tier descendit à terre accompagné de plusieurs de ses gens ; et tout aussitôt les sauvages s'attroupèrent autour de chacun d'eux sur le rivage, en leur donnant mille

(1) Les historiens Bibaud et Ferland prétendent que Cartier s'arrêta au Pied-du-courant, vis-à-vis l'île Sainte-Hélène, tandis que les abbés Faillon, Verreau et Proulx sont d'avis que le célèbre découvreur se rendit jusqu'au saut Saint-Louis.

Par ailleurs, dans une remarquable causerie faite devant la Société historique de Montréal le 28 décembre 1921, M. A. Beaugrand-Champagne a soutenu l'opinion que Jacques Cartier atteignit l'île de Montréal par la rivière des Prairies, qu'il prit terre au bas du Saut-au-Récollet et que la bourgade d'Hochelaga se trouvait aux environs de l'Hôtel-Dieu. Cette thèse fera la matière d'une brochure qu'on devra lire.

(2) Nous donnons ici le texte de l'abbé Faillon.

116-

témoignages d'amitié; tandis que, de leur côté, les femmes qui tenaient des enfants dans leurs bras les leur présentaient pour qu'ils les touchassent. Cette fête publique dura une demi-heure et au-delà. Touché de leur bonne volonté pour lui et de leurs largesses, Cartier fit ranger et asseoir toutes les femmes et leur distribua des chapellets d'étain ou d'autres menus objets et donna des couteaux à une partie des hommes; puis, il se retira à bord de ses barques pour souper et passer la nuit. Le peuple, pendant cette nuit, demeura sur le bord du fleuve, à l'endroit le plus voisin des barques, faisant des feux de réjouissances, se livrant à des danses en signe d'allégresse. . .

' k Le lendemain, dimanche, dès le grand matin, Cartier prit son habit d'ordon-

nance et fit mettre en ordre ses gentils-hommes et ses mariniers afin d'aller visiter Hoehelaga et reconnaître la montagne auprès de laquelle était située cette bourgade. Il laissa huit de ses matelots pour garder les barques, et partit avec tous les autres, étant conduit par trois sauvages d'Hoehelaga. . .

" Cette bourgade qui avait la forme ronde dans son pourtour était défendue

– 117 –

par une palissade formée de pièces de bois dont l'assemblage donnait à la coupe de cette clôture l'air d'une espèce de pyramide. . . Le tout avait environ la hauteur de deux lances. On n'y entraît que par une seule porte, que l'on fermait avec des barres . . . Sur diverses parties de la palissade régnaient des espèces de galeries chargées de roches et de cailloux, pour se défendre en cas d'attaque . . . Cette clôture renfermait environ cinquante maisons, longues chacune de cinquante pas au moins, et larges de douze à quinze, toutes construites en bois et couvertes de grandes écorces, artistement cousues les unes avec les autres. Chaque maison se divisait en plusieurs pièces, et dans le haut était un grenier pour y serrer le blé-d'Inde destiné à faire le pain. Il y avait aussi dans ces maisons de grands vaisseaux de bois semblables à des tonnes, où l'on mettait le poisson, surtout des anguilles, après les avoir fait sécher à la fumée durant l'été, dont on faisait ainsi de grandes provisions pour tout l'hiver . . .

" Les trois sauvages qui servaient de guides aux Français les conduisirent enfin au milieu de la bourgade, dans une place carrée, grande de chaque côté d'environ

– 118 –

un jet de pierre et environnée de maisons; et comme ces guides ne pouvaient leur parler que par gestes, ils leur firent signe de s'y arrêter.

" Aussitôt toutes les femmes et les filles de la bourgade s'assemblèrent dans la place, une partie d'entre elles chargées d'enfants qu'elles tenaient en leurs bras et toutes se mirent à leur donner les marques d'amitié ordinaires à ces peuples, pleurant de joie de les voir et les invitant par signes à toucher leurs enfants.

*

* *

Des hommes apportèrent alors un personnage âgé et perclus, puis le déposant aux pieds de Cartier, considéré, sans doute, comme un envoyé céleste, lui firent entendre, par signes, que c'était leur chef et qu'il ferait grand plaisir à tous s'il voulait le guérir.

Cartier ne pouvant leur expliquer qu'il n'avait pas le don des miracles se résigna à frotter les bras et les jambes du chef indien; il fit de même à plusieurs autres malades, puis " il adressa à Dieu des prières en leur faveur et se mit à réciter le commencement de l'évangile selon saint

– 119 –

Jean " que tout le monde écouta attentivement et religieusement.

Cartier distribua, ensuite, à tous les naturels, des cadeaux variés, puis " il ordonna à ses gens de sonner de la trompette et de jouer d'autres instruments de musique; ce qui, par sa nouveauté devait beaucoup frapper ces sauvages, et les remplit, en effet, d'étonnement et d'admiration"...

" Etant sortis d'Hochelaga, ils furent conduits par plusieurs hommes et plusieurs femmes à la montagne voisine; et, arrivés sur cette hauteur, ils purent de là prendre connaissance du pays. Ils admirèrent la beauté des alentours, comme aussi le cours majestueux et la largeur du grand fleuve, qu'ils suivaient des yeux autant que leur vue pouvait s'étendre; enfin l'impétuosité du saut où leurs barques étaient restées ; ce qui fut cause que Cartier, charmé des points de vue qu'il découvrait de là, nomma cette montagne le mont Royal, d'où est venu le nom de Mont-Royal donné à l'île où cette petite montagne est assise." (i)

(i). Faillon, Hist. de la Colonie, I, 17 et seq.

- 120 -

Cartier retourna le même jour (3 octobre). Ses matelots mirent à la voile salués par les regrets des sauvages qui regardèrent pendant longtemps, s'éloigner puis disparaître, ces embarcations mystérieuses.

*

Que devint ensuite Hochelaga ?

Cartier y retourna de nouveau, dans deux barques, en 1541. Il était accompagné, cette fois, du capitaine Martin Paimpont, et il avait l'intention de s'avancer jusqu'à la source du grand fleuve, espérant ainsi, atteindre une contrée riche en mines d'or ou d'argent, peut-être même les Indes. Les renseignements qu'il obtint des aborigènes le dissuadèrent, toutefois, de cette entreprise.

Deux ans plus tard (1543), le pilote Jean Alphonse, sur l'ordre de Roberval se rendit jusqu'à Hochelaga ; enfin, un

petit neveu de Cartier, Jacques Noël, voulut reprendre (1587), le projet de son parent et pénétrer plus avant dans l'intérieur du continent, mais il ne semble pas, lui non plus, avoir dépassé l'île de Montréal.

Ce qui est étrange, c'est que ces derniers voyageurs ne parlent pas de la ville

121

Champlain seul, soixante ans après le découvreur du Canada, nous informe que la bourgade n'existait plus depuis déjà un certain - temps.

Le problème de cette disparition a excité la curiosité des historiens. On s'est demandé à- quelle race appartenait les habitants de l'île de Montréal, à cette époque, quelle avait été leur destinée et où était située exactement cette ville primitive ? Et voici ce que l'on peut répondre :

D'abord l'endroit. En 1861, les ouvriers de M. Ed. Dorion qui pratiquaient des excavations près des rues Metcalfe et Sherbrooke, non loin de l'université Me Gill, mirent au jour, des squelettes de sauvages, puis de 'la poterie, des os d'animaux dont la chair avait servi à la nourriture d'être humains, des restes de foyer, des objets en os, en pierre, etc., qui ne laissent aucun doute sur le fait que cette localité avoisina un jour une ville de peaux-rouges. C'est en témoignage de ce fait que notre société d'archéologie a placé rue Metcalfe, près de la rue Sherbrooke, une plaque commémorative sur laquelle on lit l'inscription suivante : " Site of a large

- 122 -

Indian village claimed to be the Town of

Hochelaga, visited by Jacques Cartier in

1535." a)

Les trouvailles en question sont décrites et commentées dans un long et intéressant mémoire dû à la plume savante du principal J.-W. Dawson, du collègue McGill. Ce mémoire a été traduit en français et publié dans le Journal de l'instruction publique, puis en brochure.

*

* *

Pour ce qui est des habitants, les historiens paraissent admettre, aujourd'hui, que le peuple d'Hochelaga appartenait à la famille huronne-iroquoise. Cela, on le déduit des mots sauvages que Cartier cite dans son récit, ainsi que du genre des fortifications et des habitations qui formaient la bourgade, car ces travaux sont semblables à ceux qu'exécutaient les Iroquois partout où ils séjournèrent.

En rapprochant l'opinion de l'historien Lescarbot avec le texte de la relation

(1) Malheureusement, cette plaque est peu visible ! . . . pour le public, car il paraît que le propriétaire de l'immeuble où l'inscription avait été fixée, l'a fait enlever pour la placer dans sa cour à l'abri des regards curieux ! !

– 123 –

du R. P. Le Jeune (1637), M. Suite conjecture que les Iroquois d'Hochelaga furent détruits par une calamité quelconque, puis, qu'ils furent remplacés par une tribu algonquine, chassée, à son tour, par les anciens possesseurs du sol vers Tan 1590.(1)

Pour expliquer la disparition des fondateurs d'Hochelaga, plusieurs légendes

racontent qu'une guerre fratricide éclata après le départ de Cartier et une tradition iroquoise résout le problème ainsi : "Si Ton peut en croire l'historien des Wyandotts, M. Peter Dooyentate Clarke, un descendant de cette tribu, les Senécas et les Wyandotts ou Hurons vécurent en paix, côte à côte à Hochelaga jusqu'à ce que clans un moment fatal, un rigide chef senécas refusa à son fils l'autorisation d'épouser une certaine fille. Celle-ci indignée, renvoya tous ses prétendants et jura de marier le brave qui tuerait le chef qui l'avait offensée. Un jeune Huron accomplit la tâche et conquiert la demoiselle, mais les Senécas prirent fait et cause pour leur chef et attaquèrent les Hurons qui plièrent et s'enfuirent vers l'ouest.

(1) Suite, Histoire des Canadiens-Français, II, 108

– 124 –

Cette légende n'a pas encore trouvé de poète ou de romancier pour l'embellir ou l'immortaliser et on ignorera le son de l'Hélène canadienne qui plongea deux peuples dans d'innombrables malheurs, tant que quelque Homère ne nous aura pas raconté tous les détails de ce dramatique événement.» (i)

On dirait que c'est à ce problème ardu et passionnant que notre grand poète national, Louis Fréchette, faisait allusion, lorsqu'il écrivait, au début de sa Légende d'un Peuple, ces vers où il exprime le regret de ne pouvoir déchirer le voile qui couvre tout un passé :

Qui pourrait raconter ces âges sans annales ?
Quel œil déchiffrera ces pages virginales.
Où Dieu seul a posé son doigt mystérieux ?
Tout ce passé qui gît sinistre ou glorieux,

Tout ce passé qui dort heureux ou misérable,
Dans les bas-fonds perdus de l'ombre impénétrable,
Quel est-il? A ce sphinx sans couleur et sans nom,
Plus muet que tous ceux des sables de Memnom,
Et qui, de notre histoire encombrant le portique,
Entr'ouvre dans la nuit son ceil énigmatique,
A tant de siècles morts, l'un par l'autre effacé,

(i) Suivant M. S. E. Dawson, dont nous résumons
librement, ici, une page de son œuvre.

125

Qui donc arrachera le grand mot du passé ?

Hélas ! n'y songeons point ! En vain la main de l'homme

Joue avec les débris de la Grèce et de Rome,

Nul bras n'ébranlera le socle redouté,

Qui depuis si longtemps, rigide majesté,

Plus lourd que les menhirs de l'époque celtique,

Pèse, ô vieux Canada, sur le sépulcre antique

Où, dans le morne oubli de l'engloutissement,

Ton tragique secret dort éternellement !

UN PHILANTHROPE CANADIEN FRAN-

ÇAIS, M. ANTOINE-OLIVIER

BERTHELET

Parmi les Canadiens français qui ont fondé ou généreusement doté les œuvres religieuses, charitables et philanthropiques, il faut placer au premier rang Antoine-Olivier Berthelet qui, de son vivant, distribua une bonne partie de l'héritage que lui laissa son père et que lui-même il avait fait fructifier avec bonheur.

Pour l'époque, ce philanthrope fut d'une munificence qui égale presque celle de certains millionnaires écossais et américains.

*

* *

Antoine - Olivier Berthelet naquit à Montréal, le 25 mai 1798, du mariage de Pierre Berthelet et de Marguerite Viger (Ami. de V.-M., IL 3e sup., 32 Y

M. Pierre Berthelet, si l'on en juge par son testament (greffe Papineau, 26 octobre 1806, etc.) possédait des biens consi-

- 127 -

dérables, tant dans la province du Bas-Canada que dans la région du Détroit. Il semble n'avoir eu que quatre enfants : Antoine-Olivier, Louis-Benjamin, Henri et Thérèse.

Antoine-Olivier fit ses études au collège de Montréal (où il entra à l'âge de 8 ans), puis s'occupa de négoce. Il épousa, en premières noces, le 30 octobre 1822, Marie-Angélique-Amélie, fille de Louis Chaboillez, notaire. Devenu veuf en 1850, M. Berthelet convole, le 21 octobre 185 t, avec Marie-Josephte-Charlotte Guy, fille de Louis Guy, notaire.

De son premier mariage était née Marie-Amélie Berthelet qui épousa Alfred Larocque. Madame Larocque mourut à Paris, le 2 avril 1856, âgée de 33 ans seulement.

M. A.-O. Berthelet fut député- de Mont-

réal-Est de 1832 à 1834 et membre du Conseil législatif pendant une partie du mois de juin seulement, d'après le Guide parlementaire de M. Desjardins.

Il s'éteignit le 25 septembre 1872, âgé de 74 ans (Aun. de V. M., I, 3e sup. 53-54)

*

Dons faits par M. A.-O. Berthelet seul ou conjointement avec sa femme, sa sœur Thérèse ou sa fille, madame Larocque.

– 128 –

1835, 8 mars – M. Berthelet donne à madame Gamelin, fondatrice de la Providence, une maison sise rue Sainte-Catherine, près de l'ancien évêché. Madame Gamelin et ses infirmes s'y logèrent le 1er mai suivant au nombre de 24. (Ann. de V. M., I, 79 et Girard, Mme Gamelin, 15).

1842, 1er août – Les pères Oblats sont transférés à Longueuil dans une maison donnée par M. Berthelet, en mémoire de feu l'abbé Augustin Chaboillez, curé de Longueuil, décédé le 17 août 1834, âgé de 57 ans. La maison en question avait appartenu au curé Chaboillez. (Ann. de V. M., 1,13).

1843, 24 mai – M. Berthelet et sa femme sont parrain et marraine d'une des 10 nouvelles cloches de l'église Notre-Dame de Montréal. La cloche reçut au baptême les noms de Olivarius-Amelia et pesait 21 14 livres. (Ann. de V.-M., I, 8). L'annaliste ne le dit pas, mais il est probable que comme les autres parrains, M. Berthelet avait dû souscrire une bonne somme.

1851, 11 juin – Bénédiction de la première pierre de l'hospice Saint-Joseph, rue Bonaventure, érigé par M. et Mme Berthelet. Cet hospice, encore inachevé, fut

occupé, au lendemain des incendies du 8 et du 9 juillet 1852 par des orphelins et des personnes infirmes ou âgées, sous les soins de Mlle Laferté, puis de Mlle Benoit. Les sœurs Grises acceptèrent cet hospice le 23 décembre 1853 et en prirent possession le 4 janvier suivant (Ann. de V.-M. I, 64). Le 28 avril 1854, les fondateurs en font l'abandon définitif (Ann. de V.-M., IL sup. 54).

1852 - Achat du shérif, par M. Berthelet, pour Mgr l'évêque de Montréal, au prix de \$16,000 du Baptist Collège, rue Guy, dans le but d'y établir l'hôpital Saint-Patrice. Cette institution fut confié le 31 mai 1852 aux Hospitalières de l'Hôtel-Dieu.

L'édifice fut converti en pensionnat (Mont-Sainte-Marie) par les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, le 8 septembre 1860 (Ann. de V. M., I, 150). Il est possible que M. Berthelet ait contribué de sa bourse à l'achat de 1852.

1859-60- Mlle Thérèse Berthelet fournit \$19,400 pour la construction de l'aile nord-ouest, du couvent des sœurs de la Providence et M. A.-O. Berthelet, la somme de \$4,000. (Ann. de V.-M., I, 82).

5

1860 - M. A.-O. Berthelet contribue à la construction de l'aile sud-ouest du monastère des sœurs de la Miséricorde (Ann. de V.-M., I, 88).

1861 - M. Berthelet fait don d'un terrain et d'une maison pour l'hospice Saint-Antoine, 24, rue Labelile. {Ann. de V.-M. L89).

1861-62 – Pour la construction de l'aile nord-est du monastère du Bon-Pasteur, construite en 1861-62, au prix de \$15,200, les religieuses sont redevables à M. Berthelet (Ann. de V.-M.,)

1862, 15 juin – Bénédiction de la première pierre de la chapelle Saint- Joseph, rue Cathédrale. M. Berthelet souscrivit \$20.000 pour cette construction et sa sœur \$2,400. La chapelle fut consacrée le 15 octobre 1863 (Ann. de V. M., I, 65).

1863, I er ma i – M. Berthelet souscrit \$4,000 et son gendre M. Alfred Larocque, \$2,000 pour l'acquisition de l'externat des Dames du Sacré-Cœur, rue Lagauchetière. (Ann. de V.-M., I, 156).

1861, 22 octobre – M. Berthelet donne aux RR. PP. Jésuites un terrain évalué à

131

\$20,000 pour y ériger l'église du Gésu. (Ann. de V.-M., I, 134).

1868 – M. Berthelet est élu président du Comité des zouaves pontificaux. Il envoie à ses frais 20 zouaves canadiens en Italie (Borthwick,) Montréal, its History,

1875).

1869 – M. Berthelet fonde ou contribue largement à la fondation de la maison de réforme, rue Mignonne (maintenant de Montigny) dont le coût s'éleva à \$100,000.

(Borthwick, Montréal y its History, 1875.)

La liste de ces doins est établie d'après des ouvrages dont les assertions ont souvent besoin d'être contrôlés; il peut donc

s'y trouver des erreurs et elle est certainement incomplète, car M. Berthelet a fait d'autres dons. Quelques chercheurs entreprendront peut-être, un jour ou l'autre, de corriger et de compléter cette énumération, s'il y a lieu, afin de rendre entière justice à qui de droit.

AUTEUE ET COMEDIEN

Nous avons signalé, récemment, un auteur que M. Dionne a laissé de côté, dans son Inventaire chronologique.

Aujourd'hui, nous en découvrons un autre, peu important, il est vrai, au point de vue littéraire, mais enfin, qui eut, lui aussi, sa période de vogue dans la métropole.

Il s'agit de M. A.-V. Brazeau, comédien, dont le peuple raffola, autant à cause de son talent véritable et de son jeu consommé que de son physique drôlement disgracié.

Qui n'a connu Brazeau autrefois ?

Pendant un demi-siècle, il a chanté et joué presque partout où l'on parle français, au Canada et aux Etats-Unis, et dans toutes sortes de pièces et dans toutes sortes de rôles, à commencer par ceux de jeunes filles.

" Ne riez pas ! Il fut un temps, au Canada, comme nous le disions dans la no-

- 133 -

tice consacrée à M. Ernest Doin, ('i) où Ton ne pouvait songer à faire monter le beau sexe sur les planches.

Pour amuser le public, il fallut créer une dramaturgie spéciale dans laquelle il n'y avait que des personnages de sexe masculin.

En 1857, M. Michel-Jacques Vilbon fonda, à Montréal, la Société des amateurs canadiens et entreprit de jouer des pièces comportant des personnages des deux sexes, avec cette réserve, connue des initiés seulement, que les rôles de femmes seraient remplis par des jeunes gens.

M. Brazeau débuta à dix-huit ans, par le rôle de Cléante, fils d'Harpagon, dans Y Avare de Molière (2), puis il s'essaya dans les personnages féminins.

Trois ans plus tard, en 1860, M. Vilbon tenta une série de représentations de théâtre français, dans la salle Bonaventure, angle Saint-Jacques et square Victoria.

La première pièce à l'affiche fut le Roman d'un jeune homme pauvre de Feuillet qui avait été porté sur la scène, à Paris, l'année précédente.

(1) Voir Bulletin des Recherches historiques, 1917, pp. 26, 59, 124.

(2) Cette pièce fut jouée au théâtre Royal, en 1857.

C'est durant cette période de 1857 à 1865 et plus, que Brazeau joua les ingénues.

Imberbe, tout jeune et joli garçon, avant que la petite vérole ne le défigurât, cet artiste obtenait alors un succès égal à celui qui couronna sa carrière • dans les rôles comiques et le public ignora .longtemps que

la demoiselle qui faisait battre les cœurs
n'était qu'un monsieur.

Un incident des plus cocasses mit le
sceau à sa réputation.

Certain riche étranger s'amouracha de
la " charmante actrice ", envoya des fleurs,
des cadeaux, des billets doux, fit tant et
si bien pour obtenir une entrevue, qu'à la
fin on fut forcé de se rendre à ses désirs . . .
et de le désillusionner. Ce dont Brazeau
se chargea, un soir, au cours d'un petit
souper arrosé de grands vins, que son ga-
lant lui paya dans une hôtellerie fashiona-
ble où toute la troupe était d'ailleurs ren-
due.

Le pauvre amoureux quitta immédiate-
ment Montréal pour ne plus entendre l'im-
mense éclat de rire que provoqua cette
aventure peu banale.

135 -

L'œuvre littéraire de M. Brazeau n'est
pas considérable et, sans l'apprécier, nous
nous bornons à en faire la nomenclature :

- ■ Chicot, farce en un acte.

- La Bataille de Châteauguay, drame
en quatre actes.

- Riel } drame en quatre actes. Traduc-
tion.

Ce dramatisse a aussi publié deux petits
journaux gais que mentionne M. Dionne :

Le Crapaud, fondé à Montréal le y juin
1878, 18 Nos. (Dionne, Inventaire. I,
No 291.)

Le Pétard, fondé le 26 mars 1881.
(Dionne, ib., No 364).

Enfin, à l'époque de sa mort, M. Brazeau nous a fait voir le manuscrit des deux premiers actes d'un drame qu'il tirait du fameux roman de M. de Boucherville :
Une de perdue deux de trouvées.

Ce drame est resté inachevé.

*

* *

Alphonse, (Antoine), Victor Brazeau naquit à Saint-Antoine de Verchères, le 2 août 1839. Il fit ses études au Collège de Joliette et s'essaya dans le commerce,

- 136 -

mais la scène exerça sur lui une fascination telle que le théâtre a toujours été sa principale préoccupation, sinon son unique occupation.

Plein de mansuétude et d'indulgence, très conciliant et très optimiste, il vécut dans le monde spécial des comédiens sans froisser personne et sans prêter le flanc à la médisance ou à la calomnie : ce qui n'est pas une mince louange.

Il est mort à Montréal le 1^{er} janvier 1898.

LA PLACE ROYALE

En 1611, Samuel de Champlain, au cours d'une reconnaissance qu'il fit de l'île de Montréal et de ses environs, s'arrêta sur une pointe de terre qui se trouvait entre la petite rivière Saint-Pierre et le fleuve Saint-Laurent, et choisit cet endroit pour y ériger une habitation à laquelle il donna le joli nom de Place Royale. (1)

Pourquoi ne pas consacrer quelques instants à relire les pages élogieuses que l'illustre fondateur de Québec a consacrées à nos parages.

*

Champlain part de Québec, le 21 mai 1611 et il arrive à l'île de Mont-Royal le 28 mai. Il cherche où il pourra élever un fort pour faire la traite avec les sauvages

(1) Ce nom qui s'est perpétué jusqu'à nous désigne aujourd'hui un square sis entre les rues Saint-François-Xavier, Saint-Paul, Saint-Sulpice, et des Commissaires,

138-

de l'ouest, c'est-à-dire, avec les indigènes du haut du Saint-Laurent et de l'Outaouais. Champlain se rend d'abord jusqu'au lac des Deux-Montagnes, mais n'étant pas satisfait de la localité, il revient sur ses pas et se décide pour l'endroit mentionné ci-dessus. Remarquez dans quels termes laudatifs le vaillant découvreur parle du site de la future métropole canadienne :

" Aussitôt, je fus dans un méchant canot avec le sauvage que j'avais mené en France, et un de nos gens. Après avoir visité d'un côté et d'autre, tant dans les bois que le long du rivage, pour trouver un lieu propre pour la situation d'une habitation et y préparer une place pour bâtir, je fis quelques huit lieues par terre, côtoyant le grand Sault par des bois qui sont assez clairs et fus jusques à un lac (1) où notre sauvage me mena; où je considérai fort particulièrement le pays ; mais en tout ce que je vis, je ne trouvai pas de lieu plus propre qu'un petit endroit, qui est jusques où les barques et cha-

loupes peuvent monter aisément ; néanmoins avec un grand vent, ou à la cirque, à cause du grand courant d'eau: car plus haut que ledit lieu (qu'avons ndm'mé la place Royale) à une lieue du mont Royal, y a une quantité de petits rochers et basses qui sont fort dangereuses. Et proches de ladite place Royale, y a une petite

(i) Le lac des Deux-Montagnes,

139-

rivière (1) qui va assez avant dedans les terres, tout le long de laquelle y a plus de 60 arpents de terre désertés qui sont comme prairies, où l'on pourrait semer des grains et y faire des jardinages. Autrefois des sauvages y ont labouré, mais ils les ont quittées pour les guerres ordinaires qu'ils y avaient. Il y a aussi grande quantité d'autres belles prairies pour nourrir tel nombre de bétail que l'on voudra: et de toutes les sortes de bois qu'avons en nos forêts de pardeça; avec quantité de vignes, noyers, prunes, cerises, fraises et autres sortes qui sont très bonnes à manger, entre autres une qui est fort excellente, qui a le goût sucrain, tirant à celui des plantâmes (qui est un fruit des Indes) et est aussi blanche que neige et la feuille ressemblant aux orties, et rampe le long des arbres et de la terre, comme le lierre. La pêche du poisson y est fort abondante, et de toutes les espèces que nous avons en France, et de beaucoup d'autres que nous n'avons point, qui sont très bons : comme aussi la chasse aux oiseaux aussi de différentes espèces : et celle des cerfs, daims, chevreuils, caribous, lapins, loups-cerviers, ours, castors et autres petites bêtes qui y sont en telle quantité, que durant que nous fûmes au dit saut, nous n'en manquâmes aucunement.

Ayant donc reconnu fort particulièrement et trouvé ce lieu un des plus beaux qui fut en cette rivière, je fis aussitôt couper et défricher le bois de ladite place Royale pour la rendre unie, et

prête à y bâtir ; et peut-on faire passer l'eau

(i) La rivière Saint-Pierre qui a été canalisée sous la rue des Commissaires.

– 140 –

autour aisément, et en faire une petite île, et s'y établir comme Ton voudra.

Il y a un petit îlet (1) à quelques vingt toises de ladite place Royale, qui a quelques cents pas de long, où Ton peut faire une bonne et forte habitation. Il y a aussi quantité de prairies de très bonne terre grasse à potier, tant pour brique que pour bâtir, qui est une grande commodité. J'en fis accommoder une partie et y fis une muraille de quatre pieds d'épaisseur et trois à quatre pieds de haut et dix toises de long pour voir comme elle se conserverait durant l'hiver quand les eaux descendraient, qui, à mon opinion ne sauraient parvenir jusqu'à ladite muraille, d'autant que le terrain est de 12 pieds élevés dessus ladite rivière, qui est assez haut. Au milieu du fleuve y a une île d'environ trois quarts de lieues de circuit, capable d'y bâtir une bonne et forte ville et l'avons nommée l'île Sainte-Hélène. , .

Le premier jour de juin, le Pont (ou Pont-gravé) arriva au dit Saut... et bonne compagnie le suivirent et vinrent après lui pour y aller au butin, car sans cette espérance ils étaient bien de l'arrière.

Or attendant les sauvages, je fis faire deux jardins, l'un dans les prairies et l'autre en bois, que je fis désarter; et le deuxième jour de juin j'y semai quelques graines qui sortirent toutes en perfection, et en peu de temps, qui démontre la bonté de la terre. . ." (2)

(i) L'îlot Normand recouvert maintenant par un quai.

(2) Samuel de Champlain, Oeuvres. Edition de 1870.

– 141 –

*

* *

Celte muraille de " dix toises de long " et ces deux petits jardins, voilà " tout ce que fit Champlain dans l'île de Montréal, où il sembla être allé comme l'avant-eoureur de M. de Maisonneuve, pour marquer la place que Ville-Marie occuperait un jour (i)

Cinq ans plus tard, en juillet 1616, en réponse au chef d'Arontal, qui lui témoignait le désir " de voir ses compatriotes vivre aussi heureux que les Européens ", il répéta que c'était son intention d'élever une habitation près du saut Saint-Louis, " pour l'instruction de la jeunesse indienne, l'établissement des sauvages et leur donner la sûreté du passage de la rivière ", mais son rêve ne se réalisa pas plus, cette fois, qu'auparavant.

Cet établissement – le premier fait par des Français à Montréal – n'a pas autrement d'importance, car il ne fut suivi d'aucun résultat pratique.

(1). Faillon, Histoire de la Colonie, I, 125.

– 142 –

Il mérite cependant d'être noté parce que Maisonneuve débarqua au même endroit trente et un ans plus tard.

A quoi attribuer ce choix successif ? Est-ce au hasard ? Non pas. Champlain est très précis: c'était le point le plus

avancé de la rive nord, lorsqu'on longe l'île de Montréal, jusqu'où les barques pouvaient arriver sans trop de difficultés. Plus haut, le courant devenait puissant et le saut Saint-Louis mettait un terme forcé au passage des barques d'une certaine dimension.

Autre question : Pourquoi Champlain n'a-t-il pas donné suite à son projet ? Il eut tant d'obstacles à vaincre pour établir Québec sur des bases solides, que c'eut été miracle, avec les faibles ressources dont il disposait, de le voir réussir à créer un poste aussi éloigné, dans l'intérieur du pays, que la Place Royale.

D'ailleurs, tout préoccupé – avec raison – de Québec et de la Nouvelle - France, Champlain n'a pu entrevoir l'extraordinaire avenir de Montréal. Cela ne fait aucun doute, puisque – en eut-il eu les moyens – c'est dans l'île Sainte-Hélène qu'il aurait fondé une ville.

– 143

* *

Quoi qu'il en soit, du passage de Champlain, ici, il existe des vestiges – des noms – qui se sont conservés jusqu'à nous.

Ainsi, l'île Sainte-Hélène, l'île aux Hérons, le saut Saint-Louis, la Place Royale, voilà autant d'appellations géographiques qui perpétuent le souvenir du grand Chain - plain en notre région.

LE TRAVAIL DES ENFANTS, A MONT-RÉAL, AU XVII^e SIÈCLE

Au cours de nos travaux dans les archives judiciaires de Montréal nous avons noté certaines pièces qui peuvent attirer l'attention de ceux qui s'intéressent à la vie sociale de nos ancêtres.

Ces pièces sont des contrats d'engagements d'enfants de quatorze ans et moins, en qualité de domestiques ou d'apprentis et pour des termes assez longs.

Sans avoir établi la liste complète de ces contrats, il nous paraît qu'ils ne sont pas fort nombreux et que, dans la plupart des cas, c'est la misère, le veuvage ou le convoi qui semblent être les causes de ces engagements prématurés.

Ajoutons que les engagés semblent avoir été bien traités par leurs maîtres, car nous ne rencontrons aucune procédure attestant que des serviteurs ont eu à se plaindre.

— 145

* *

Le 29 avril 1688, Anne Goupille, femme d'Edme Le Comte, tailleur, lequel est dans le moment à l'hôpital, souffrant d'une blessure reçue dans la guerre avec les Iroquois, engage son fils, Jean, âgé de 6 à 7 ans pour dix ans, à Jean Dupuy (Adhémar.)

Le 3 octobre 1688, engagement par son père, de Pierre. Buignon, âgé de 6 ans, pour dix ans, à Nicolas Godé (Adhémar).

Le 18 octobre 1688, engagement, par son père, d'Isabelle Olivier, âgée de 8 ans, pour cinq ans, à Dominique de la Mothe de Lucière. (Basset.)

Le 29 octobre 1688, engagement, par son père, de Louis Ablin, âgé de 3 ans, pour 14 ans, à Pierre Chanter estu, bedeau. L'enfant devra travailler dès qu'il le pourra. (Adhémar.)

Même date, engagement par son père, de Pierre Ablin, âgé de 2 ans, pour 15 ans, à J.-B. Pottier, de Lachine. (Adhémar.)

Annexé à ce contrat est une pièce du dit Pottier par laquelle il déclare que le 10 janvier 1692 il a remis l'enfant à Marguerite Plumereau, femme de Jean Cardinal

146-

et que la nouvelle dépositaire en prendra soin comme il devait.

Le premier janvier 1689, engagement, par son beau-père Aimé Lecomte, de Michel Bréban, âgé de 11 ans, pour trois ans, à Louis Gervaise. (Adhémar.)

Le 31 mai 1689, engagement, par son beau-père, Bercy dit Beausoleil, d'Isabelle Drouet, âgée de 6 à 7 ans, pour dix ans, à Julien Beloy. (Adhémar.)

Le 16 mai 1690, engagement, par son père, de Nicolas Madeleine, âgé de 4 ans, pour douze ans, aux sœurs de la Congrégation de Notre-Dame. (Adhémar.)

Le 18 octobre 1690, engagement, par son père, chirurgien, de Charlotte Chaudillon, âgée de 14 ans, pour deux ans, à Abraham Bouat, aubergiste. (Adhémar.)

Voici un contrat peu banal. Le 9 décembre 1690, bail à loyer d'une " cavalle " sous poil rouge, par M. Langevin petit Lacroix, à Louis Hurtebise, moyennant que le dit Hurtebise nourrisse Charles, le fils du bail-

leur, âgé de 3 à 4 ans et le traite humainement jusqu'à la fin du mois de mai. A cette date, le bailleur reprendra son enfant et sa jument. (Adhémar.)

147

Le 22 avril 1691, engagement par sa mère de Jean Chamaillard dit Lafontaine, âgé de 11 à 12 ans, pour trois ans, à Augustin Lalonde, dit l'Espagnol. Ce dernier épouse ensuite la mère de l'enfant. (Adhémar.)

Le 22 juillet 1691, engagement par son beau-père, Joseph Séran dit l'Espagnol, de René Besnard, âgé de ans, à Joseph Aubuchon. (Cabazié.)

Le 5 novembre 1691, engagement par sa mère, de Nicolas Dasny, âgé de 14 ans, pour sept ans, en qualité d'apprenti, à Vincent Lenoir, menuisier. (Adhémar.)

Le 11 mars 1692, engagement par sa mère, de René Dasny, âgé de 13 ans, pour huit ans, en qualité d'apprenti, à Jacques Robillard, dit le Manceau, cordonnier. (Adhémar.)

*

* *

Et pour finir, choisissons un hors d'œuvre !

L'on sait que les parents européens avaient parfois l'idée d'envoyer leurs enfants incorrigibles dans les colonies. Ils s'imaginaient, à tort ou à raison, que le

- 148 -

changement de milieu aurait une influence

salutaire sur leur progéniture.

Il en est venu par-ci par-là de ces fils de famille, mais l'accueil qu'on leur fit ne fut pas toujours enthousiaste.

L'acte suivant nous signale le cas d'un garçon envoyé en ce pays pour être réformé. Nous le trouvons dans le greffe de Basset, à la date du 2 janvier 1686.

Paul Dazé, marchand bourgeois de Montréal, et sa femme Françoise Gobillard, veuve d'Augustin Magué, déclarent devant le notaire que l'année précédente (1685) étant à Paris, ils furent chargés par la veuve Odic, cabaretière au faubourg Saint-Antoine, de Michel Odic, son fils, âgé de 16 ans, pour l'emmener en ce pays afin de rengager à quelque bon habitant dans le but de le réduire par le travail de sa vie libertine et que pour satisfaire et s'acquitter de cette promesse ... ils engagent ledit Michel Odic à Pierre Magué, fils de ladite Gobillaud, pour l'espace de trois ans."

Quel fut le succès de cette expérience?
Nous l'ignorons. Il est probable, cepen-

– 149 –

dant, que le fiston se hâta de retourner au beau pays de France dès la fin de son engagement, car l'existence dans un cabaret de Paris devait offrir un petit peu plus d'attraits qu'on en pouvait trouver dans une maison de cultivateur, à Montréal, en l'an de grâce seize cent quatre-vingt-six!

ANCIENNES LOTERIES A MONTREAL

Sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV, les finances publiques tombè-

rent parfois dans le chaos et les administrateurs durent recourir, pour se procurer des fonds, à toutes sortes d'expédients, entre autres au jeu de hasard qui est bien le moyen le plus sûr d'attirer promptement les économies du peuple: " si bien, dit un historien, que la plupart des emprunts furent alors souscrits à l'aide de loteries."

Mais les loteries ne furent pas exploitées par les autorités seulement, le public s'en mêla lui aussi, et bientôt il y en eut partout, ce fut la rage de toute une époque.

A la page 24, tome deuxième, édition de 1780, de Y Histoire amoureuse des Gaules, Bussy-Rabutin n'écrit-il pas ce passage significatif : " Louis XIV revenait de " Paris . . . c'était les loteries dont il était " question et elles étaient tellement à la " mode que chacun en faisait : les uns " d'argent, les autres de bijoux et de meublés."

- 151 -

Le Nouveau-Monde ne pouvait échapper à l'épidémie, n'en doutez pas, et les archives judiciaires de Montréal en fournissent plusieurs preuves.

En Tan 1701, Charles Alavoine, marchand, avait dans sa clientèle un ingénieur de renom, Gédéon de Catalogne. Pour une raison ou pour une autre, celui-ci refusant de solder un compte relativement élevé, le créancier fit comparaître sa pratique récalcitrante devant le tribunal. A l'appui de la réclamation, Marie-Thérèse Machard, femme d'Alavoine, produit une facture qu'elle a préparée et dans laquelle on remarque cet item :

"9 juin 1701 - 30 livres qu'il (M. de " Catalogne) doit avoir mis pour moi à " sa lostris et je lui ai passé compte ..."

Plus loin, un autre item nous donne le prix d'un billet :

- " Et un billet de sa lostris de Mlle le
" Baillis: 2 livres."

Sa loterie? Il s'agit donc d'une affaire privée.

- 152 -

*
* *

Une autre pièce judiciaire de la même année nous fait assister à une scène de loterie.

Le 8 août 1701, vers les 9 heures du soir, diverses personnes se trouvaient dans la maison de Jacques Passard, sieur de la Bretonnière, rue Saint-Paul, où Ton disposait des billets d'une loterie faite par le sieur de Rigoville (Nicolas-Biaise des Bergères), enseigne d'une compagnie du détachement de la marine.

A un certain moment, un sieur de Saint-Lambert, officier, remontra au sieur de Rigoville qu'il ne s'y prenait pas de la bonne manière.

Jean* Harnal de Cœurballle, " maistre d'hostel de monseigneur l'intendant " Bochart de Champigny, qui était présent, fit une observation semblable, mais il critiqua, sans doute, par la même occasion le sieur de Saint-Lambert puisque celui-ci se fâcha et accabla le " maistre d'hostel " d'invectives, le traitant de " sot, de Jean F. . . et de bougre y ', lui promettant, en outre, une vingtaine de coups de bâton. Et monsieur de Saint-Lambert voulut joindre le geste

à la parole, ce que les spectateurs ne purent tolérer. Alors le sieur de Saint-Lambert sortit.

De Cœurballé, peu après, s'en fut chez le sieur Rocbert de la Morandière et il en revenait lorsqu'il reçut sur la nuque un coup formidable.

C'était M. de Saint-Lambert qui acquittait sa promesse ! La tâche était-elle ardue pour un seul homme? Apparemment, car des fils de seigneurs se mirent de la partie et messieurs de la Gauchetière, de Belestre, de Repentigny et de Saint-Ours aidèrent l'assaillant à bâtonner le malheureux "maître d'hôtel".

De bonnes âmes s'opposèrent, enfin, à tant de violence et reconduisirent la victime de la belle jeunesse officière chez l'intendant.

Ne suivons pas cette affaire plus loin, il suffit de constater que les joueurs de loteries s'amusaient parfois énormément.

*

* *

Passons au registre des audiences du tribunal de Montréal, à la date du 15 mars 17 12. Léonard J u s s i a u m e dit Saint-

154

Pierre, soldat de la compagnie de M. de la Forest, poursuit le sieur Nicolas Perthuis, boulanger. Il prétend que l'habit de " pinchina " qui lui est échu pour son lot dans une loterie organisée par Per-

thuis devait valoir 108 francs, mais qu'on
Ta trompé.

Le tribunal donne raison au plaignant;
Perthuis est blâmé d'avoir " mis dans sa
loterie plusieurs articles sans permission
et sans estimation, ainsi que le veut la cou-
tume " et il est condamné " à payer 5
" francs d'amende applicable aux pauvres
" de rhôtel-Dieu de Montréal, avec dé-
" fense, à l'avenir de mettre aucuns arti-
cles dans les loteries qu'ils ne soient au
" préalable déclarés et estimés. "

Donc voilà qui est bien établi : nos an-
cêtres se faisaient des loteries et cette cou-
tume est parvenue jusqu'à nous. Au dix-
neuvième siècle, il y avait un si grand
nombre de " rafles " que les autorités du-

rent les prohiber.

*

Ce n'est pas tout: des billets de loteries
publiques ont circulé dans la Nouvelle-

155

France et Tune de nos institutions de cha-
rité a pu en bénéficier-

Le 4 octobre 1757, la vénérable veuve
Youville, directrice de l'Hôpital général
fait rédiger, par le notaire Danré de
Blanzky, une décharge générale en faveur
du sieur Nicolas de Paris, bourgeois de
Paris, pour le tenir quitte des certaines
créances d'outre-mer. Or dans le corps
de cet acte se glisse le menu renseignement

suivant :

" Ainsi que pour le produit d'un billet
" de la loterie royale établie par arrêt du
" Conseil du 2 octobre 1747 qui lui avait
" été remis par la dame du sieur Lamar-
" che et qui appartenait audit hospital "
le numéro " dudit billet étant sorti au ti-
rage de 1755."

*

N'abandonnons pas ce sujet sans ajou-
ter un mot sur quelques loteries cana-
diennes.

Le croira-t-on? en 1783 et 1784, c'est
par le moyen d'une loterie que les auto-
rités anglaises de la province recueillirent
les fonds nécessaires pour la construction

– 156 –

de la prison de Montréal qu'on érigea rue
Notre-Dame, à côté du site actuel de
l'Hôtel de ville. Borthwick dans son His-
toire des prisons de Montréal, nous
donne même le texte bilingue des billets
de cette loterie non banale.

Un siècle plus tard, nous eûmes une
loterie nationale dont les bénéfiques furent
affectés à la colonisation de la province.
Puis, successivement, s'organisèrent des
loteries qui eurent la prétention d'aider à
répandre la connaissance des beaux-arts,
des belles-lettres, de ci, de ça ; tous les
buts, tous les prétextes étaient bons.

De ces moyens faciles de faire fortune,
pour quelques-uns, il ne reste que le sou-
venir.

NEUVE A MONTEÈAL EN 1613 !

Samuel de Champlain a-t-il vu Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, à Montréal, en 1613, soit vingt-neuf ans avant la fondation de cette ville ?

Lorsqu'on a parcouru la relation des voyages de Champlain traduite par Annie Nettleton Bourne et annotée par Edward Gaylord Bourne, professeur d'histoire à l'université de Yale, oui ne peut éviter de se poser cette question, car on lit, à une certaine page, que le 17 juin 1613, M. de Champlain rencontra, près du saut Saint-Louis, un sieur de Maisonneuve, puis au bas, en note, que ce sieur de Maisonneuve n'était autre que Paul de Chomedey, etc.

Si toutefois vous comparez le texte de l'édition Bourne avec celui de l'édition Laverdière, vous constaterez que l'historien américain a résumé plutôt que traduit une foule de passages de la relation.

158

Par exemple, on voit, dans l'édition Laverdière, qu'à son arrivée ici, à la date ci-haut indiquée, Champlain trouva un sieur de Maisonneuve, mais que celui-ci commandait trois navires, qu'il était de Saint-Malo et possédait un passeport de Monseigneur le Prince, évidemment pour faire la traite.

Dès que ledit sieur de Maisonneuve apprend la présence de M. de Champlain, il s'empresse de lui soumettre son passeport afin de n'être pas troublé dans son négoce et c'est tout.

Ce Maisonneuve ne saurait être le nôtre, c'est un traiteur, un armateur ou un

marin qui ne désire que commercer avec les sauvages.

Paul de Chomedey, les abbés Faillon et Rousseau nous en informent, débuta dans le métier des armes à l'âge de treize ans et ne quitta son régiment qu'après avoir conquis le grade de colonel.

L'opinion courante lui donne environ 40 ans lorsqu'il vint à Montréal; il resta 23 ans ici, c'est-à-dire jusqu'en 1665, puis vécut encore onze ans à Paris, où il mourut le 9 de septembre 1676.

A cette époque, toujours d'après ce que l'on croit généralement, notre premier gouverneur aurait été septuagénaire.

– 159 –

Pour en faire un chef d'expédition maritime en 1613, il faudrait lui accorder, alors, au moins la trentaine. Dans ce cas M. de Chomedey aurait eu près de 60 ans, en 1642, et 90 ans passés, à son décès ! Mais si notre fondateur avait connu le site de Ville-Marie avant 1642, il en aurait été question quelque part, lorsqu'on rengagea; loin de là, on raconte que c'est par les Relations des Jésuites et en même temps que s'organisait la Société de Montréal qu'il apprit l'existence d'une France nouvelle outre Atlantique.

Ce que l'on sait de son caractère et de ses antécédents indique que M. de Chomedey n'avait pas l'esprit mercantile. En partant pour l'Amérique, il tranquillisa, il est vrai, son vieux père, en l'assurant qu'il traversait les mers pour acquérir richesse et considération, mais il ne fit rien pour courtiser la fortune. Il arriva pauvre à Ville-Marie et s'en retourna pauvre. Tout en permettant à ses meilleurs lieutenants, Charles Le Moyne, Lambert Gosse, Picoté de Belestre et autres de faire la traite, il paraît, pour son compte,

n'avoir eu d'autre ambition que celle d'asseoir solidement la colonie naissante.

Autres considérations : Paul de Cho

– 160 –

medey était de la Champagne, province du nord-est de la France, assez éloignée des ports de mer; enfin, le nom de Maisonneuve, au dix-septième siècle, était fort répandu, au pays de nos aïeux ainsi qu'en la Nouvelle-France (i)

Paul de Chomedey ne peut donc être le sieur de Maisoïneuve que Champlain rencontra.

Néanmoins, l'assertion risquée du professeur Bourne nous démontre que la vie, en France, de notre fondateur n'a pas encore été suffisamment étudiée. Bien des détails intéressants que seule peut exhummer une recherche patiente dans les milieux où M. de Chomedey a vécu nous permettraient de décider ce point plus sûrement. (2)

(1) Voir le Bulletin des Recherches historiques de 1916, pp. 139 et 289.

(2) Depuis que ceci a été écrit, un journaliste français, M. Léo Leymarie, a enfin trouvé l'acte de baptême du fondateur de Montréal. Celui-ci est né en 1612. Le doute n'est donc plus possible et l'affaire est réglée.

LA COMPLAINTÉ DES 40 NOYES

La tragédie du 14 mai 1819

Avant la construction du pont Victoria, sur le Saint-Laurent (1854-1859), on ne

communiquait d'une rive à l'autre qu'au moyen d'embarcations diverses.

Ainsi, il y a cent ans, les cultivateurs de la rive sud venaient au marché de Montréal dans une grosse barque qui faisait un service régulier entre Laprairie et Montréal.

L'atterrage, en ce dernier lieu, se trouvait au haut de l'île Saint-Paul, ou île des Sœurs, à un endroit compris aujourd'hui dans la municipalité de Verdun.

En temps ordinaire cette traversée n'offrait aucun danger, mais il faut toujours se méfier des éléments, comme le démontre la catastrophe qui se produisit le 14 mai 1819.

A cette époque, Montréal ne comptait que quelques journaux périodiques entre
6

162

autres: la Gazette et le Canadian Courant et comme ces feuilles -minuscules avaient la prétention de renseigner leurs lecteurs sur les faits divers du monde entier, c'est vous dire que l'espace consacré aux nouvelles locales était fort restreint. Aussi ne leur en coûta-t-il que quelques lignes pour faire le récit d'un sinistre dont les détails auraient rempli des colonnes dans les quotidiens d'aujourd'hui.

Faute de mieux, cependant, il faut bien citer les rapports parus dans la presse montréalaise du temps ; je les complète avec des renseignements que j'ai recueillis depuis quelques années.

Voici le récit paru dans la Gazette du 19 mai 1819 :

Accident déplorable

" Vendredi après-midi (14 mai) assez tard,
44 un bateau qui était venu de Laprairie le matin
" avec une soixantaine de personnes, reparti de
" la Pointe Saint-Charles avec entre 40 et 50 tant
" hommes que femmes presque tous cultivateurs
" de la Tortue, paroisse de Laprairie. Lorsque
" le bateau fut arrivé vis-à-vis de l'île Saint-Paul
" le vent qui était extrêmement fort fit tourner
" le bateau et tous les individus qui étaient de-

163

" dans tombèrent à l'eau. Loin de tout secours,
44 tous se noyèrent à l'exception de trois, deux
" hommes et une femme qui réussirent à monter
" sur le pont du bateau et qui furent trouvés
u dessus vers 9 heures (du soir), vis-à-vis de la
" ville où le bateau avait dérivé."

Tin autre récit.

Vers la même date, le Canadian Courant
publia un autre récit du naufrage dont le
Bulletin des Recherches historiques, vol.
XI, p. 345 donne la traduction suivante:

"Le 14 mai 1819, le bateau de Joseph Bros-
" seau chargé de grains de semence et d'une qua-
" rantaine de passagers, partait de Montréal pour
11 Laprairie. Dix des passagers furent débarqués
" vis-à-vis l'île Saint-Paul. A cinq heures du soir,
" arrivé dans le plus fort du courant, au milieu
" de la traverse, le vent du sud, soufflant alors
" avec impétuosité, le bateau fut submergé par
" les roulis, et tous les efforts faits pour jeter
"à l'eau le grain, dans le dessein de l'alléger,
" furent inutiles et ne purent l'empêcher de cha-
" virer. Trente-six personnes furent englouties
" par les flots. Trois seulement eurent le bonheur
11 d'échapper au péril : la femme de Paul Lanctôt

" dont le mari se noya, Pierre Lemieux et François Faille. Ils furent trouvés à huit heures du soir cramponnés avec l'énergie du désespoir au bateau chaviré." •

– 164 –

Erreur quant au nombre.

Les journaux de l'époque, et cela s'explique facilement, ont fait erreur en fixant le nombre des victimes à trente-cinq et en disant que la plupart d'entre eux étaient de la paroisse de Laprairie. De cette localité, il n'y avait que le maître de la barque, Joseph Brosseau.

On raconte que ce dernier refusa d'abord de partir, parce qu'il prévoyait le danger auquel on s'exposerait, mais les cultivateurs avaient hâte de rentrer dans leurs foyers, ils traitèrent le vieux navigateur de peureux et l'importunèrent tellement qu'enfin Brosseau se décida de tenter l'aventure avec le résultat que l'on sait.

*

* *

Deux listes de noyés ont été publiées : Tune par le Canadian Courant, le 22 mai et l'autre par la Gazette, le 26 mai 1819. Toutes deux contiennent 35 noms, mais ils ne sont pas exactement les mêmes.

Il y eut donc plus de 35 noyés. Cela paraît évident aussi par les actes des sépultures que j'ai pu recueillir dans les registres des paroisses sises le long du fleuve

– 165 –

entre le Sault Saint-Louis et Contrecoeur. Dans ces actes je rencontre des noms qui ne figurent dans aucune des listes imprimées; enfin, dans les versions de la com-

plainte que j'ai recueillies et dont je parle ci-après, il est question de 41 et même de 42 noyés.

En autant que je puis- m'en assurer, le nombre des victimes n'est pas inférieur à 39 et il me manque les actes de sépulture qui ont pu se faire, hors du district de Montréal. De plus, il est probable que deux ou trois noyés n'ont jamais été retrouvés.

Quoi qu'il en soit, dans la liste que j'ai établie et qui est formée des noms inscrits dans les journaux, dans les actes de sépulture et sur une feuille ajoutée au registre de Saint-Constant le 14 juin 1819 par l'abbé J.-O. Chèvrefils, j'indique si le nom est mentionné dans un des journaux ou dans les deux ou s'il ne l'est pas du tout. Les détails quant aux âges et aux lieux d'inhumation proviennent uniquement des actes de sépulture, car les journaux n'en parlent pas.

– 166 –

La liste des victimes.

i. – Barbeau, Marie, 28 ans, épouse d'Augustin Bruneau, de Saint-Constant, Sépulture le 5 juin 1819, à Saint-Constant. Mention dans le Canadian Courant et dans la Gazette.

2. – Barbeau, Suzanne, 34 ans, fille de René Barbeau, de Saint-Constant. Sépulture le 1er juin, à Saint-Constant. Mention dans les deux journaux.

3. – Bourdeau, Catherine, j6 an^ épouse de François Viau dit Lespérance, de Saint-Constant. Elle est inhumée le 16 juin à Verchères sous le nom de Catherine Dupuis. Mention dans les deux journaux.

4. – Brosseau, Joseph, 51 ans, de La-prairie. Maître de la barque. Ancien lieutenant de milice. Sépulture le 30 mai, à

Laprairie. Mention dans la Gazette. Le Canadian Courant le prénomme erronément Louis.

5. – Bruneau, Théotiste, épouse de Joseph Pominville, de Saint-Constant. Mention dans les deux journaux.

6. – Chatigny, Geneviève, j6 ans. Veuve Garnot dit Brindamour, de Saint-Constant. Sépulture le 10 juin, à Verchères. Mention dans les deux journaux.

167

y. – Decoste, J.-B., 36 ans, époux de Louise Bisson, de Saint-Constant. Sépulture le 5 juin, à Saint-Constant. Mention dans les deux journaux.

8. – Dupuis,, Augustin, 19 ans, fils de Joseph Dupuis et d'Isabelle Vautour, de Saint-Constant. Sépulture le 2 juin, à Saint-Constant. Mention dans le Canadian Courant.

9. – Dupuis, Ignace, de Saint-Philippe. Mention dans les deux journaux.

10. – Dupuis, Marie- Anne, 30 ans, épouse de Louis Hémard (ou Aymard), de Saint-Constant. Sépulture le 30 mai, à Saint-Constant. Mention dans les deux journaux.

11. – Dupuis, Marie-Florine, 17 ans, fille d'Ignace Dupuis (voir ci-dessus), de Saint-Philippe. Sépulture le 10 juin, à Verchères. Mention dans les deux journaux.

12. – Dupuis, Richard, de Saint-Constant. Mention dans la Gazette seulement. Il est très probable que c'est Augustin Dupuis qui est désigné ainsi.

13. – Faille, Louis, 43 ans, époux de Jo-

sephthe Giroux, de Saint-Constant. Sépulture le 1er juin, à Saint-Constant. Mention dans les deux journaux.

168-

14. – Fauber, Josephthe, 30 ans, épouse d'Antoine Longtin. Sépulture le 1er juin, à Saint-Constant. Non mentionnée dans les journaux.

15. – Gamelin, Antoine, 53 ans, époux de Madeleine Foucrault, de Saint-Constant. Sépulture le 8 juin, à Saint-Constant. Mention dans les deux journaux.

16. – Garnot dit Brindamour, J.-B., fils de Geneviève Chatigny, veuve Garnot (voir ci-dessus). Mention dans les deux journaux.

17. – Gervais, Louis, 21 ans, fils de Louis Gervais, de Saint-Constant. Sépulture le 4 juin, à Boucherville. Mention dans les deux journaux.

18. – Girouard, Basile, de Saint-Philippe. Mention dans la Gazette seulement.

19. – Grégoire, Nicolas, de Château-guay. Mention dans les deux journaux.

20. – Jouassin, Marie, épouse de J.-B. Provost, de Saint-Constant. Sépulture le 5 juin, à Longueuil. Mention dans les deux journaux.

21. – Lamoureux, Joseph, 27 ans, époux de Marie-Anne Tremblé, de Saint-Philippe. Sépulture le 7 juin, à Saint-Constant. Mention dans les deux journaux.

22. – Lamoureux, Joseph, de Saint-Constant. Mention dans les deux journaux.

23. – Lanctôt, Paul, 34 ans, époux d'Agnès Lefebvre, de Saint-Constant. Sépulture le 4 juin, à Saint-Constant. Mention dans les deux journaux.

Sa femme qui était du voyage réussit à se sauver.

24. – Lasseilin dit Bellefleur, Romain, Saint-Constant. Mention dans les deux journaux.

25. – Lemieux, M..., épouse de J.-B. Tougas, de Saint-Constant. Mention dans les deux journaux.

26. – Lemieux, Angélique, épouse de Louis Brosseau, de Saint-Constant. Mention dans les deux journaux.

27. – Longtin, Antoine, de Saint-Constant. Mention dans le Canadian Courant seulement. Ce journal a dû faire erreur. C'est la femme d'Antoine Longtin, Josephite Fauber, qui périt et l'on a confondu i un avec l'autre.

28. – Mangault dit Clermont, Marie, 51 ans, veuve de Jos. Lessalirie, de Saint-Constant. Sépulture le Ter juin, à Laprairie. Mention dans les deux journaux,

170-

2g. – Mangault dit Olermont, Marie-Rose, 36 ans, épouse de François Parent, de Saint-Constant. Sépulture le 4 juin, à Laprairie. Mention dans les deux journaux.

30. – Papineau, François, 29 ans, époux de Louise Hébert, de Châteauguay. Sépulture le 3 juin, à Saint-Constant. Mention dans les deux journaux.

31. – Payan dit Saint-Onge, Ignace, de Saint-Constant. Mention dans les deux journaux.

32. – Perrotte, Marie-Louise, 44 ans, épouse de François Longtin, de Saint-Philippe. Sépulture le 2 juin, à Saint-Philippe. Mention dans les deux journaux.

33. – Pinsonnault, Paul, de Saint-Constant. Mention dans les deux journaux.

34. – Plantier dit Lagrenade, J.-B., de Saint-Philippe. Mention dans la Gazette. Le Canadian Courant le nomme J.-B. Plaque.

35. – Provost, Julie, 18 ans, fille de J.-B. Provost et de Marie Jouassin (voir ce dernier nom ci-dessus). Sépulture le 5 juin, à Longueuil. Non mentionnée dans les journaux.

– 171 –

37- – Quartier, François, 28 ans, maître d'école, époux de Marguerite Bertrand, de Saint-Constant. Sépulture le 1er juin, à Saint-Constant. Mention dans les deux journaux.

38. – Surprenant, Michel, de Saint-Constant. Mention dans les deux journaux.

39. – Tourangeau, Antoine, de Saint-Constant. Mention dans les deux journaux.

Sur ces 39 personnes, 30 étaient de Saint-Constant, 6 de Saint-Philippe, 2 de

Châteauguay et 1 de Laprairie.

Ceux qui échappèrent au naufrage se nommaient, comme on l'a dit plus haut: Agnès Lefebvre, épouse de Paul Lanctôt qui se noya, Pierre Lemieux et François Faille.

La coutume du temps.

Un si grand malheur ne pouvait manquer de faire le sujet d'une plainte, car, autrefois, il était de mode de conserver par des chants, le souvenir des événements tragiques, mais ce n'est qu'après de longues recherches que le hasard m'a fait trouver la Complainte des 40 noyés ou Complainte des naufrages de Laprairie.

172-

Durant trois ou quatre ans, j'ai interrogé ou fait interroger, dans le comté de Laprairie, une dizaine de vieillards qui avaient chanté ou entendu chanter ce morceau dans leur jeunesse. Trois ont pu m'en donner un couplet, toujours le même, ce sont: Madame Eliza Cardinal, épouse de Siméon Létourneau, âgée de 70 ans; Mme Marie Lemieux-Picaron, épouse de Ludger Berthiaume, âgée de 77 ans et Mme Lefebvre, âgée de 83 ans. Une autre, Mme Hermine Audet, veuve Lariehdrière, née à Laprairie en 1844 et aveugle depuis 1911, m'en a fourni quatre couplets. Mais la palme appartient à M. François-Xavier Sénécal, âgé de 70 ans, né à Laprairie et qui demeure maintenant à Pont-Viau, île Jésus. Ce septuagénaire a retenu dix-neuf couplets de la fameuse plainte! Il les a appris de son grand-père, François Sénécal, de Laprairie, vers 1858.

Enfin, M. Joseph-Albert Richard, mécanicien de Montréal, aussi âgé de 70 ans, et né à Sainte-Martine, comté de Château-

guay, m'a fourni un apport intéressant.
Son père, Louis Richard, né à Cap-Saint-
Ignace en 1807, demeurait à Saint-Hyacin-
the, lorsque la catastrophe se produisit en
1849 et c'est là qu'il entendit la complainte

173

que son fils a recueillie. M. J.-A. Richard
n'a pas pu se rappeler autant de couplets
que M. Senécal, mais sa version en contient
quatre qu'aucun autre chanteur n'avait
retenus.

Dans la version qui suit les couplets
1 à 10, 12 et 14 à 21 sont de M. Senécal,
ceux qui portent les numéros: 11, 13, 14
et 22, sont de M. Richard.

1

Ecoutez, Chrétiens,
La triste complainte.
Que tous cœurs humains
Soient saisis de crainte,
Car c'est un arrêt porté,
Que par la Divinité !

Par un vendredi,
Selon qu'on raisonne,
Il s'est englouti
Quarant'-deux personnes
Dans le fleuve Saint-Laurent
Qui sera leur monument.

Près de l'île au Héron,
Place remarquable,
Pour ceux qui voiront
Ce lieu déplorable,

C'est un sujet d'oraison
Pour ceux qui y passeront. (1)

4
Par un très grand vent
Au pied de ces chutes
Le sort inconstant
Et les eaux disputent,
Renversent ainsi le bateau
Livrent tout ce monde à l'eau.

5 .
Ce pauvre Brosseau
Tout rempli d'hardiesse
A bravé les eaux
Avec grand (e) détresse,
A péri, dans un moment,
Quarante et un de ses gens. (2)

6
Trois se sont sauvés,
Deux homm(es), une femme,
Qu'ont été trouvés
Près de rendre l'âme
Sur la sole du bateau
Au gré des vents et des flots. (3)

(i) Variante fournie par Madame Larichelière, née
Hermine Audet :

Près de l'île au Héron
Place redoutable
Ceux qui y passeront
Souvenir remarquable,
Là un navire a chaviré,
Presque tous se sont noyés.

(2) Quarante et un, plus Brosseau, font quarante-
deux, comme il est dit au deuxième couplet.

(3) Tous les vieillards que j'ai interrogés et qui ont
conservé quelques bribes de la complainte se rappellent
ce couplet !

Ces pauvres patients,
Quoique avec douleur,
Sur cet instrument
Ont dérivé six heures,
Entre la mort et la vie
Qui les menacent de péril.

8

Mais par un effet
De la Providence,
Des hommes bien faits
Leur donn(ent) assistance,
A terre les ont rendus
Quoiqu'ils se croyaient perdu:.

9

Retournons vers ceux
Qui sont les victimes
De ce gouffre affreux
Quoique légitime !!
Ceux-là font verser des pleurs
En racontant leurs malheurs.

10

J'entends ces enfants
Dont les père(s) et mères
Sont dans le courant

De cette rivière,
Pouss(ent) des cris et des sanglots
Réfléchissant sur leurs maux!

– 176 –
11

L'époux s'écriait :
O ! ma chère épouse,
Quel malheur affreux
Nous y sommes tous ! !
C'est aujourd'hui notre fin
L'orphelin est sans soutien.

12

Pendant quelques jours
Au bord du rivage,
Les larm(es) coul(ent) toujours.
Dues à ce naufrage.
La nuit, avec sa frayeur,
Ne peut arrêter les pleurs.

13

Varenne(s) et Verchères
Ont eu la douleur
De voir sur leurs grèves,
Même à Contrecoeur,
Plusieurs de ces pauvres corps,
Depuis longtemps étaient morts.

14

Je n'oublierai pas
Aussi Boucherville,
Ainsi que Longueuil

Près de notre ville.

Que Dieu bénisse, à jamais,

Ces paroisses pour leurs bienfaits

– 177 –

15

Cet événement

Est digne de larmes

Pour tous les parents

De ces pauvres âmes

Et pour ceux qui chanteront

Ces vers en réflexion !

16

Cessons' de pleurer,

Offrons nos prières,

D'un cœur disposé

Vers le Dieu de gloire ;

Qu'il abrège les tourments

Que souffrent ces pénitents.

17

Ce grand accident

Doit être un exemple ,

Il doit en tout temps

Finir la carrière

De ceux qui vont sur les eaux !

Où plusieurs font leurs tombeaux !

18

Chrétiens, qui voyez

Ce tableau de peines :

Les pauvres noyés

Que les eaux entraînent,

Ils demandent les secours

De vos prier (es) en ce jour.

– 178 –

19

Mettez-vous, un peu,
Amis, à leur place !
Nous apprendrons d'eux
A garder la grâce
Afin d'être toujours prêt
Si Dieu prononce l'arrêt.

20

Qui que nous soyons,

Sur terre ou sur l'onde,

Sans cesse prions,

Pour un si grand monde,

Qui voyage sur ces eaux

Où plusieurs font leurs tombeaux.

21

Vous, chers voyageurs,
Que la destinée
(Expose aux malheurs),
Quantité d'années,
Gardez donc, absolument,
L'usage des Sacrements.

22

Qu'en a composé
La triste complainte,
C'est François Dupont

Et Louis Lafontaine
Pour se souvenir longtemps
De ce terrible accident !

– 179 –

*

De qui sont ces couplets? De François
Dupont et de Louis La fontaine ? J'en
doute.

Depuis trente ans que je m'occupe de
folklore, j'ai souvent constaté que des
chanteurs de régions différentes s'attri-
buaient la paternité d'un même morceau
parce qu'ils y avaient introduit quelques
mots ou quelques traits locaux. Cela flat-
tait leur vanité. La déclaration finale peut
donc être reçue avec suspicion.

D'autant plus que si on examine les vers
de près on aperçoit à certains indices qu'ils
ont dû être composés par un lettré, dont le
texte original a été déformé en passant de
bouche en bouche, ce qui arrive toujours.

Alors, suivant l'opinion de l'historien de
Laprairie, le docteur T. Brisson, avec qui
j'en ai causé, la première version de cette
pièce a pu avoir pour auteur l'abbé Bou-
cher-Belleville qui fut curé de Laprairie
entre 1792 et 1839, car cet ecclésiastique
avait la plume facile et il a signé plusieurs
cantiques en vogue au commencement du
siècle dernier.

Par ailleurs, M. J.-A. Richard m'a con-
fié une assertion qui mérite d'être considé-

– 180 –

rée. Son père prétendait que la complainte
était l'œuvre des sieurs Dupont et Lafon-
taine, mais que leur texte avait été révisé
par un curé de Laprairie!

é

HEROS OUBLIES

Le combat de la Rivière-des-Prairies 1690

Quelques historiens mentionnent succinctement le combat que les habitants du bas de l'île de Montréal livrèrent aux Iroquois, en 1690. Comme le fait est d'un intérêt plutôt local, on ne s'est pas occupé de chercher quels furent ceux qui, en cette circonstance, moururent au champ d'honneur.

Pour réparer cette lacune, et connaître les noms de ces humbles héros, nous avons eu recours aux archives du palais de justice de Montréal, à diverses publications et aux notes de M. Philibert Baudoin, notaire, un vigoureux octogénaire qui travaille encore avec zèle et constance à dresser la généalogie de son intéressante famille, originaire de la Pointe-aux-Trembles,

– 182

De ces sources diverses, nous avons reconstitué un bref récit du combat auquel nous ajoutons des notes biographiques et la reproduction des extraits qui concernent le point d'histoire qui fait l'objet de cette petite étude.

Quatre jours après l'horrible hécatombe de Lachine, soit le 9 août 1689, les Iroquois enflammés par leur succès, se répandirent dans la campagne et, au bas de l'île de Montréal, massacrèrent Pierre Dagenets dit Lespine, brûlèrent probablement sa femme, Anne Brandon dont on constate la disparition dès cette époque et assiégèrent le moulin de la Rivière-des-Prairies récemment construit. (1)

Ce n'était, cependant, qu'un prélude.

Au printemps de 1690, les indigènes qui avaient semé la terreur, l'année précédente, envahirent de nouveau les environs de Montréal et commirent maints brigandages.

(1) Registre de l'île Jésus, étude d'Antoine Adhémar. Bulletin des Recherches historiques, 1914, p. nr.

– 183 –

Le 2 juillet, avertis de la présence des Iroquois sur la rivière des Prairies, quelques habitants de la Pointe-aux-Trembles, sous la conduite du sieur de Colombet, ancien lieutenant, se portèrent à la rencontre de l'ennemi.

Postés près de la rive, ils firent feu sur les sauvages et leur tuèrent quatre hommes dans un canot. Les Iroquois, au nombre d'une centaine, se hâtèrent d'atterrir et comme les habitants ne formaient qu'une petite troupe de 20 à 25 individus, " le combat fut rude."

Une quinzaine des nôtres restèrent sur le champ ou furent faits prisonniers, tandis que le reste dut se replier en hâte sur un petit fort sis non loin.

Du côté des indigènes, la perte s'éleva à une trentaine d'hommes.

L'ennemi traversa ensuite, à l'île Jésus pour brûler qudques-uns de ses prisonniers, puis emmena les autres dans son pays où il 'les fit mourir également par le feu, à l'exception d'un seul, ainsi que le rapporte le R. P. Jésuite, Pierre Millet, lui-même prisonnier chez les Onneyouts, à cette époque.

En autant que nous pouvons en rétablir

– 184 –

la liste ceux qui périrent en cette circonstance furent :

- i. – De Colombet, commandant.
2. – ■ Joseph de Montenon, sieur de la Rue.
3. – Jean Jallot, chirurgien.
4. – Guillaume Richard dit Lafleur, capitaine de la milice de la Pointe-aux-Trembles.
5. – Joseph Cartier dit Larose.

o

7

8

9

10

IT

Jean Baudouin, fils.

Pierre Marsta, fils.
Jean Delpué dit Parisot.

- Nicolas Joly.

Un engagé de Beauchamp.

- Isaac, soldat.

Faits prisonniers et brûlés:

12. – Jean Rainaud dit Planchard.

13. – Jean Grou.

14. – Paschange (de Rennes)

15. – Le Bohême (Dargan)

Fait prisonnier et relâché:

16. – Pierre Payet.

17. – Blessé, probablement, Antoine
Chaudi 1 1 on , ch i r urgien .

– 185 –

*

* *

Le, ou vers le même jour, les Iroquois
auraient tué ou fait prisonniers des fem-
mes, des enfants et des colons, au moulin
de la Rivière-des-Prairies, à Repentigny
et à l'île Sainte-Thérèse, mais nous n'a-
vons aucune certitude sur cet épisode, non
plus que sur les noms des victimes.

L'unique auteur de l'assertion est l'ex-
cellent abbé Vachon de Belmont dont la
brève histoire, bien qu'utile, n'est pas tou-
jours un guide sûr ainsi que nous l'expli-
quons dans l'appendice.

*

* *

L'ennemi paraissait tellement formidable que nos ancêtres ne crurent pas prudent de transporter les cadavres des combattants au cimetière de la paroisse et on les inhuma à la hâte sur le lieu même de leur trépas.

En 1694, leurs restes furent transportés au cimetière de la Pointe-aux-Trembles et nous reproduisons plus loin l'acte de leur sépulture.

186

Cette exhumation et cette réinhumation furent faites quelques jours seulement après qu'on eut procédé aux mêmes cérémonies à Lachine, relativement aux ossements des victimes de 1689, sur Tordre que Mgr l'évêque de Québec en avait donné par un mandement en date du 8 juin 1694. Il est donc probable que le curé de la Pointe-aux-Trembles se conformait, lui aussi, aux instructions de son évêque en accordant, en terre bénite, un asile aux braves défenseurs de la localité.

* *

Notre petite étude serait incomplète si nous ne faisons part aux lecteurs des renseignements que nous possédons sur quelques-uns des héros du 2 juillet 1690.

De Colombet

On ne s'accorde pas sur l'orthographe de son nom. Ici on écrit Colombez, là, Colomb, ailleurs Colombes; dans l'acte de sépulture ainsi que dans un acte du notaire Senet, du 8 décembre 1706, on lit très bien Colombet et nous avons adopté cette

forme.

– 187 –

Ancien lieutenant, ou lieutenant réformé, en tout cas officier de mérite puisqu'on le choisissait pour commander, les documents ne nous donnent aucun autre détail sur son compte. Son nom de baptême nous est même inconnu.

Joseph de Montenon, Sieur de la Rue

Fils d'un receveur des droits pour le roi, en la ville de Quimpercorantin, en Bretagne, il épousa à Montréal, en 1677, la fille aînée d'André Charly dit Saint-Ange.

De son mariage quatre enfants étaient nés. A la date de son décès, il n'avait plus qu'une fille et un fils.

Sa veuve entra à la Congrégation de Notre-Dame où elle fit profession sous le nom de Sainte-Françoise et elle décéda dans cette communauté en 1713.

Trois sœurs de madame de Montenon l'avaient précédée dans la vie religieuse. Leur père, André Charly-Saint-Ange, était propriétaire d'une partie du terrain qui forme aujourd'hui l'angle nord-ouest des rues Saint-Jean-Baptiste et Saint-Paul et c'est par ses filles, sans doute, que son emplacement passa à la Congrégation de Notre-Dame.

188

Jean Jallot, chirurgien

Né en 1648, il épousa, vers 1661, aux Trois-Rivières ou au Cap de la Madeleine,

Marie- Antoinette Chouard des Groseillers, fille du célèbre explorateur, compagnon de Radisson.

Jallot vécut à Champlain de 1678 à 1683. En 1682, il avait une maison au bout de file de Montréal (Mangue, 10 septembre 1682). Il était à Repentigny en 1688, car on voit dans l'étude d'Adhémar (14 décembre), qu'il achète la terre du notaire Fleuricourt pour le curé Buisson de Saint-Cosme.

Neuf enfants naquirent de son union: quatre garçons et cinq filles. L'une de ces dernières fut religieuse de la Congrégation de Notre-Dame. Elle mourut en

1755. .

Trois mois après la mort de Jallot, sa veuve renonce à la communauté de biens qui existait entre elle et son défunt mari. (Etude d'Adhémar.)

Guillaume Richard dit Lafleur

Après avoir vécu à Montréal en qualité de sergent de la garnison, il était allé demeurer à la Pointe-aux-Trembles et il y

189

commandait la milice, avec le grade de capitaine ou de lieutenant.

Le 26 novembre 1675, il épousa à Montréal, Agnès Tessier et celle-ci lui donna dix enfants.

La veuve Richard épousa Claude du Congé en secondes noces, 1692.

Joseph Cartier dit Larose

Marié à Montréal, en 1674, à Margue-

rite Celles-Duclos, il était père de six enfants lors de son décès.

Sa veuve épousa, deux ans après, Nicolas Perthuis.

Jean Baudouin, fils

Baptisé le 12 juin 1666, il était fils de Jean Baudouin et de Marie Charlotte Chauvin.

Mgr Tanguay, dans son Dictionnaire, commet une erreur en lui faisant épouser Marie Gloria, en 1713. Il l'a confondu avec son frère Jean-Baptiste, né en 1691.

Pierre Marsta

Fils de Mathurin Marsteau ou Marsta et de Antoinette Eloy, Pierre fut baptisé le 18 juillet 1672.

– 190 –

Ce nom de famille est souvent écrit Masta dans les documents de la fin du XVIIe siècle.

Jean Delpué dit Parisot

Marié à Renée Lorion, en 1674. De son mariage naquirent huit enfants. Un an après sa mort, deux de ses fils, Jean et Nicolas, se noyèrent.

La même année sa veuve épousa Jean Le Teïlier.

Nicolas Joly

Il avait épousé Françoise Hunault, en 1681, et était père de quatre enfants en 1690. C'est dans un acte d'Adhémar, du 7 juillet 1692, qu'on constate qu'il fut tué par les Iroquois, le 2 juillet 1690.

Il possédait une terre sise " près d'un

écart ", non loin du ruisseau Desroches,

Tin engagé de Beauchamp

Aucun renseignement.

Deux Beauchamp, Jean et Jacques, étaient mariés et vivaient alors dans cette région.

Isaac, soldat

Ce nom n'apparaît que dans l'acte de sépulture.

– 191 –

Jean Rainaud dit Planchard

Epoux de Catherine Millet, il était, en 1690, père de huit enfants.

Son sobriquet s'est transformé en Blanchard et ce dernier nom est porté, aujourd'hui, par une branche de ses descendants.

Jean Grou

Marié à Anne Goguet, en 1671. Sept enfants étaient nés de son mariage.

Sa veuve épousa, en 1693, Jacques Desnoyers - Lajeunesse que Tanguay, par erreur, nomme Joary.

C'est près d'une coulée qui traversait ou longeait sa terre que plusieurs des victimes du combat furent enterrées.

Jean Grou est l'ancêtre de notre historien distingué, l'abbé Lionel Groulx.

Paschange

Il nous paraît qu'il s'agit de Bertrand de Rennes, colon arrivé en 1653 à Montréal et qui est souvent surnommé Pachanne. Au recensement de 1681, on voit que de Rennes, était célibataire, âgé

de 45 ans, et qu'il cultivait une terre voisine de celle de Daveluy', de Grou et de .Beaudoin. Enfin, diverses transactions

- 192 -

de bien-fonds, consignées dans l'étude de Basset, au mois de décembre 1687 ne laissent aucun doute sur l'identité de ce héros.

Le Bohême

Un Gaspard Dargan dit Le Bohême était à la Pointe-aux Trembles, en 1678. (Tanguay, Dictionnaire généalogique I

158.)

Pierre Payet dit Saint-Amour

Epoux de Louise Tessier et ancien eapo-rai de la compagnie de M. de La Mothe, il s'était établi dans la pointe de l'île. Fait prisonnier au cours du combat, il fut emmené au pays des Iroquois d'où il revint en 1693.

On l'avait cru mort, car on baptisa, en 1691, son fils comme enfant posthume.

Antoine Chaudillon, chirurgien

Epoux de Marie Boucher, il résida à Sorel de 1674 à 1678; ensuite, on le trouve à la Pointe-aux-Trembles. Mgr Tanguay, dans A travers les registres, le mentionne parmi ceux qui furent tués le 2 juillet, mais c'est inexact, car il figure dans un acte

193

d'Adhémar peu après le 2 juillet 1690, et il signe au baptême d'un de ses enfants, à la

Pointe-aux-Trembles, le 11 février 1691.

Tout au plus, peut-on dire qu'il fut présent au combat et peut-être blessé.

*

* *

En étudiant les événements de 1690, on serait porté à croire que les Iroquois se rendaient à Québec pour coopérer à l'attaque de cette ville avec l'amiral Phipps et qu'en les arrêtant au bout de nie, nos " habitants " firent une action digne, dans une certaine mesure, d'être rapprochée de celle de Dollard et de ses compagnons.

Envers ces héros modestes qui se dévouèrent pour la patrie, n'aurions-nous pas quelque reconnaissance à témoigner ?

Serait-il oiseux de demander qu'on élève quelque part sur la route du bas de l'île, une stèle rappelant le combat et les combattants ?

Les livres n'atteignent jamais qu'une partie de la population, c'est par le marbre, le granit et le bronze que le grand nombre apprend l'histoire.

– 194 –

Appendice

Voici le texte des documents et les extraits des imprimés qui traitent de cette page de notre histoire .

1690 '

Mémoire attribué à M. de Léry :

" Comme il y avait un parti d'ennemis der-

rière la Pointe-aux-Trembles, les habitants proposèrent de les aller combattre ; prirent monsieur de Colombes, officier, pour les commander. Ils eurent le malheur d'être surpris, la plupart pris et monsieur de Colombe tué avec trois ou quatre habitants/' – (Collection de Manuscrits, I, 571).

Rapport de V intendant de Champigny

" II est descendu, au bas de l'isle de Montréal, vers la fin de juin, un party de 100 Iroquois, 25 habitans avec un officier des troupes à leur teste allèrent s'embusquer pour les charger.

Un canot de quatre Iroquois fut défait, le gros tomba par terre sur nos gens qui avoient le bois pour eulx.

Le combat fut rude.

L'officier et treize des nostres restèrent sur la place criblez de coups et les aultres se retirèrent dans un fort à la faveur du bois. On ne sçait pas précisément combien les ennemis ont perdu de monde parce qu'ils ont bruslé leurs morts ; mais nos gens assurent en avoir bien défait 25 ou 30." – (Collection de Manuscrits/ II, 30).

– 195 –

Registre de la P ointe -aux -Tremble s (1690)
Hommes tués par les Iroquois au bas de l'île.

Le second juillet 1690, ont été tués par nos ennemis les Iroquois au bout de l'île proche La Coulée de Jean Grou le Sr Colombe Lyeutenant reformé, Joseph de Montenon Sr. de la Rue, que les ennemis brûlèrent le jour même derrière le fort de Lachesnaye, Guillaume Richard dit La Fleur, notre lieutenant de milice, Jean Jalot notre chirurgien, Jean Delpué dit parisot, Joseph Cartier dit La Rose, Jean Rainau brûlé aux Onneious avec Jean Grou, paschange et le bohème en présence du père Millet de planchar, Jean Baudoin fils, Pierre Masta fils, et un engagé du grand Bauchant nommé (nom omis).

(Signé) Seguenot.

Au revers de cette feuille :

Pierre Payet dit St-Amour a été pris dans
L'ataque de l'autre part et emmené prisonnier le
2 juillet 1690, il a été donné aux onneious qui
lui ont donné la vie, ainsy que nous a mandé le
père Millet, du mois d' février 1691 d'Onneious...

(Signé) Seguenot.

Le dit St-Amour est revenu au païs en 1693.

2 nov. 1694

– 196 –

Ce qui précède est écrit sur une feuille
insérée clans le registre conservé au pres-
bytère de la paroisse de la Pointe-aux-
Trembles et doit avoir été rédigé après la
réception de la lettre du père Millet en date
du mois de février 1691.

Plus tard, le curé a noté le retour de
Payet.

Registre de la Pointe-aux-Trembles (1694)

Inhumation des ossements de Ceux qui ont été
tuez au bas de Lile par Les iroquois.

Le 2 novbre. 1694 ont été Inhumez dans nre.
cimetière Lés ossemans dés Sieurs de Colombet,
lieutenant réformé dans Lés troupes, La rue, Ja-
lot chirurgien, Lafleur richar Capitaine des habi-
tans de Cete paroisse, La rose Cartier, Jean
Baudoin fil, pierre Masta fil, et Isaac... Sol-
dat, qui ont été tués par les iroquois dans Lata-
que du bas de lile de Montréal au bas à La Coulée
de Jean Grou le jour de La visitaon de La Ste
vierge 2 Juillet 1690, on enterra Leurs Cors du
mieux que L'on put an ce tant La Sur Lés lieux,
par La Crainte des ennemis, et jay fait aujour-
dhuy anfourir Leurs os que nous avons tous mis
dans une même bière et dans une même fosse.
On Leurs dira un Service dans huit jours: le
tout fait gratis et an presance de Mr le Breton
prêtre, rncissionnaire et de presque tous Les pa-
roissiens dont jay fait signer dans la minute Les

suivant J Bauchan, L Archambau et X Senet
C Le Breton

Seguenot

197

Extrait du dictionnaire de Mgr Tangiay

" Le 2 juillet 1690, les Iroquois tuèrent, Cou-
lombe, Jalot, Larose, Cartier, Jean Baudoin fils,
Pierre Masta fils, Isaac, Soldat, de Montenon
Sr de Larue, Guillaume Richard dit Lafleur et
plusieurs autres du nombre desquels se trouvait
le chirurgien de la paroisse, Antoine Chatillon."
– Tangaay, D. G. I, 285 et A Travers les re-
gistres, p. 70.

Cet auteur fait erreur au sujet du sort
de Chatillon ou Chaudi'llon comme nous
l'avons précédemment démontré.

Extrait de l'Histoire du Canada de Y abbé Ferland.

". . .Les partis de guerre des Iroquois recom-
mencèrent à infester le gouvernement de Mont-
réal ; ils se rendirent même jusque dans celui
de Trois-Rivières. Plusieurs canots iroquois
étaient descendus par la rivière des Prairies jus-
qu'au bas de l'île de Montréal ; un chirurgien
nommé Jallat, les aperçut et donna l'alarme,
Vingt habitants de la Pointe-aux-Trembles, con-
duits par le sieur de Coloimbez, ancien lieutenant,
les attirèrent dans une embuscade et les char-
gèrent vigoureusement. Vingt-cinq Iroquois de-
meurèrent sur la place, mais les Français eurent
à déplorer la perte de douze hommes, parmi les-
quels se trouva leur chef..." – Ferland, His-
toire du Canada II, 209-210.

198-

Uxtrait de l'Histoire du Canada par l'abbé de Belmoni

" Le 2 juillet (1690), un party d'Iroquois estant descendu par la Rivière des Prairies à Repentigny, fit encore un grand massacre. Il y eut 20 homîmes tués et 30 Iroquois. Pierre Milet, tué; sa fille bruslée. Trois Lajeunesse, bruslés. La fille de la meunière emmenée. Le sergent Du Moulin tué. Daillot et Colomb, lieutenants tués, Charles Pouliot, aussi tué datis l'Isle Ste. Thérèse. Planchau, Gervais, Beaudry et Desroches tués et Lamour pris."

Il y a plusieurs erreurs dans ces quelques lignes.

D'abord, pour répéter une remarque déjà faite dans notre étude sur Dollard, le copiste qui a transcrit le manuscrit de l'abbé de Belmont s'est trompé souventes fois; ensuite, l'abbé de Belmont ou celui qui a rédigé ses notes a dû s'emmêler.

En effet, Pierre Milet ne fut pas tué, ni " sa fille brûlée ". Pierre Milet était un Jésuite que les mêmes Iroquois venaient de faire prisonnier. (Collection de Manuscrits, I, 571). On peut supposer que l'auteur a voulu écrire Pierre Masta et indiquer le rôle que le R. P. Millet joua dans ce tragique événement.

Au surplus, il est probable que l'auteur a réuni par inadvertance, en un seul fait,

199

l'assassinat de Pierre Dagenets et de sa femme, en 1689, avec le combat de 1690.

Daillot est évidemment mis pour Jallot, Planchau pour Planchard, Beaudry pour Baudouin, Lamour pour St-Amour.

Le sergent du moulin peut être Richard dit Lafleur. Il y avait dans la localité un colon nommé Desnoyers dit La jeunesse, mais on ignore tout de ses enfants à cette date.

Jean et Nicolas Desroches habitaient aussi le bout de l'île, mais ni l'un ni l'autre ne furent tués.

Ce qui semble certain, c'est que près du lieu du combat il y avait un ruisseau nommé Desroches. Une note trop succincte a sans doute trompé l'historien!

Quant à Charles Pouliot et à Gervais nous n'en trouvons pas trace.

SA

TABLE ANALYTIQUE

page:

Ablin (Louis) engagé à 3 ans, . 145

Ablin (Pierre) engagé à 2 ans, 145

Adhémar (greffier), 40, 190, 193

Alavoine (Charles), 151

Alphonse (Jean), pilote à Hochelaga 120

André dit Saint-Michel (Michel) 23, 24

Angers (Edmond), 108

Angers (J. B. ^, 53

Appleton's Canadian Guide, 65, 66

Archambault (O.), avocat, 108

Arcourt (Casimir), cordonnier, 95

Arontal (A.), chef sauvage, 141

Arpenteurs de Montréal au XVIIe et au
XVIIIe siècle 1642-1800, 43

Arseneau (Pierre), arpenteur, 57

Artus (Louis) de Saily, 15

Aubuchon (Joseph), 147

Audet (Hermine), veuve Larichelière, 172, 174

Aymard (Louis), . 167

Baptist Collège, 129

Barbe (Thomas), meublier 96

Barbeau (Marie), 166

Barbeau (Suzanne), 166

Barbier (Gilbert), arpenteur, charpentier
45, 48, 49, 54

– 202 –

page:

Bardillière (Guillaume de la), époux de
Marie Pournin, 16

Barré (Louis), 96

Basset Vauvilliers (Charles), arpenteur, 52
Basset (Bénigne) arpenteur, notaire, greffier de la Justice seigneuriale,
15, 19, 25, 45, 46, 52, 148, 192

Beaudoin (Philibert), notaire, généalogiste, 181
Beudouin (Jean-Baptiste) époux de Marie

Gloria, . 189

Beaudouin (Jean), tué par les Iroquois

184, 189, 191, 195, 196

Beaudreau dit Graveline (Gabriel), arpenteur, 51

Beaudreau dit Graveline (Urbain), syndic, 16, 17

Baudriau, fils de la liberté, 93

Beaudry (Toussaint), arpenteur, 54

Beaudry (Jean-Louis), maire de Montréal, 93

Beaufort (Jean de) , 109

Beaugrand-Champagie (A.) 115

Beaupré (Pierre), arpenteur 61

Beausoleil (Célestin), 103

Bécharde (A.), 90

Bédard (T. P.), 90

Belisle (J. B.), . 56

Beloy (Julien) , 146

Benoit (Melle), 129

Bercy dit Beausoleil, 146

Berger (Jean), peintre, 36, 37, 38

Berthelet (Pierre) , 126

Berthelet (Marie-Amélie) dame Larocque, 127

Berthelet (Thérèse), 127, 129

Berthelet (A.O.), philanthrope et député

126, 127, 128, 129, 130 131

Berthiaume (Ludger), 172

Berthiaume (N.), 96

– 203 –

PAGE

Bertrand (Marguerite), 171

Besnard (Françoise), 15

Besnard (René), 147

Bibaud, 115

Bigot, intendant, 56

Bisson (Louise), 167

Bissot de Vincennes, 37

Blin (Antoine) , 56

Bochart, intendant, 50, 51, 152

Boisberthelot de Beaucorps (Josué), gouverneur de Montréal, 67

Boivin, (L. P.) bijoutier, 96

Bon-Pasteur (Monastère), 130

Bouat (Abraham), aubergiste, 146

Bouat (Thérèse), fille du juge Bouat, 77

Boucher (Marie), ép. d'Antoine Chaudillon, 192

Boucher-Belleville (l'abbé), 179

Boucher Boisbuisson (Louis-Martin), arpenteur et marchand, 48

Bouchard (Claude), 19

Boucherville (Georges de), ... 93, 95, 103, 135

Boudrias, 29

Boudreau (Catherine), 166

Bourdon (Jean), arpenteur 47

Bourduceau (Médéric), 15

Bourgeois (sœur) et le procès d'homicide
de la femme André, 22, 24, 25

Bourgeois (sœur) , 28

Bonnecamp (R. P.), jésuite, 56

Borthwick (J. D.), 90, 91 156

Bourguignon, 52

Bourne (Anne Nettleton), 157

Bourne (Edward Gaylon), professeur
d'histoire, 157

Brandon (Anne), épouse de Pierre Dage-
nets, disparue, 182

– 204 –

page:
Brazeau (A.V.), auteur et comédien
132, 133, 134, 135

Bréban (Michel), engagé à 11 ans . 146

Brien (J.), médecin, 95

Brisson (Dr. T.), 179

Brosseau (Joseph), 163, 164, 166

Brown (William), imprimeur à Québec, ... 74
Brown (Thomas-Storrow), général, ... 94, 95

Bruneau (Théotiste), 166

Buignon (Pierre), engagé à 6 ans, , 145

Buisson de Saint-Cosme (curé), 188

Bullion (Mme de), son portrait incendié, 28

Bafton, gouverneur, 59

Blanchard, 191

Bonaventure (salle), 133

Cabazie, (sergent), 34

Canal Lachine, 50

Capeau (Marie-Antoinette) 72

Cardinal (Eliza) . 172

Cardinal (Jean) 145

Carleton, gouverneur, 76

Carrier (L. N.), 90

Carroll (Charles), commissaire américain
à Montréal, 71

Carroll (John), évêque de Baltimore, à
Montréal, . . 71

Carron (H.) 96

Cartier (G.-E.), avocat 96, 111, 114, 115

Cartier(Jacques)114, 115, 116, 117, 118, 122, 123

Cartier à Hochelaga 114

abandonne son vaisseau sur le lac St-
Pierre 115

ses compagnons . 115

les sauvages d'Hochelaga lui font bon

accueil f \ 116

– 205 –

PAGE

distribue des cadeaux aux sauvages ... 117

visite le Mont-Royal 120

recite l'évangile de saint Jean sur un

chef sauvage perclus 118

Cartier dit Larose (Joseph) 184, 189, 195, 196

Catalogne (Gédéon de) 49, 54, 151

Celles-Duclos (Marguerite), épouse de Joseph Cartier . . . 189

Chabert de Joncaire 37

Chaboillez (Louis), notaire 127

Chaboillez (Marie-Angelique-Amélie) . . . 127

Chaboillez (l'abbé Augustin), curé de

Longueuil 128

Chamaillard (Jean) dit Lafontaine 147

Chamilly Verneuil de Lorimier (J.B.) ... 94

Champigny (colonel de) 74

Champignv (de), intendant 194

Champlain, 121, 122, 137, 138, 141, 142, 143

157, 158

Chantereau (Pierre), bedeau 145

Chapais (Thomas) > 7

Chapleau (J.A.) 108

Chapelle Saint-Joseph, rue Cathédrale 179

Charland (Louis) arpenteur 62, 63

Charly (André) dit Saint-Ange, 19, 187

Charon (frères) 66

Charon de la Barre (le sieur) . 29

Chase (Samuel), commissaire américain ... 71

Chasseurs (Les) 100, 101

Chatigny (Geneviève) 166

Châtiment d'un chansonnier à Montréal

au XVIIIe siècle 36

Chaudillon (Antoine), chirurgien 184

Chaudillon (Charlotte), engagée à 14 ans 146

– 206 –

PAGE

Chauvin (Marie-Charlotte) épouse de Jean

Beaudouin, père 189

Chaussegros de Léry (Gaspard), ingénieur 54

Chauvin (Michel) dit Sainte-Suzanne 27

Chesne (Pierre) 33

Chevalier (Jacques) 28

Chevalier de Lorimier (F. -M. -Thomas) ... 94

Chevallier (Louis), syndic 18, 19, 20

Chèvrefils (l'abbé J.O.), curé de St-Constant 165

Chèvrefils dit Belisle (J.-B.), arpenteur ... 50

Chouard des Groseillers (Marie-Antoinette),

épouse de Jean Jallot 188

Clarke (Peter Dooyentate), historien des
Wyandotts . . . ' s . . 123

Closse (Lambert) et la traite 10, 159

Club des douze apôtres 63

Club Saint-Jean-Baptiste 104, 111, 112

Colombet (le sieur de) 183, 184, 186, 196

Combat de la Rivière-des-Prairies (1690)
documents à ce sujet 194 à 199

Commissaires américains à Montréal 75

Compagnons de Cartier 115

Complainte des 40 noyés 161, 171, 173

Congrégation Notre-Dame (sœurs de la)
22, 27, 28, 129

Côté (Dr.) 96

Couiilard (Elisabeth), épouse de Jean
Guyon du Buisson 47

Couagne (René de), arpenteur 54

Coulonge (le sieur de) . 14

Courcelles (Rémi), tailleur 96

Coursol (juge) 1.7 p. 111

Couturier (Pierre), maître maçon, arpenteur 52
Crevier (Simon) 96

Dagenets dit Lespine (Pierre) 182, 199

D'Ailleboust (Louis), juge 13, 19, 21

D'Ailleboust (Louis), sieur de Coulonge, . . 13

Dames du Sacré-Cœur 130

Damour (P.-J.) 96

Danré de Blanzly 155

Dargen (Gaspard) 192

Dasny (Nicolas), apprenti 147

Dasnv (René), apprenti 147

David, (A.) .•;•••• 108

David, chaudronnier, incendiaire 29

David (L.O.) ... 90, 91, 92, 101, 102, 103, 111

Dawson (J.W.) et le site d'Hochelaga 121

Dawson (S.E.) et la disparition d'Hoche-
laga 124

Dazé (Paul) . 148

de Beaufort (Jean) 109

de Belestre (Picoté) 153,159

de Boucherville (Georges), avocat 110

De Celles (A.-D.) 90

de Champigny , 194

de Colombes 194

Decoste (J.-B.) 167

de Garnies (J.-B.) . 77

de la Forest (M.) 154

de la Morandière (Rocbert) 57, 153

de la Gauchetière . . 153

De Léry (M.) 194

De Lisle (Jean-Guill.), notaire 58, 85, 87

De Lisle de la Cailletterre (Jean), arpenteur-notaire 58, 87

Delisle de la Cailletterre (Jean), arpenteur

délégué à Londres (1783) 58

De Lorimier (Marie-Thomas Chevalier) 94

De Lorimier (J. B. Chamilly Verneuil) 94, 95

Delpué dit Parisot (Jean) 184, 190, 195

– 208 –

PAGE

de Lusignan 42

Deniers (Toussaint) 96

de Montigny 30

de Montigny (Louis), avocat 82

Dénéchau (Thon. Claude) grand maître provincial des anciens maçons d'Angleterre 89

Denonville (de), gouverneur 49

Denton (Anne), épouse de Jean Delisle ... 58

de Paris (Nicolas) 155

de Rennes (Bertrand) 191

de Repentigny 14, 153

de Saint-Lambert 152, 153

des Bergères (Nicolas-Biaise) sieur de

Rigoville 152

de Saint-Martin (Adhémar), délégué à Lon-

dres (1783) .. 58, 87

de Saint-Ours 153

Descaris (Jean) 19

Deschambault, juge 40

Desdevens de Glandons (François) 63

Desdevens de Glandons (Maurice), arpenteur 57

Desnoyers dit La jeunesse 191, 199

Desrivières (Rodolphe), marchand 95

Desroches (Jean et Nicolas) 199

Desroches (ruisseau) 190

Dezéry (Pierre) 62

Dionne (N.E.) 132, 135

Dodge, prisonnier américain 100

Doin (Ernest) 133

Dollard des Ormeaux 17, 193

Doric Club 98, 99

Dorion (Ed.) et découverte du site d'Hoche-
laga 121

Drouet (Isabelle), engagée à 6 ans 146

Dubord (Alexis) 108

– 209 –

PAGE

Dubois (Jacques) '. 27

Du Clos (le sieur) 18

de Congé (Claude) 189

Dufresne (J.-B. Jenvrin) 55

Dufresne (Alexandre), député 108

Dufaux (Joseph) 96

Dulhut (le sieur) 36

Dumais (Louis) 96

Dunlop (William), beau-frère de Franklin 74

Dupuis 99

Dupuis (Augustin) . 167

Dupuis (Catherine) 166

Dupuis (Ignace) - . 167

Dupuis (Marie-Anne) 167

Dupuis (Marie-Floriane) 167

Dupuis (Richard) 167

Dupuy (Jean) . . 182

Dupont (François) 178, 179, 180

Durosoy (Sœur Geneviève) C. N.-D. périt
dans l'incendie 27

Youville (Mme) . 67

Elov (Antoinette) 189

Emerillon (1') . 114

Enouille-Lanoix (François) 59

Eynard (Jean) , écrivain 31

Fabre (E.R.) 97

Fabre (Hector) 90

Faille (François) 163, 171
Faille (Louis) 137
Faillon (l'abbé) 12, 18, 27, 67, 158
Fauber (Joseph) 168, 169
Faubourg (le) des Récollets, son site 164
Faubourg (le) Saint-Joseph, son site 164

– 210 –

PAGE

Fauteux (AEgidius) 70, 89
Ferland (l'abbé), historien 1 15 5 197
Filion (Joseph), arpenteur 59
Fils de la liberté 90, 91, 92, 95, 98, 99, 100
Finey (James) 96
Fleuri court, notaire 188
Fonblanche (Martinet de) 24
Forestier (Antoine), chirurgien 24
Formule du serment des fils de la liberté . . 90
Fortifications de Québec 50, 54
" de Montréal 54
" Louisbourg 50
Fortin (F.), arpenteur 59
Foucher (Antoine), notaire-avocat 77
Foucher, juge . 63
Fournier (Antoine*) 100

Francs-frères (les) 103, 104

Francs-maçons au Canada 88

Francs-maçons régénérés (les) 89

Franklin (Benjamin) à Montréal en 1776
5, 71, 72, 74

Fréchette (Louis), poète 124

Frères du Canada (les) . . 83, 84, 85, 86, 88, 89

Frontenac 20, 21

Gadois (Pierre) . 19

Gagnier (P.P.), arpenteur 60

Gamelin (madame) 128

Gamelin (Antoine) 168

Garnot dit Brindamour (J.B.) 166, 168

Gaudet (Jn.), arpenteur 61

Gaudry (Joseph) 96

Gauthier, épicier 99

Gauvin (Henri- Alphonse), médecin 95

Gazette du commerce et littéraire (La) 76

– 211 –

PAGE

Gazette de Montréal, fondée par Mesplet . . 78

Gervais (Louis) 168

Gervais (Jean) 19, 20

Gervaise (Louis) 146

Gésu, (le), église des jésuites à Montréal . . 130

Gibb (Sir G. Duncan) 84,85

Gibb (George) 84

Gibb (B.) 84

Giguère (André), sellier 96

Gipouloux (Amable), arpenteur 60

Giroux (Josephite) 167

Girouard (Basile) 168

Gloria (Marie), ép. de J.-B. Baudouin 189

Gobillard (Françoise) 148

Godé (Mathurine) 14

Godé (Nicolas) 14, 145

Goguet (Anne), ép. de Jean Grou, puis de
Jacques Joary, 191

Goupille (Anne), femme d'Edme Le Comte 145

Gosford (Lord) 91

Graveline voir Baudreau

Gray (John), imprimeur 75

Grégoire (Nicolas) 168

Grenier (J.-B.), arpenteur 59

Grenier (Pierre) 96

Greysolon (Daniel), sieur Dulhut 36

Grises (sœurs) . . 68

Groulx (l'abbé Lionel) 7, 191

Grou (Jean) 184, 191, 194, 195

Guy (Marie-Joseph-Charlotte) 127

Guy (Louis), arpenteur, notaire 61, 127

Guy (Louis), notaire 176

Guy (Pierre) 63

Guy (Etienne), arpenteur et député 60, 63
Guyart, huissier 31

– 212 –

PAGE

Gouyon (Jean) 114

Guyon du Buisson, (Jean), arpenteur . . 47, 5(5)
Guyon (Alexis), arpenteur 57

Haldimand, gouverneur 76

Harnal de Cœurballe (Jean) 152, 153

Hélène canadienne (Y) légende 124

Herse (Jacques-Clément) 86, 87

Herse, imprimeur 75

Hervieux (Marie-Joseph), épouse de Pierre
Guy 63

Héry-Duplanty (Jacques), tonnelier 42

Hochelaga, bourgade indienne 113
son site 114
" sa description 116
" sa disparition 123
et passim 113 à 125

Hôpital général des Frères Charon 28, 31

Hôpital Saint-Patrice, rue Guy 129

Hospice Saint-Antoine 130

Hospice Saint-Joseph 128

Hospitalières de THôtel-Dieu 129

Hôtel-Dieu 27, 28

Hôtel-Dieu, incendié 29, 30

Hubert (R.-A.-R.) avocat et protonotaire 103

Hubert-Lacroix (Nicolas), tailleur 19, 106

Hubert (R.-A.-R.) avocat 96

Hunault (Françoise), ép. de Nicolas Joly 190

Hurons, tribu indienne 123

Hurtebise (Louis) 146

Ile-aux-Hérons, 143, 174

Ile Saint-Paul, . : 161, 162, 163

Ile Saint-Hélène, 143

Imprimeur (le premier) à Montréal 78, 79, 89

– 213 –

PAGE

Incendies à Montréal sous le régime
français 26

Incendie de 1721 (grand) 29

Incendie de la boulangerie des MM. du
Séminaire 30

Incendie de 1754 31

Institut Canadien 103

Iroquois à la Rivière-des-Prairies 181

Isaac (soldat) 184, 190

Jacques Cartier

5, 114, 115, 116, 117, 118, 122. 123

Jallot (Jean), chirurgien 184, 188, 195

Jalobert (Marc), capitaine de la Petite

Hermine 114

Jannot dit Lachapelle (Marin), charpentier,

syndic 14, 15

Jean de Saint-Père, syndic de Montréal 13

Date de sa venue 14

receveur des aumônes pour la construc-
tion de l'église de Ville-Marie 14

tué par les Iroquois, 14

Jeanne Mance, son cœur consumé dans

l'incendie 78

Jenrvin Dufresne (J.B.) 55

Jésuites ... 130, 159

Toarrv (Jacques) . 36

Joly '(Nicolas) 184, 190

Jotard (Valentin), avocat 76, 77

Jouassin, (Marie) 168

Joncaire (Chabert de) 37

Juillet (Biaise), compagnon de Dollard 16

Juillet (Mathurine), épouse de Urbain Bau-

dreau dit Graveline . 16

Jussiaume dit Saint-Pierre (Léonard), soldat 153

Jourdain dit L,abrosse (Paul), arpenteur 57

– 214 –

PAGE

Jourdain dit Labrosse (Paul-Raymond)

sculpteur 57

Jours fériés sous le régime français 81

Labelle (Elzéar), avocat et poète 108

Labelle (Ludger) 107, 108, 111

Labrosse (Paul Jourdain dit) 57

Lacaille (Henri) 96

Lachapelle voir Jannot

Lacroix (André) 96

Lacroix (Marguerite), épouse de J.-C. Herse 87

Lacroix-Mézières (Mlle), épouse de Jean

Delisle . . 58

Lacroix voir Hubert

Laferté (Mlle) 129

Lafontaine (Louis) 7, 178, 179

Laforce, arpenteur royal 55

Laframboise (Maurice), député 108

Lafrenière (Narcisse), sellier 96

Lalonze (Augustin) dit l'Espagnol 147

Lamarche (dame du sieur) 155

Lamontagne (Léandre), liturgiste 81

La Mothe de Lucièrre (Dominique de) 145

Lamothe (Guill.), chef de police 109

Lamoureux (Joseph) 168, 169

Lanctot (Médéric) 108

Lanctot (P'aul) 163, 169, 71

Landry . 7

Langevin dit Lacroix (Mathurin), syndic . . 17

Langevin (Pabbé Edouard) 18

Langevin petit Lacroix 146

La Petite Hermine 114

Lapierre (André), marchand de cuir 97

Laroeneur (Pierre) 96

Lardy (Louis) . 86, 87

Larichelière (Hermine Audet, Ve.) 172

- 215 -

PAGE

Larochelle (Norbert) 96

Larocque (Alfred) 176, 130

Larocque (L'abbé) 108

Lasselin dit Bellefleur (Romain) 169

Latour, soldat 38, 40, 41

Laurier (Wilfrid) 7

Laurion (Renée), ép. de Jean Delpué et de

Jean Le Tellier 190

Laverdière . 157, 158

Lavigne (Urbain Tessier dit) 27

Laviolette, 51

Lebeau (Louis) 96

Leduc (Joseph) 96

Le Ber (Jacques) 16, 19, 53

Le Bohème . 184, 192

Le Boiteux de Saint-Olive (Claude), apothicaire 36, 37, 38, 40, 41, 42

Le Breton (Guillaumie), capitaine de l'Emérillon 114

Lecomte (Aimé) 146

Le Comte (Edm.) et son fils Jean 145

Lefebvre (Agnès) 169, 171

Lefebvre (Mme) . 172

Lefebvre dit La Cerisaye (Jean-Michel) charpentier, arpenteur 51, 52

Lefebvre (J.B.) dit Angers, charpentier ... 53

Le Gantier de la Vallée-Rané (François) 51

Le Gardeur de Repentigny (Pierre), épouse
une fille de Jean de Saint-Père 14

Légende de la destruction d'Hochelaga 124

Lejeune (le P.), jésuite 123

Lemaître 103

Lemieux (Angélique) 169

Lemieux (M.) 169

Lemieux-Picaron (Marie) 172

Lemieux (Pierre) 163

– 216 –

PAGE

Lemoyne (Charles) 16, 159

Lemoyne (Charles) et la traite 10

Lenoir (Vincent), menuisier 147

Lepage de Saint-François (Germain), ar-
penteur 55

Leprohon (J.C.) 86, 87

Le Rouge (Jean), arpenteur 47, 48

Lescarbot (Marc), historien 122

Le Sel (Gabriel), sieur du Clos 18

Le Tellier (Jean) 190

Letourneau (Siméon) 142

Lettoré (Joseph), imprimeur 96

Lévesque (Guillaume) 103

Leymarie (Léo) et l'acte de baptême du

fondateur de Montréal . 160

Longtin (Antoine) . 169

Lorion (Renée) 190

Loteries à Montréal 150

Louis XIV, roi de France 11

Lusignan (M. de) . 42

Lumsden (Jno.) 86, 87

Marchard (Marie-Thérèse), femme Ala-
voine 151

Madeleine (Nicolas) 146

Magué (Augustin) , 148

Mailhiot (Elisée) 102

Maisonneuve (M. de), arpenteur 45, 46

Maisonneuve (Paul Chomedev de) 14, 16, 141
142, 157, 158, 159, 160

Maisonneuve (le sieur de), armateur de
Saint-Malo 158

Mangault dit Clermônt (Marie) 169
(Marie- Rose) ... 170

Marassi (Pierre) 86, 87. 88

Mariauchau d'Esglys , 37

– 217 –

PAGE

Mark- Angélique, négresse incendiaire 30

Massicotte (E.Z.) 7, 8, 9

Masta (Pierre), fils de Mathurin
184, 189, 195, 196

Martel (Joseph) 93

Martin (Paul) 97

Martinet de Fonblanche (Jean), chirurgien 24

Mangue, notaire . 48

McDonnell (John Picoté de Belestre) 102, 103

McLachlan (R-W.) numismate 70, 80

McTavish : 106

Mercier (J.-O.), épicier élu contre Chapleau 108

Mercier (Médard), huissier 109

Mercure (Frs) 103

Mesplet (Fleury)

69, 70, 73, 75, 76, 77, 78, 79, 80

Mesplet (J.-B.) 73

Migeon, ruisseau 34

Milice de la Sainte-Famille 17, 18, 19

Millet (Nicolas), brûlé dans sa maison 27, 195-96

Millet (Catherine), épouse de Jean Rainaud

dit Planchard 191

Millet (Rév. P.), jésuite prisonnier 43, 183, 198

Monrepos (M. de) 32

Mirabeau (Maria), femme de Mesplet 75

Montcalm (de) et l'incendie de 1759 32

Montenon (Mme Ve de) en religion Sœur

Sainte-Françoise, de la C. N.-D 187

Montenon (Joseph de), sieur de la Rue

184, 187, 195

Montgomery, sous les murs de Québec ... 70

Montigny (Louis de), avocat 77

Montigny (M. de) 30

Mont-Royal, nom donné par Cartier à la

montagne de Montréal 119

Mont-Sainte-Marie, pensionnat 129

– 218 –

PAGE

Moore, photographe 109

Morin 106

Morin (Auguste-Norbert) 7, 97, 100

Mousseau (J.A.) 107, 110

Murray's Guide to Montréal 66

Murray 66

Nadreau (Françoise), épouse de Michel

André dit Saint-Michel 23

Naegelé, officier de police 109

Nail ou Noël (Jacques) 14

Nafrechoux (Isaac) 20, 121

Narbonne (Alexandre) 109

Nelson (hôtel) 92

Nelson (Robert) . 92, 101

Neysmith (J.L.), marchand 97

Noël (Jacques), petit-neveu de Cartier à

Hochelaga . 120

Noël (Jacques), serviteur . . a 14

Notre-Dame de Bon-Secours (église de)

28, 30, 31, 33

Oblats (les pères) 128

O'Callaghan (Dr. Edmond-B.) 97

Odic (veuve) . 148

Odic (Michel), son fils 148

Olivier (Isabelle), engagée à 8 ans 145

Ordre , de Tévêque de Québec relativement
aux inhumations des victimes de massa-
cres par les Iroquois- 186

Origine du nom des sœurs Grises 65

Ouimet (André) 92, 93, 97

Ourson (Jacques), boulanger 30

Paimpont (Martin), capitaine 120

Papin (Gilles), marchand 53

219

Papineau (André-Benjamin), notaire 97

Papineau (François) 170

Papineau (François), arpenteur 61

Papineau (Joseph), arpenteur et notaire ... 60

Papineau (Louis- Joseph- Amédée) 60, 91, 92, 97

Parent (François) 170

Paschange 184, 191

Passard (Jacques), sieur de la Bretonnière 152

Patenaude (J.) 105, 108

Pauvre petit 33

Pavan dit Saint-Onge (Ignace) 170

Payet (Pierre) 184, 192, 195, 196

Payet (Marguerite), ép. de Pierre Couturier dit Bourguignon 52

Péladeau (Jean), arpenteur 55

Pelletier (Féréol) 103

Pennoyer (Jean), arpenteur 61

Perrault (Jean-François), député 108

Perrault (F.X.) 89

Perrault (Charles-Ovide), avocat 97

Perrot (J.B.), arpenteur 56

Perrot, gouverneur 19, 20

Perrotte (Marie-Louise) 170

Perthus (Nicolas), boulanger 154, 189

Petit (Joseph) 48

Petit (Jean) de Longueuil _ 34

Petit (Madeleine), veuve d'Antoine Blin, épouse de François Pouchot 56

Phipps, amiral 193

Picard, cabaretier 37

Picoté de Belestre et la traite 153, 159

Picoté (John), avocat (voir McDonnell) . . 102

Pillet (François) de Boucherville 47

Pinonnault (Paul) 170

Place Royale . 142

Plamondon, arpenteur 59, 61

- 220 -

PAGE

Plantier dit Lagrenade (J.B.) 170

Plumlereau (Marguerite), femme de Jean

Cardinal 145

Pochard (Alexandre) 'nomme de lettres'' 75, 76

Poisson (Barbe), épouse de Gabriel Le Sel 18

Pominville (Joseph) . 166

Pommerael (Charles de la) 114

Pouchat dit Laforce (François), arpenteur

royal 55

Pontbriand (Claude de), échanton du

Dauphin 114

Pottier (J.B.) de Lachine 145

Poulin de Courval (Louis- Jean) 77

Poulin (François), sieur de Francheville . . . 30

Pouliot (Charles) 199

Pouillet (Jean) 114

Pournin (Marie), épouse de Jacques Testard

de la Forest 16

Ppwéll, (délégué à Londres en 1783) ... 58, 87

Prison de Montréal érigée par loterie 155

Provan (Joseph) 84, 86, 87

Provost (Julie) 170

Quertier (François) 171

Radisson (le sieur de) . 53

Raimbault (Pierre), arpenteur, notaire, juge 50

Rainaud dit Planchard (Jean) . . . 184, 191, 195

Rainville (H.F.) ,., 108

Ramsay (le château de) et les commissaires américains en 1776 71

Raudot, intendant 51, 53

Raymond (Joseph), arpenteur 56

Reguindeau (Joachim) de Boucherville ... 48

Repentigny (Le Gardeur de) 14

Richard dit Lafleur (Guillaume)

184, 188, 195, 196

– 221 –

PAGE

Richard (J.A.) 172, 173, 179

Rigoviile (le sieur de) 152

Rivière (la) Saint-Pierre 3

Robert de Villeneuve, ingénieur du roi ... 49

Robert de la Morandière (Etienne), arpenteur 57

Robertson (J. Ross) 88

Roberval 120

Robillard (Jacques) dit le Manceau, cor-donnier 147

Rocheblave (Pli. de) 86, 88

Rochon (David) 103

Rodier (Edouard-E.), avocat 92, 98

■Rov (Jos.) 86

Roy, (J.E.), notaire 47, 48, 58

Roy (J.-Edm.), notaire 68

Rousseau (l'abbé) 158

Saint-Amour (Pierre Payet dit), prisonnier

des Iroquois 43, 192

Saint-Ange voir Charly

Saint-Joseph (chapelle) 130

Saint-Lambert (le sieur) 152, 153

Saint-Martin (Àdhémar'), délégué en Angleterre . 58, 87

Saint-Michel voir André

Saint-Olive (le sieur de) 36, 37, 38, 40, 41, 42

Saint-Père (Jean de), notaire 13, 14, 45

Sainte-Suzanne 27

Sault-Saint-Louis 7, 8, 142, 143, 157, 165

Saxe (l'abbé Pierre-Télesphore) 62

Saxe (William), arpenteur . 62

Schiller, juge de paix 111

Sénécal (François) 172

Sénécal (François-Xavier) 172, 173

– 222 –

PAGE

Sénécas, tribu indienne 123, 124

Séran (Joseph) dit l'Espagnol 147

Senet, notaire 186

Sévérin 55

Serment des " Chasseurs " . . 101

Simard (Dr. Amable) 98

Sociétés secrètes 83

Soeur Bourgeois 22, 24, 25, 28

Sœurs de la Congrégation Notre-Dame

22, 24, 146, 163, 165, 171

Sœurs de la C. N.-D., incendie de leur

maison 27

Sœurs Grises 65, 68, 129

Sœurs Grises et l'hospice Saint- Joseph ... 178

Soeurs de la Miséricorde 130

Soeurs de la Providence 129

Souart (l'abbé), curé de Villeneuve 15

Soumillard (soeur Marguerite) périt dans

l'incendie 27

Stover (veuve), épouse de Jean Berger ... 42

Sullivan, café 85

Suite (B.) 74

Suite (B.) et les sauvages d'Hochelega . . . 123

Surprenant (Michel) 171

Syndics de Ville-Marie 11

Procédure de leur élection 12

Talon (Jean), intendant 48

Tanguay (Mgr.) 48, 189, 192
Tavernier (François) 95
Taylor (J.-P.) 101
Tessier (Agnès), épouse de G. Richard dit
Lafleur, puis de Claude du Congé 189
Tessier (Louise), épouse de Pierre Payet . . 192
Tessier (Urbain) dit Lavigne 27

– 223 –

L'A (JE

Testard de la Forest (Jacques), marchand,
syndic 16

Theller, prisonnier américain 100

Therrien (E.H.), fils de la liberté 93

Therrien (Féréol) 103

Thom (Adam) 98

Théoret (Lambert) 37, 38, 40, 41

Tison (Marie- Anne), épouse Mesplet 79

Tourangeau (Antoine) 171

Tremblay (Osité), épouse de William Saxe 62

Tremble (Marie-Anne) 168

Tulloch (François), fils de la liberté 93

Turgeon (Charles), arpenteur 63

Vachon de Belmont (l'abbé), jugement sur
son histoire 185, 198

Valiquet (Jean) 19

Valois (Narcisse) . 98

Vautour (Isabelle) 167

Verneuil de Lorimier (J.-B.) Cha milly ... 94

Verreau, (l'abbé) 152

Viau (François) dit L'espérance 166

Vigent 98

Viger (D.-B.) 92

Viger (Marguerite) 126

Vilbon (Michel-Jacques) 133

Villeneuve (Robert de), ingénieur du roi . . 49

Volant (Etienne), sieur de Radisson 53

Washington et le Canada- 70

Weir (George) 97

Wyandotts, tribu indienne 123

Youville (madame) 31, 65, 155

Zouaves pontificaux 131

» > » 0

TABLE DES MATIERES

pagî;

Préface 5

Des syndics de Montréal 11

La sœur Bourgeois 22

Les incendies à Montréal . . 26

Pauvre petit 33

Châtiment d'un chansonnier 36

Les arpenteurs 43

Origine du nom des sœurs Grises. 65

Mesplet 69

Jours fériés 81

Sociétés secrètes 83

Premiers européens à Montréal 113

Un philanthrope canadien-français ; 126

Auteur et comédien 132

La Place Royale 137

Le travail des enfants 144

Anciennes loteries 150

M. de Champlain et M. de Maisonneuve. . 157

Complainte des 40 Noyés 161

Héros oubliés 181

Table Analytique . . 201

CAN

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

USEpty

1? AVR.t9!W

12
MOV

a 39 3 00^16 16Ub
FC 2 9 4 7 t 3 5 . U 5 1922

HPSSICOTTEi EDOUARD 20

FAITS CURIEUX DE L # H I S

*7#35
M35 1^22

MASSÎCOTTE, EDOUARD ZOTÎOUE

faits cumeux ne l'his^dir

CE

1518689

